DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 12610 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — JEUDI 15 AOUT 1985

Maroc-Libye un an de « mariage »

Commenté de façon mitigée par la presse marocaine, le premier anniversaire de l'« union d'Etats » signée le 13 août 1984 à Oujda par le roi Hassan II et le colonel Kadhafi, n'a pas donné lieu à une célébration tapageuse au niveau officiel.

Cette discrétion ne surprend pas, les résultats du « coup » diplomatique du souverain et de la énième tentative unitaire du colonel au nom du panarabisme étant relativement minces. Le « mariage contre nature » entre une Libye révolutionnaire et un Maroc pro-occidental n'a pas enfanté de grandes réalisations ; il n'a pas non plus été suivi du divorce qu'attendaient certains.

A Rabat comme à Tripoli, des locaux ont été attribués à chacune des délégations permanentes de l'Union arabo-africaine, dont le secrétariat général est confié à un Marocain, assisté d'un Libyen. Une première réunion de l'Assemblée parlementaire de l'Union s'est tenue le mois dernier au Maroc. Mais on attend toujours la mise en place de la cour de justice commune, des conseils politique, économique et de défense – ce dernier conseil sans grandes attributions, semble-t-il – prévue par le traité d'Oujda.

Si celui-ci peut encore faire le bonheur de quelques hauts fonctionnaires prébendés, il n'a guère répondu aux aspirations des Marocains, qui espéraient trouver plus facilement du travail dans la « riche » Libye. Les travailleurs immigrés marocains n'ont pas été touchés par les mesures d'expulsion prises à l'encontre des Tunisiens et des Egyptiens ces derniers jours. Mais leur nombre – environ dix mille – reste stationnaire. Malgré le voyage de quelques hommes d'affaires, la « remarquable complémentarité économique » des deux pays, soulignée à l'époque du traité, n'a guère été exploitée.

Visant en premier lieu à contrebalancer le traité de fraternité et de concorde conclu, en 1983, entre Alger et Tunis, le traité d'Oujda bouleversait l'échiquier diplomatique dans la région. Au moment où les Marocains approuvaient par référendum l'union avec la Libye, M. Mitterrand créait une surprise en effectuant une « visite privée » chez le roi, à la grande irritation de l'Algérie. Quelques semaines plus tard, on annonçait l'accord franco-libyen pour l'évacuation du Tchad. Le Maroc porta le règlement alors amorcé au crédit de son entente avec Tripoli, qui soutient militairement M. Goukouni Oueddeï. Il y trouva un argument pour tenter de convaincre les Etats-Unis – dont il avait sous-estimé les réactions de crainte devant son pacte avec le « diable » – que l'union non seulement n'était pas dangereuse, mais pouvait se révéler bénéfique.

Mais, peut-être parce qu'il ne veut pas paraître s'engager plus avant, le roi Hassan n'a pas fait en Libye la visite prévue après le traité d'Oujda, et le colonel Kadhafi n'est pas revenu au Maroc, pas même à l'occasion du récent sommet arabe de Casablanca.

Pour prendre le risque d'irriter un moment les Etats-Unis, le souverain marocain avait une raison essentielle : détacher la Libye de ses protégés du Front Polisario. Aujourd'hui encore, son audacieux pari paraît gagné : la Libye, qui reconnaît toujours la « République arabe sahraouie démocratique », ne lui accorde plus d'aide militaire. Mais est-on jamais sûr des résolutions du colonel Kadhafi ?

L'ÉLYSÉE ET L'AFFAIRE GREENPEACE

Un rapport à M. Mitterrand a déclenché l'enquête

La présidence de la République a très rapidement opposé « le démenti le plus formel », mardi soir 13 août, aux affirmations de l'hebdomadaire « VSD » selon lesquelles l'attentat contre le bateau de Greenpeace avait été organisé à l'Elysée.

L'enquête sur l'attentat a en tout cas été déclenchée par un rapport écrit du premier ministre remis à M. Mitterrand.

Faute d'informations, c'est le règne des dénégations. La presse affirme, les pouvoirs démentent. Feuilleton de l'été, l'affaire du *Rainbow-Warrior* acquiert désormais une nouvelle dimension, classique dans tout bon roman d'espionnage : au scénario logiquement incroyable, aux faits déjà bien *embrouillés, s'ajoute le jeu complexe* de l'information et de la désinformation, où l'on est bien en peine de démêler le faux du vrai.

Puisque la clarification des faits se fait attendre (on ne connaît toujours pas les véritables identités de six Français présents en Nouvelle-Zélande avant ou pendant l'attentat), les rumeurs vont bon train. On cherche, on suppose, on insinue, on veut savoir.

Donc, après *France-Inter*, qui, le week-end dernier, découvrait fort à propos un mystérieux communiqué signé des *« vétérans du Vietnam »* confortant la thèse de la station selon laquelle la DGSE, notre service de renseignement, n'avait rien à voir avec l'attentat, notre confrère *VSD* de ce mercredi tient une nouvelle piste, diamétralement opposée. Catégorique : l'affaire a été directement organisée à l'Elysée. Les noms des responsables d'une opération destinée à réaffirmer, selon *VSD*, *« dans le Pacifique la puissance de la France »* : le général Saulnier, alors chef de l'état-major particulier du président de la République, nommé en juillet chef d'état-major des armées ; son prédécesseur à ce poste, le général Lacaze ; un troisième général, Emin, adjoint du « patron » à la DGSE, l'amiral Lacoste ; un colonel de la DGSE, Codet, désigné comme coordinateur de l'opération ; le secrétaire général de l'Elysée, M. Jean-Louis Bianco ; et, enfin, l'un des plus proches collaborateurs de M. Jacques Chirac, M. Robert Pandraud, directeur de cabinet du maire de Paris, pour s'assurer de la bienveillance du RPR et du RPCR calédonien.

Etonnant « scoop » raconté comme une belle histoire, qui se conclut sur les raisons de la faillite de l'opération. Elles sont en nombre, à croire que nos services de renseignement seraient une véritable passoire : une *« taupe britannique infiltrée à la DGSE »* aurait *« balancé »* l'opération à Greenpeace.

EDWY PLENEL.

(Lire la suite page 6.)

0,4 % DE HAUSSE DES PRIX EN JUILLET

En quatre ans, l'inflation a diminué de plus de moitié

Le rythme de la hausse des prix continue de s'infléchir en France, restant à hauteur de 3,7 % pour les sept premiers mois de l'année. En juillet, en effet, selon la première estimation de l'INSEE, les prix n'ont augmenté que de 0,4 %, ce qui représente la plus faible progression depuis quinze ans pour ce mois d'été (exception faite, bien entendu, de juillet 1982 où sévissait le blocage des prix).

En rythme annuel, sur les trois derniers mois (mai, juin, juillet), la hausse est ramenée à 5,2 %. Cette donnée est sans doute la plus significative et justifie la satisfaction manifestée par la Rue de Rivoli. Pour le ministère de l'économie et des finances, le résultat de juillet représente une *« surprise agréable »* que ne laissaient pas prévoir certaines augmentations survenues au début du mois, notamment celles des tarifs des constructeurs automobiles (+ 4,5 %) à la suite de la libération des prix dans ce secteur.

On n'aura garde d'oublier cependant que le gouvernement s'était fixé comme objectif une hausse des prix de 4,5 % pour 1985, et que c'est sur cette base qu'ont été négociées les évolutions salariales dans la fonction publique. Même si cette prévision a été corrigée en hausse, l'INSEE ne l'a pas retenue dans ses dernières prévisions. Selon l'Institut national de la statistique, la hausse des prix pourrait être de 5,6 % en *1985*, contre 6,7 % en *1984* (calcul fait en glissement, de décembre d'une année par rapport à décembre de l'année précédente). Pour parvenir à ce résultat, il suffit que la hausse moyenne reste de l'ordre de 0,3 à 0,4 % pour les cinq derniers mois. Entreprise difficile si l'on se réfère à l'année précédente où, d'août à décembre, les prix ont augmenté en moyenne d'un peu plus de 0,4 %, malgré les très bons résultats des deux derniers mois (+ 0,3 % et + 0,2 %).

Il reste que, d'année en année, le rythme de l'inflation n'a cessé de se ralentir depuis 1981, diminuant de plus de la moitié en quatre ans, alors qu'il avait constamment progressé les quatre années précédentes (augmentation de plus de 4 points de 1978 à 1981). Cette constatation n'est pas négligeable, tant joue l'effet psychologique dans les anticipations de hausse ou de baisse des prix et même si une réglementation rigoureuse permet de contrôler les dérapages.

FRANÇOIS SIMON.

SCIENCES

La vie vient-elle d'ailleurs ?

Les formes primitives de la vie seraient-elles venues d'ailleurs, transportées de système planétaire en système planétaire par des spores de micro-organismes ? Les adeptes de cette théorie, née au dix-neuvième siècle et dite de la « panspermie », ne pourront que se réjouir des résultats expérimentaux récemment obtenus par des chercheurs néerlandais. Ces derniers ont en effet montré que des spores pouvaient résister, pendant des millions d'années, aux rigueurs de l'espace intergalactique.

Pourquoi aller chercher si loin l'origine de la vie ? MM. Peter Weber et J. Mayo Greenberg, du laboratoire d'astrophysique à l'université de Leiden (Pays-Bas), l'expliquent dans un article paru au début de ce mois dans la revue scientifique britannique *Nature*. *« La vie, disent-ils, est apparue sur Terre il y a 3,8 milliards d'années, ce qui ne laisse que 200 à 400 millions d'années entre le refroidissement de la croûte terrestre et l'apparition des premières formes de vie. »* Un laps de temps qu'ils estiment bien trop court.

Admettons alors que des micro-organismes, nés sur d'autres systèmes solaires, soient parvenus jusqu'à nous. Il reste à prouver que les spores aient réussi à survivre dans les *conditions particulièrement* inhospitalières du cosmos, où règnent un vide poussé, des températures extrêmement basses (10 degrés Kelvin, soit – 263 degrés Celsius), et parcourus surtout par de hauts flux de rayonnements, notamment ultra-violets.

Ces conditions extrêmes, les chercheurs les ont reproduites en laboratoire. Ils ont en particulier placé des spores de la bactérie *Bacillus subtilis* sous une lampe à décharge d'hydrogène, dix millions de fois plus puissante que le rayonnement UV interstellaire, de manière à simuler une irradiation de plusieurs milliers d'années. Leurs résultats sont étonnants. Ils révèlent que les spores vivent plus longtemps à 10 K qu'à la température ordinaire, et que 10 % d'entre elles peuvent supporter les rigueurs du cosmos pendant cent cinquante ans.

Ce serait trop peu encore pour expliquer qu'elles aient pu passer d'un système solaire à un autre.

E. G.

(Lire la suite page 6.)

POINT DE VUE

Un espoir de paix au Proche-Orient ?

Un espoir de paix apparaît-il au Proche-Orient ? C'est ce que pense – avec prudence – M. Jean de Lipkowski, député (RPR), maire de Royan, ancien ministre de la coopération.

Il expose ci-dessous ses impressions après une tournée d'information au Proche-Orient pour le compte de l'Union démocratique internationale. A son retour, M. de Lipkowski a également fait rapport à MM. François Mitterrand et Roland Dumas.

Certains voudront y voir comme une application de cette « logique du consensus » en politique étrangère, en faveur de laquelle le ministre des relations extérieures avait plaidé dans nos colonnes le 25 juillet dernier.

par JEAN DE LIPKOWSKI (*)

Les entretiens approfondis que j'ai eus aux mois de mai et de juillet avec les dirigeants de l'Egypte, de l'Irak, de l'Arabie saoudite, de la Syrie, de la Jordanie et d'Israël, ainsi qu'avec les principales personnalités palestiniennes de Cisjordanie et de Gaza, m'ont laissé l'impression que pour la première fois une approche pacifique globale est possible au Proche-Orient.

Dans aucun pays je ne me *suis* heurté à un refus de s'engager dans *des pourparlers, même si certains* des dirigeants ont une conception différente du scénario devant mener à la négociation.

Une telle conjonction d'éléments positifs n'a jamais été réalisée. Il s'agit d'abord d'une évolution incontestable de l'OLP vers la modération. Yasser Arafat cherche désormais un règlement pacifique. Il y est d'autant plus incité que son potentiel militaire est sérieusement entamé. Pour la première fois, depuis 1948, l'OLP ne dispose plus au Proche-Orient de bases palestiniennes autonomes.

Les extrémistes du mouvement sont passés sous la stricte obédience de la Syrie, qui ne leur laisse aucune liberté d'action. Les éléments restés fidèles à Arafat sont encerclés au Liban par l'armée syrienne et les milices d'Amal. Privé de sa composante militaire, Arafat n'a d'autre solution que de se transformer en *responsable politique. Il y est* encouragé par le roi Hussein, qui a joué un rôle décisif dans l'évolution de l'organisation palestinienne.

Lorsque le Congrès national palestinien s'est réuni à Amman en novembre *1984, le roi a sévèrement* rappelé les Palestiniens au réalisme. Il *leur a démontré* que la violence et le terrorisme ne les avait menés nulle part. En clair, le roi incitait l'OLP à accomplir une mutation décisive en se transformant en interlocuteur responsable. L'accord jordano-palestinien intervenu le 11 février semble prouver que cet appel a été entendu. Le mouvement *palestinien a accepté l'idée d'une* confédération palestino-jordanienne. Il renonce ainsi à la notion d'un petit Etat indépendant en Cisjordanie, qui a toujours été catégoriquement rejetée par Israël.

D'autre part, l'accord se réfère aux résolutions du Conseil de sécurité, ce qui signifie qu'Arafat serait prêt, en particulier, à accepter la résolution 242, qui implique la reconnaissance d'Israël. Certes, le chef de l'OLP interprète la 242 comme n'étant valable qu'à condition d'être complétée par les autres résolutions des Nations unies stipulant le droit des Palestiniens à l'autodétermination, à l'indépendance et au retour. En tout cas, cet accord constitue un signal d'Arafat et du roi, qui se disent prêts à engager des conversations avec Israël.

Les Arabes maintiennent leur revendication fondamentale : l'évacuation des territoires en échange de la paix. Mais, outre qu'ils admettent l'idée d'une entité confédérée avec la Jordanie, ils semblent accepter que l'évacuation des territoires soit accompagnée de garanties pour la sécurité d'Israël. Effectivement, il *n'y aura de solution qu'à condition* de concilier deux exigences légitimes : le droit des Palestiniens à retrouver une terre, le droit d'Israël à ce que sa sécurité ne soit pas menacée par l'apparition d'une entité palestinienne à ses frontières.

Le président Moubarak a apporté son soutien résolu à l'initiative jordano-palestinienne. Il s'efforce de la faciliter en écartant pour ce qui le concerne *les obstacles sur la voie* d'un règlement global. Ainsi l'Egypte est-elle prête à examiner son contentieux avec l'Etat hébreu pour normaliser ses relations avec lui. Encore faut-il que Jérusalem accepte d'évacuer dans le Sinaï la petite enclave de Taba. Ce problème n'a rien d'insurmontable.

Les trois acteurs qui ont pris leurs responsabilités dans ce processus de paix, la Jordanie, l'Egypte et l'OLP, se heurtent essentiellement, du côté arabe, à *l'opposition de* la Syrie, pourtant invitée à se joindre à l'initiative en cours.

Celle-ci est formellement condamnée *par Damas, qui la* dénonce à l'avance comme une capitulation *et dénie* toute représentativité à Arafat.

En fait, les Syriens considèrent comme indispensable la participation de *l'Union soviétique à tout* règlement intervenant au Proche-Orient. Surtout, l'attention de la Syrie se concentre *sur* deux zones troublées où elle tient à jouer un rôle *actif*, le Liban et le front Iran-Irak.

Reste enfin l'Arabie saoudite. Le roi n'est pas venu à Casablanca, mais il y a envoyé le prince héritier *Abdallah. Le roi Fahd m'a pourtant* clairement exprimé le soutien complet qu'il apportait à l'initiative de paix en cours. Le prince Al Fayçal, ministre des affaires étrangères, m'a tenu le même langage.

Si ce soutien n'a pas encore été rendu public, c'est pour ménager Damas, mais aussi parce que Ryad ne prendra ouvertement position que le jour où il sera certain qu'on s'achemine bien vers la négociation.

(Lire la suite page 4.)

(*) Député de la Charente-Maritime, ancien ministre.

LIRE

enquête

PHOENIX, AMÉRIQUE 1985

Après tout, l'Etat a du bon

par BERNARD GUETTA

Les fondateurs de la ville avaient la mentalité du Far West.
Mais ils n'ont pas réussi à assurer leur succession.
Et le nouveau jeune maire démocrate trouve qu'après tout l'Etat a du bon.

Phoenix (Arizona). — Ce changement politique que tous évoquaient et que chacun avait illustré d'une anecdote, aucun, ni l'avocat républicain, ni l'avocat démocrate, ni le libéral fonctionnnaire de la mairie, n'arrivait réellement à le définir. Il y avait bien les nouveaux visages sur le devant de la scène, de spectaculaires retournements de fortune aussi, le temps qui passe — mais où distinguer le tournant ?

Lancée d'abord pour remplir un silence, une phrase a donné la réponse : *« Terry voit vraiment dans les pouvoirs publics une chose positive et méritant qu'on s'y consacre. »* Terry, c'était Terry Goddard, le jeune maire démocrate élu il y a moins de deux ans, et il est effectivement radicalement neuf pour l'Arizona de voir autre chose qu'un mal superflu dans le « government », c'est-à-dire l'Etat, administration et élus. C'est là, dans l'appréciation des rôles respectifs de l'initiative privée et des pouvoirs publics, qu'était le tournant, non pas en épingle à cheveux, si lent et arrondi, au contraire, qu'aussi amorcé soit-il, on ne s'en est pas encore nettement aperçu et l'a moins encore proclamé.

Avec Terry Goddard, ce n'est pour autant pas le vieil Etat-providence qui est apparu à Phoenix, mais le prototype d'un modèle qui, demain, pourrait peut-être connaître le succès sur le marché américain. Lorsque la ville s'est résolue, par exemple, à construire un refuge pour les sans-abri, il a été convenu que la collectivité n'assurerait pas plus des deux tiers du financement, qu'elle en appellerait pour le reste à l'aide des syndicats et des entreprises du bâtiment, et que la gestion de l'institution, enfin, serait confiée à une association indépendante à but non lucratif.

Des partenaires

La municipalité, autrement dit, assume le rôle de redistributeur des richesses et de protecteur des plus démunis, mais refuse de laisser chacun penser, riches et pauvres, qu'elle prendra tous les problèmes en charge, et surtout d'accompagner chaque initiative sociale de la création d'un nouvel appareil administratif — d'un développement de ce « government » que l'écrasante majorité des Américains jugent insupportable.

Avec ses amis, Terry Goddard affirme avec conviction qu'ils ont *« tiré les leçons des erreurs de l'Etat »*. Ce qu'il faut, explique-t-il, c'est parvenir à une relation de *« partenaire »* entre les pouvoirs publics et le secteur privé, qui doit être *« stimulé »* et non pas remplacé par une administration jugée, elle, indispensable pour représenter l'intérêt commun et planifier une croissance qui ne l'avait nullement été jusqu'à présent.

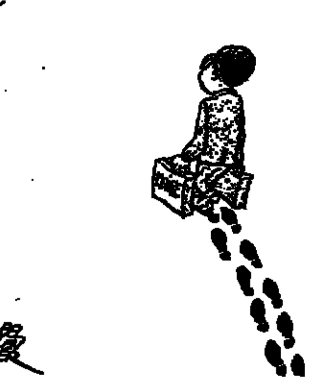
Le débat n'est pas original, mais il est très audacieux pour cet Arizona qui avait, avec trente ans d'avance, préfiguré la « révolution conservatrice » républicaine. Ce juste milieu entre anti-étatisme et *« big government »* a acquis une formidable popularité à Terry Goddard. Sa réélection, en novembre prochain, fait si peu de doute que le vice-président de la chambre de commerce de Phoenix déclarait récemment à *l'Arizona Republic* qu'il faudrait une *« catastrophe majeure »* pour qu'un deuxième mandat ne soit pas accordé à ce maire, auquel pourtant la *Republic*, lui-même et la presque totalité du monde des affaires avaient si ardemment tenté de barrer la route.

Car, lorsque Frank Snell eut réalisé, au début des années 70, que, depuis qu'il l'avait prise en main à la fin de la guerre, la ville s'était si formidablement développée que trois hommes vieillissants n'allaient plus suffire à la diriger, il décida de passer le relais à la nouvelle génération de patrons et présidents-directeurs généraux née du boom qu'avait généré sa politique de laisser-faire. Il s'agissait, bien sûr, de conserver l'entier contrôle de Phoenix à la « méritocratie », aux possédants, et quatre dizaines de grandes sociétés furent donc priées de déléguer leur plus prestigieux représentant pour former un club très fermé, Phoenix Forty (Phoenix 40)

L'événement donna lieu, en mars 1975, à une conférence de presse, car la plus absolue candeur politique est le bien indivis des citoyens de cette ville, dont les puissants ignorent presque l'arrogance et complètement la prudence tant leur légitimité leur paraît indéniable.

« Nous voulions un nouveau 1949 », dit aujourd'hui le fils spirituel de Frank Snell, Richard Mallery, en faisant allusion à l'année où la « troïka » avait assuré son emprise en contrôlant, pour la première fois, la mairie. Dans la bouche de ce très brillant avocat d'affaires international, pilier du cabinet Snell et Wilmer, qui avait trente-huit ans à la fondation de Phoenix 40 et qui allait, plusieurs années durant, en être le *primus inter pares*, cela signifie, évidemment, que lui et sa génération voulaient le pouvoir, mais cela veut dire aussi que ces héritiers avaient leur propre programme. Ils voulaient *« mettre les infrastructures à la hauteur de la croissance »*, car ils se rendaient bien compte que le temps du Far West était révolu et que rivaliser avec Dallas ou la Silicon Valley demandait d'aménager un centre-ville auquel on puisse identifier Phoenix, et d'avoir des équipements culturels et collectifs qui fassent le poids lorsqu'une grande compagnie cherche où installer son nouveau siège.

En fait, si l'on oublie que le langage des uns était *« économie et pouvoir d'attraction »* et celui des autres *« qualité de la vie »*, que les premiers occupaient la salle du conseil d'administration sous les fenêtres duquel les seconds, autour de Terry Goddard, préparaient l'assaut, tous — ceux qui allaient perdre comme ceux qui allaient gagner — poursuivaient le même objectif : policer l'anarchie, dompter cet enfant du laisser-faire.



Dessin de JACQUES BELLENGER

Phoenix 40, malgré les fanfares et les trompettes de sa naissance, n'aura jamais un immense pouvoir. Son actif sera aussi léger que les rivalités y sont féroces. Il se trouvera même des hommes assez bien informés pour lancer la rumeur, complètement fondée, que Richard Mallery possède des terrains juste autour d'un site dont il plaide la mise en valeur par la municipalité. Cet homme dont on disait que rien ne se réalisait sans lui, qui faisait de l'ombre à beaucoup et qui aurait dû être le nouveau Frank Snell, moderne, visionnaire et, dans l'adversité en tout cas, séduisant, en est resté politiquement paralysé.

Signe des temps, c'est six mois exactement avant le scandale Mallery que Terry Goddard s'était, en novembre 1983, installé à la mairie en faisant passer, dans le même temps, une réforme instituant l'élection des conseillers municipaux par arrondissement. Cela impliquait que, pour être élu, il fallait désormais être connu sur le terrain, un peu professionnel de la politique ou militant donc. Le temps était fini des listes concoctées dans les cénacles. Cette double victoire sur l'*establishment*, Terry Goddard la doit à la nouvelle génération de syndicalistes, à la montée de la communauté hispanique et au développement de *New Times*, l'hebdomadaire lancé par les radicaux des années 60 — à des hommes qu'on a déjà rencontrés ici, jour après jour.

Des impôts pour des autoroutes

Au-delà pourtant de l'alliance qui fut l'instrument de la victoire, ce changement est fondamentalement le fruit du développement économique de la ville — tant de l'arrivée d'hommes nouveaux qui voulaient avoir leur mot à dire sur la vie politique locale que du besoin de mettre de l'ordre dans la croissance. Pour cela, les électeurs ont préféré, plutôt qu'à l'aristocratie des affaires, faire confiance au « government », c'est-à-dire à l'administration publique que la démocratie contrôle.

« Nous ne voulions pas de polarisation politique, pas de gens pensant aux intérêts de leur parti, simplement des gens honnêtes », dit aujourd'hui Richard Mallery, en ajoutant avec grande tristesse : *« Mais comment intégrer tous ces nouveaux venus ? C'était trop difficile pour un réseau informel, et les partis sont plus à même de faire cela. »*

« Nous sommes, dit Jack Pfister, membre de Phoenix 40 et républicain convaincu, *en transition entre la mentalité de la frontière* (celle de l'immigrant qui arrive dans un Etat inconnu, ne peut compter que sur lui-même et n'aime donc pas qu'on fixe un cadre ou des limites à son action) *et une mentalité urbaine, plus sophistiquée, dans laquelle on réalise que, passé un certain stade, le laisser-faire ne suffit plus et qu'il faut de l'Etat pour organiser la vie. »*

On votera, en novembre prochain, pour instituer de nouveaux impôts qui financeront des voies rapides. Les équipements culturels vont être développés. Un concours d'architectes — une première à Phoenix — est organisé pour le remodelage du centre-ville, où vont être construits plusieurs nouveaux bâtiments administratifs. Grimaçant et furieux, le monde des affaires suit en traînant des pieds, surpris que ce ne soit pas déjà le socialisme, étonné d'être aussi fréquemment consulté par la mairie, devant bien avouer que tout cela n'est pas si mal, et totalement allergique encore à ce grand jeune homme joufflu de trente-huit ans sorti de Harvard, fils (car Phoenix, ce n'est pas seulement *Dallas*, mais aussi *Dynasty*) du vieux président du Parti démocrate arizonien et toujours souriant derrière de grandes lunettes qui accentuent un air de détachement myope systématiquement cultivé.

« Sur la liste des dix raisons pour lesquelles j'ai été élu, dit Terry Goddard, *mon appartenance au Parti démocrate serait probablement la dernière. Ce que les gens veulent de plus en plus, c'est que des règles du jeu soient établies. »* Si, dans sa voiture de fonction, qu'il conduit bien sûr lui-même, vous lui demandez, néanmoins lequel des courants démocrates est le sien, il met si longtemps à détailler silencieusement le paysage que vous finissez par passer à un autre sujet. En direct avec les auditeurs d'une radio locale, il se transformera, en revanche, en ordinateur, connaissant chaque carrefour de la ville et devinant la question à seulement entendre l'adresse de celui qui la pose.

Un politicien, quoi, un vrai, et professionnel au point d'être le soir dans le nouveau restaurant bon marché dont la *Republic* a chanté les louanges le matin, de se montrer régulièrement au French Corner, dont les croissants sont les meilleurs de tout l'Ouest et où se bousculent donc les gens chics de moins de quarante ans.

Phoenix a une vie politique, Phoenix ne vide plus ses chargeurs à vue sur le « government » : Phoenix n'est plus tout à fait Phoenix, et, à entendre l'homme qui veut être le prochain sénateur républicain de l'Arizona, on se demanderait même si le reaganisme est encore le reaganisme. Mais ça, ce sera la suite de l'histoire, où l'on verra un héros de la guerre du Vietnam et de la droite la plus conservatrice répudier les attitudes « extrémistes ».

Prochain article :

AU CENTRE, TOUTE !

(1) *Le Monde* du 7 août.

ÉTATS-UNIS — PHOENIX — ARIZONA

« LES ENNEMIS DE JÉSUS », de France Quéré

Réconciliation

France Quéré est dans *l'Evangile* comme une nymphe dans l'eau. Après *les Femmes de l'Evangile* (1982), voici *les Ennemis de Jésus*. En exégète et grammairienne avertie, elle plonge dans ce nouveau sujet avec élégance et pugnacité. Comme à l'accoutumée, son style est nerveux, ramassé, précis. La subtilité des Evangiles l'enchante ; elle perce au jour leurs joutes viriles, leurs amitiés avortées, leurs coups d'estoc ou de grisou, leurs dérobades.

Très vite, France Quéré découvre son jeu. Péremptoire et convaincant, son ouvrage a tôt fait de démontrer que l'Evangile serait aplati et la théologie exsangue si Jésus n'avait suscité qu'acquiescement et admiration. La mission de Jésus est pacifique, mais, de fait, *nolens, volens*, il sème la tempête dans un monde par nature déchiré. Pour un peu, France Quéré se réjouirait de ces remous. *« Dieu merci*, s'écrie-t-elle, *Jésus ne compte pas que des amis. »* En guise de boutade, elle remarque qu'il arrive à Jésus de *« déployer une habileté que nous qualifierons de diabolique s'il n'était pas Fils de Dieu »*.

Mais, au-delà d'expressions brillantes et superlatives, l'auteur conserve une grande maîtrise de soi. Elle ausculte habilement son texte, tout son texte, mais rien que lui. Il ne lui appartient pas de peser le degré de vérité historique. Pour l'instant du moins, et c'est de bonne méthode. On verra plus tard si elle change de coiffe.

En bonne Méridionale, France Quéré sait faire chanter ses phrases et claquer ses indignations. Mais la frappe de son verbe est au service de la vigueur de sa pensée, qui court de bout en bout comme un cordon d'amadou enflammé selon le joli mot provençal qui signifie « amoureux ».

Jésus avait beaucoup d'adversaires, parfois de qualité. A l'occasion, Jésus les provoque avec l'*« insolente intrépidité de son âge »*, voire par l'*« impertinence »* de certains miracles.

Après avoir longuement débrouillé les dédales de l'Evangile, France Quéré débouche dans sa conclusion : les ennemis de Jésus *« collaborent étroitement aux desseins de Dieu »*. Ils sont *« associés au Salut »*, puisque la gloire du Maître passe par son abaissement. Ne font-ils donc pas eux aussi *« partie intégrante »* de la Bonne Nouvelle ?

Pascal note que l'Evangile évite toute invective contre les adversaires de Jésus. Ils obligent le Maître à s'expliquer et à élaborer le discours chrétien. D'ailleurs, ces ennemis ne sont pas tellement éloignés des amis si souvent fragiles, tant il est vrai que les incroyants ressemblent aux non-croyants. Voilà une vérité première qu'il est bon de rappeler...

Pardonnés en définitive parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils font, les contradicteurs et les bourreaux du Fils de Dieu deviennent des *« artisans de la grâce »*. Le christianisme est réconciliateur par essence. Non au prix d'une confusion ou d'une lâcheté, mais par assomption.

HENRI FESQUET.

★ Le Seuil, 175 pages, 69 F.

Avant Hiroshima : une démonstration

En réponse à la lettre de M. Pierre-Alain Doutremépuich (*le Monde* du 10 août 1985), je voudrais lui faire la remarque suivante sur *« les violons pathétiques pour l'anniversaire du bombardement atomique d'Hiroshima »* : le président Truman aurait pu choisir de faire une démonstration de la bombe atomique en présence d'observateurs militaires japonais. Si, après cette démonstration qui n'aurait pas manqué d'être édifiante, l'état-major japonais avait refusé toute reddition, la responsabilité du bombardement atomique aurait été tout autre. Or M. Truman a préféré sacrifié immédiatement plusieurs centaines de milliers de civils japonais. On comprend alors les violons pathétiques.

V. ABOITES,
physicien (Boissy-Saint-Léger).

La statue

A l'intention de ceux de vos lecteurs qui voudront un jour retrouver dans Paris les statues nouvellement commandées par l'Etat, voici le récit du jeu de pistes auquel j'ai été soumis début juillet lorsque j'ai voulu savoir l'emplacement de la statue de Pierre Mendès France — récit que je dédie à Charles Hernu et à Jack Lang, anciens compagnons de Mendès au Parti radical, au CAD, au PSA et au PSU.

A l'Office du tourisme, sur les Champs-Elysées, l'hôtesse ne sut pas me renseigner mais, aimablement, elle chercha dans ses dossiers puis alla demander dans d'autres bureaux une réponse à ma question ; personne ne la connaissait. Allez donc à l'office de la Ville de Paris, ils sauront certainement !

Je me rendis alors à l'Hôtel de Ville : même question, même amabilité, mêmes recherches, finalement même ignorance. Si vous pouvez revenir, monsieur, je vous promets de trouver ce renseignement !

Effectivement, deux jours plus tard, j'appris que la statue de Mendès France se trouvait au Jardin du Luxembourg, quelque part près du Sénat.

Autour du palais, j'admirai beaucoup de statues mais je ne vis pas celle que je cherchai : j'interrogeai l'agent de faction : *« Je la connais. J'étais du service d'ordre à son inauguration. Marchez dans cette direction et vous la trouverez ! »*

Je suivis cette direction mais je ne trouvai pas la statue. Une marchande de glaces et de boissons m'indiqua une autre direction : *« Voyez cette terrasse là-bas ! C'est là ! »*

Ce n'était pas là. Je fis un dernier essai auprès d'une autre personne travaillant dans ce secteur du jardin : *« Ah ! mon pauvre monsieur ! Mendès France, ils l'ont foutu près des ordures ! Allez par-là ; quand vous sentirez, vous y serez ! »*

Le ton indigné me plut.

J'ai marché, j'ai senti, j'ai trouvé et je me suis recueilli devant la statue qui m'a paru petite, pour un grand homme.

PIERRE LEIRITZ
(Nancy).

Cohabitation et consensus

Notre confrère Marc Ullmann nous écrit :

Je crains que dans son article du mercredi 7 août André Fontaine ne se soit rendu coupable d'un syllogisme que je me permettrai de résumer de la façon suivante : Raymond Barre est populaire, or Raymond Barre est contre la cohabitation, donc la cohabitation est impopulaire. Cet enchaînement apparemment logique fait fi de la possibilité que Raymond Barre soit populaire non pas à cause de son allergie à la cohabitation mais malgré cette allergie.

C'est, du reste, ce que donnent à croire les sondages, puisque, selon les derniers chiffres publiés à ma connaissance (*le Quotidien de Paris* du 3 mai), 56 % des Français contre 28 % approuvent l'attitude de François Mitterrand indiquant qu'il ne démissionnera pas quels que soient les résultats des élections législatives.

Je pense qu'André Fontaine se réjouit du jugement ainsi exprimé par la majorité de nos compatriotes, puisqu'il va dans le sens de cette aspiration au consensus dont il parle dans la deuxième partie de son article et qu'il souhaite voir se développer. Je le souhaite aussi, mais je crois, en outre, de façon optimiste, que tel est bien le cas.

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social :
500.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX[e]

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

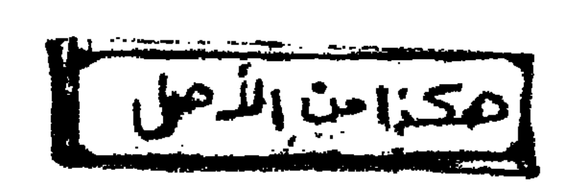
Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,20 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 120 pes. ; E.-U., 1 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 80 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9,00 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 100 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; Yougoslavie, 110 nd.



étranger

AFRIQUE

LA FIN DU VOYAGE DU PAPE AU CAMEROUN

« La rupture entre l'Evangile et une culture serait un drame »

déclare Jean-Paul II

De notre envoyé spécial

Après une étape de quelques heures en République centrafricaine ce mercredi 14 août, Jean-Paul II est attendu, ce même jour, au Zaïre, cinquième étape de sa tournée en Afrique, où il restera jusqu'au 16 août. Le jour de l'Assomption (15 août), le pape procédera à la béatification, à Kinshasa, de sœur Marie-Clémentine Anuarite Nengapeta, religieuse zaïroise assassinée en 1964 dans le nord-est du pays, à l'âge de vingt-cinq ans.

Douala – Vêtus de modestes robes imprimées, un foulard jaune sur la tête pour les femmes, dont la plupart portent un bébé dans les bras, ils sont venus de la forêt après avoir parcouru près de 300 kilomètres pour assister à la messe célébrée, mardi 13 août. Ce sont des pygmées, qui forment une chorale de catéchumènes. « *Dieu ne connaît pas les pygmés, a-t-on coutume de dire ici, et pourtant vous voyez, ils sont là* », nous dit une petite sœur de Jésus dans sa robe au bleu passé qui, dans l'esprit du Père de Foucauld, habite avec eux. Elles sont cinq d'origine italienne et espagnoles et comptent parmi elles une jeune Coréenne venue de Séoul.

Depuis trente ans, ces pygmées, les Bagnieli, vivant dans la forêt de Bipindi, sont en contact avec les missions, mais « *ce n'est qu'aujourd'hui que nous sommes acceptés parmi eux : le premier mariage chrétien a été célébré l'année dernière. Nous les aidons surtout à s'intégrer à une société qui les a toujours méprisées.* »

Ces hommes et ces femmes de la forêt, porteurs d'une culture que racontent les sœurs avec dans les yeux cette lueur de joie sereine propre à ceux qui vivent en accord avec les valeurs qu'ils ont choisies, sont un exemple de l'œuvre des missions au Cameroun, mais aussi de la diversité des problèmes que rencontre l'Eglise. Car Douala, port et capital économique du pays, porte par laquelle se firent les premiers contacts avec l'étranger et berceau du catholicisme (plus de 40 % de la population va à l'église) est aussi révélatrice des revers du dynamisme économique : surpopulation, chômage, course à l'enrichissement, banditisme.

Le passé colonial de l'Eglise

C'est à Douala que Jean-Paul II a choisi de traiter du problème de l'éducation et de s'adresser aux jeunes, qui forment 60 % de la population et sont les premières victimes des déracinements culturels provoqués par l'urbanisation et la rupture avec leur communauté villageoise. Développant les grands thèmes de l'éducation et de la famille qui lui sont chers, Jean-Paul II a surtout insisté sur le rôle des parents et sur les risques d'une éducation dont les jeunes ont souvent tendance à ne retenir qu'un esprit critique. D'autres en revanche, explique un prêtre, sont attirés par les sectes (comme celle de la Rose Croix) qui répondent à un besoin de spiritualité quasi magique. Il y a là un défi lancé à l'Eglise, qui s'est davantage tournée vers les campagnes que vers le monde des villes, des ouvriers et des jeunes.

Achevant sa visite au Cameroun, Jean-Paul II a abordé à Yaoundé, dans son discours aux intellectuels, un problème qui est particulièrement sensible à l'élite catholique : celui de l'africanisation du message chrétien. Dans un pays qui recueille les fruits d'un effort culturel incontestable sur le plan universitaire et connaît une phase d'ébulition intellectuelle, le christianisme n'échappe pas au débat.

L'Eglise camerounaise, qui fêtera bientôt son centenaire, a derrière elle un passé colonial qui a suscité un double courant de critique. Le premier, inspiré du laïcisme du Siècle des lumières, est anticlérical mais connut sa plus grande influence dans les années 70. L'autre courant critique ne combat pas la religion mais s'enracine au contraire dans l'Eglise. Le Cameroun compte ainsi des théologiens dont les idées dépassent les frontières nationales, comme le Père Jean-Marc Ela (1) ou le jésuite Engelbert Mveng, historien, poète et artiste, auteur notamment de la mosaïque représentant le Christ, de facture incontestablement africaine, qui orne le chœur de la cathédrale de Yaoundé et de la décoration du calice d'or et d'ivoire remis au pape par le président Biya.

Ces intellectuels catholiques posent souvent de manière radicale la question de l'africanisation du message chrétien. Les chasubles aux ornements africains, les rythmes accompagnant la liturgie ne sont pour ces théologiens qu'un vernis. Pour eux, il s'agit bien plutôt d'entreprendre une appropriation du message chrétien.

Dans son discours aux intellectuels, Jean-Paul II a tenté de répondre au mémorandum que lui avaient adressé intellectuels et étudiants camerounais. Il a trouvé les mots justes : rarement Jean-Paul II avait provoqué un tel enthousiasme parmi les représentants d'une élite pensante. Soulignant le caractère prometteur de la recherche intellectuelle qui se manifeste au Cameroun, le pape a, d'emblée, abordé le problème de la théologie en affirmant qu'il convenait de pousser cette réflexion jusqu'au bout avec la « *volonté d'être à la fois pleinement chrétien et pleinement africain* ». Jean-Paul II a ajouté qu'il souhaitait que les évêques de l'ensemble du continent africain « *n'omettent pas d'étudier ce problème* ». Beaucoup d'évêques africains ont, en effet, jusqu'à présent, été réservés lorsque a été évoquée l'hypothèse d'un concile africain.

L'africanisation est un problème culturel qui tient à cœur à Jean-Paul II. Son seul souci est d'éviter une récupération politique ou de risquer d'engendrer un catholicisme particulier, potentiellement en rupture avec Rome : ce serait, estime-t-il, un drame de couper le christianisme africain du message universel du Christ et de réduire le problème de la foi à une question d'authenticité culturelle. Mais c'est essentiellement d'abord aux clergés locaux de trouver la manière d'incarner l'Evangile dans des cultures autochtones. Aussi s'est-il, comme il l'a déclaré, contenté d'« *esquisser des jalons* ».

Traduire et enrichir le message chrétien

« *La foi chrétienne*, a-t-il affirmé, *doit pouvoir être assimilée dans le langage de chaque peuple, trouver son application dans les traditions séculaires que sa sagesse a peu à peu élaborées pour garantir la cohésion sociale, le maintien de la santé physique et morale (...) : la rupture entre l'Evangile et une culture serait un drame. Les éléments positifs, les valeurs spirituelles de l'homme africain doivent être davantage intégrés. Il y a un effort d'acculturation à poursuivre pour que la foi ne reste pas superficielle.* » Il s'agit, en d'autres termes, de traduire dans une autre culture le message chrétien mais aussi de l'enrichir.

Ceux qui ont apporté la foi au Cameroun, a poursuivi le pape, l'ont forcément présentée dans la langue qui était la leur. « *C'est à vous, laïcs et prêtres africains, qu'il appartient maintenant de faire que cette graine produise un fruit original authentiquement africain. C'est tout l'enjeu de la seconde évangélisation qui est entre vos mains.* »

Jean-Paul II a abordé ici un sujet qui est sans doute le problème fondamental que doit affronter l'Eglise au Cameroun comme dans le reste de l'Afrique : ces églises sont certes florissantes, mais leurs fondements restent fragiles. L'Eglise s'est peut-être en effet jusqu'à présent surtout préoccupée de « *sacramentaliser* » (de baptiser dans un souci de fonder une société chrétienne) plus que d'évangéliser véritablement, c'est-à-dire de faire entrer dans les mœurs de personnes peut-être insuffisamment préparées le message chrétien. Cette maturation est l'objectif de la seconde évangélisation. Au demeurant, l'Eglise elle-même est concernée au premier chef : plus de la moitié des prêtres ne respectant guère le principe du célibat. « *C'est ici, au centre et au sud du pays, une situation certes anormale mais banale* », dit un missionnaire.

Pour Jean-Paul II, cette seconde évangélisation doit se faire en accord avec les mentalités, dans une acceptation du « *choc culturel* », mais il s'agit moins d'un retour en arrière par l'intégration au rite chrétien de vieilles pratiques sous prétexte d'authenticité que d'un effort pour affronter les problèmes contemporains de l'homme africain, ceux engendrés par la modernisation.

PHILIPPE PONS.

(1) Le théologien camerounais Jean-Marc Ela, un des plus connus d'Afrique, publiera, en octobre prochain, des réflexions, à partir de son expérience de plus de dix ans parmi les Kirdis du Nord-Cameroun, sous le titre *Ma foi d'Africain*, éditions Karthala, 210 pages, 70 francs.

Cinquième étape : le Zaïre

Le pays le plus catholique

Superficie : 2 345 409 kilomètres carrés.

Population : 30 500 000 habitants.

Situation religieuse : Le Zaïre – ancien Congo belge – est le pays de l'itinéraire pontifical qui compte le plus de catholiques : ils sont 14 millions, presque 50 % de la population. L'épiscopat est autochtone dans sa quasi-totalité : 50 évêques zaïrois et 3 belges ; le clergé est composé de 3 910 prêtres (2 021 étrangers et 1 889 zaïrois), et les nombreuses congrégations féminines regroupent 4 636 religieuses (2 600 zaïroises et 2 036 étrangères).

L'Eglise est bien implantée dans le pays. Elle possède 20 instituts supérieurs de formation, dont 1 faculté de théologie à Kinshasa, créée en 1957 (1 780 grands séminaristes et 400 étudiants). Elle dispose également d'un réseau d'écoles catholiques : 5 315 écoles primaires et secondaires, regroupant 2,5 millions d'élèves ; 355 établissements de santé (hôpitaux, dispensaires, maternités), disséminés à travers le pays, font travailler plus d'un millier de médecins, religieuses et volontaires laïques.

Un sérieux conflit a opposé l'Eglise et l'Etat, au début des années 70, lorsque le parti du président Mobutu, lui-même catholique pratiquant, avait proclamé sa suprématie sur l'Eglise. L'Etat avait mis la main sur l'enseignement religieux, en accusant le cardinal Joseph Malula, archevêque de Kinshasa, de subversion. Lorsque Jean-Paul II a visité le Zaïre en 1980, ce conflit était en voie d'apaisement, bien que le président Mobutu ait continué d'exercer le pouvoir de manière autoritaire. Notant cette amélioration progressive, la conférence épiscopale zaïroise a déclaré, dans un message au peuple publié en juillet, que « *les gouvernements successifs, depuis l'indépendance en 1960, ont mérité de la patrie, et l'œuvre accomplie est colossale et merveilleuse* ».

Cela n'a pas empêché les évêques de dénoncer, dans le même message, « *les carences du développement social, la progression du chômage et les habitudes de corruption* ». En ce qui concerne la vie interne de l'Eglise, « *le clergé zaïrois*, a récemment affirmé le cardinal Malula, *est, dans l'ensemble, résolument engagé dans le renouveau conciliaire* ». « *Certains évêques souhaiteraient aller encore plus loin dans l'« africanisation » de l'Eglise*, a-t-il ajouté, *mais le pape les a rappelés au respect du caractère universel de l'Eglise et à l'impératif de son unité.* »

République sud-africaine

SELON AMNESTY INTERNATIONAL

Des prisonniers détenus en vertu de l'état d'urgence ont été torturés

Près de mille quatre cents personnes, détenues en vertu de l'état d'urgence instauré dans trente-six districts sud-africains le 21 juillet, sont maintenues au secret et certaines sont torturées, a affirmé, mardi 13 août à Londres, Amnesty International.

Certains détenus, notamment au commissariat Protea à Soweto et dans des centres d'internement de la région de Port-Elizabeth, ont été battus, torturés à l'électricité ou menacés d'exécution, un pistolet braqué sur la tempe, affirme l'organisation humanitaire.

Amnesty a affirmé détenir les noms de personnes torturées, dont ceux d'étudiants, de prêtres et de leaders syndicaux, mais n'entend pas les révéler, pour éviter toute représaille.

Les prisonniers, détenus en vertu de l'état d'urgence, sont passibles de trente jours de réclusion solitaire s'ils chantent, sifflent ou portent des accusations « *fausses, malicieuses ou frivoles* », sur leurs conditions d'emprisonnement, a indiqué Amnesty.

L'organisation de défense des droits de l'homme a appelé Pretoria à lever immédiatement l'immunité accordée aux forces de l'ordre dans l'exercice de leurs pouvoirs et de permettre aux prisonniers de recevoir la visite de leurs familles et d'avocats.

A Brandford, dans l'Etat libre d'Orange, la police a annoncé avoir ouvert une enquête à la suite de l'incendie provoqué par des jets de cocktails Molotov sur la maison de Mme Mandela, femme du leader du Congrès national africain. Mme Mandela se cache dans la région de Johannesburg, selon son avocat, depuis que la police a opéré une perquisition à son domicile et l'a mis à sac.

Les rumeurs qui prêtaient à M. Botha l'intention de faire certaines concessions aux Noirs ont, d'autre part, sérieusement été remises en question par le ministre de la coopération et de l'éducation M. Gerrit Viljoen. Ce dernier a déclaré qu'il était hors de question d'accorder aux vingt-quatre millions de Noirs – majoritaires et sans droit de vote – une représentation politique commune avec les Blancs. Le gouvernement n'a envisagé des réformes que « *dans le cadre de la pluralité ethnique sud-africaine* », ce qui signifie, a-t-il précisé « *le maintien de la ségrégation au niveau des écoles, de l'habitat et de la propre représentation politique des Noirs* ».

Enfin, quatre personnes sont mortes dans la nuit du mardi 13 août au cours de pillages et d'incendies criminels dans la cité noire de Duncan, près d'East-London (province du Cap). Un incendiaire noir, blessé par des policiers, a été brûlé vif par « *ses camarades incendiaires* », selon la police. Trois autres corps (deux Noirs et un Métis) ont été retrouvés plus tard à Duncan. Un dirigeant du Front démocratique uni, M. David Gaza, a aussi déclaré que son domicile, dans la cité noire d'Umlazi, avait été incendié dans l'explosion de cocktails Molotov, mardi matin. – *(AFP, AP.)*

Mozambique

- **L'OLÉODUC BEIRA-ZIMBABWE SABOTÉ.** – L'oléoduc reliant le port mozambicain de Beira au Zimbabwe a été saboté mardi 13 août par des rebelles, a annoncé l'agence de presse zimbabwéenne Ziana. Le sabotage a eu lieu au Mozambique, l'armée zimbabwéenne qui se chargera de sa réparation, a ajouté l'agence. Cet oléoduc, long de 300 kilomètres, est la principale source d'approvisionnement en pétrole du Zimbabwe. Il a déjà été l'objet d'attaques répétées de la part des guérilleros de la Résistance nationale du Mozambique (RNM), agissant aussi contre le tronçon mozambicain de la route reliant le sud du Malawi au Zimbabwe, route placée – comme l'oléoduc – sous la surveillance de l'armée de Harare. – *(AFP.)*

Gabon

Libreville proteste contre l'annonce à Paris de la constitution d'un gouvernement en exil

Libreville *(AFP)*. – L'annonce, à Paris, de la création d'un gouvernement gabonais « fantoche » en exil risque de « *compromettre sérieusement l'excellence retrouvée* » des relations franco-gabonaises, a estimé, mardi soir 13 août dans un communiqué, le ministre gabonais de l'intérieur.

« *C'est la première fois depuis l'indépendance des anciennes colonies françaises d'Afrique qu'un tel événement se produit* », souligne le ministre. « *Après quelques nuages*, ajoute-t-il, *il y a eu manifestement une volonté politique commune pour que les relations franco-gabonaises reviennent au beau fixe. Le succès enregistré lors de la récente visite d'Etat en France du président de la République gabonaise en témoigne.* »

« *Voilà que malheureusement cette information, au cas où elle serait vérifiée, risque de compromettre sérieusement de nouveau l'excellence retrouvée de ces rapports* », poursuit le communiqué.

« *Que va faire maintenant Paris avec, d'une part, un gouvernement fantoche installé sur son sol et, d'autre part, le gouvernement légal et constitutionnel avec lequel il a signé des accords de coopération depuis 1969* », s'interroge encore le ministre.

Ce communiqué de Libreville fait suite à la publication, à Paris, lundi 12 août, d'un communiqué du MORENA (Mouvement de redressement national, interdit au Gabon) annonçant la constitution, le 9 août dernier, d'un gouvernement en exil.

[La réaction violente de Libreville s'explique d'autant plus mal que celle-ci a été faite par un simple communiqué, puisque par deux fois déjà, le 6 décembre 1983 et le 7 février 1985, la préfecture de police de Paris a interdit sous le motif « *de réunion de nature à troubler l'ordre public* » les conférences de presse du MORENA. Le président gabonais est-il mécontent de la représentation française aux fêtes de l'indépendance, le 17 août prochain, où ont été invités MM. Dumas, Defferre, Penne et Jean-Louis Mitterrand ? Un moment envisagé, le voyage de M. Dumas ne semble plus l'être. M. Bongo cherche-t-il, d'autre part, au moment où on le dit prêt à libérer les derniers prisonniers du MORENA détenus à Libreville, à montrer aux opposants en exil qu'il ne transigera pas avec eux.]

Ouganda

La tentative de pourparlers avec le Mouvement de résistance nationale a tourné court

Kampala. – La première tentative de pourparlers officiels en Tanzanie entre le nouveau régime ougandais et le principal mouvement armé d'opposition, le Mouvement de résistance nationale (NRM), s'est soldée mardi 13 août, par un échec, alors que le NRM renforce ses positions militaires autour de Kampala.

Radio-Kampala a annoncé le retour de Dar-es-Salaam de la délégation dirigée par le chef de l'Etat, le général Tito Okello, sans faire aucune allusion à la réunion entre la délégation et le NRM, pourtant annoncée samedi dernier par le général Okello. En fait, la délégation gouvernementale n'a même pas rencontré M. Museweni.

La radio s'est bornée à indiquer que le chef de l'Etat s'est entretenu durant deux heures avec le président tanzanien Julius Nyerere, pour la seconde fois depuis la chute du régime Obote, il y a deux semaines. M. Museweni, estiment les observateurs, en ne se rendant pas à la réunion annoncée, a choisi d'infliger un camouflet au nouveau pouvoir de Kampala.

D'autre part, des voyageurs arrivés mardi dans la capitale ont confirmé que près de six cents hommes de la branche armée du NRM, l'armée nationale de résistance (NRA), ont pris position au camp de Nakaseki, à 50 km au nord-ouest de Kampala, considéré comme une position de contrôle stratégique d'accès à la capitale.

En outre, le mouvement fédéral démocratique d'Ouganda (FEDEMU), un mouvement de guérilla considéré comme proche du principal parti d'opposition au régime déchu, le Parti démocratique (DP) de M. Paul Ssemogerere, aujourd'hui ministre de l'intérieur, a affirmé que la NRA s'était emparée de la ville de Mbarara et d'autres positions au sud-ouest du pays, brisant ainsi *de facto* le cessez-le-feu. Ces initiatives, estime le FEDEMU, équivalent à une déclaration de guerre contre le conseil militaire.

PROCHE-ORIENT

Israël

Le commandant des parachutistes devra répondre de «coups et blessures» sur deux Palestiniens

Jérusalem. – Le général Itzhak Mordechai, commandant en chef des parachutistes, comparaîtra sans doute devant un tribunal militaire, non pas pour homicide mais pour répondre de l'accusation de *« coups et blessures »* et de *« conduite indigne de son rang »*.

C'est le dernier développement – mais pas encore le dénouement – d'une affaire qui fait beaucoup de bruit et qui traîne déjà depuis près d'un an et demi. Il s'agit de l'affaire du détournement de l'autobus Tel-Aviv-Achkelon, le 12 avril 1984, par un commando de quatre Palestiniens. Après une nuit d'attente, les forces de sécurité avaient pris d'assaut l'autobus qui était immobilisé près de Dir-el-Bala, dans la bande de Gaza.

Le porte-parole de l'armée israélienne avait ensuite affirmé que les quatre hommes étaient morts au cours de cet assaut, ainsi qu'une soldate israélienne qui était prise en otage avec les quarante-cinq passagers. Or des photographes de la presse israélienne qui se trouvaient sur place, notamment du quotidien *Hadashot*, avaient pris des clichés de deux membres du commando traînés hors de l'autobus par des militaires. Dans un premier temps, l'armée avait cherché à étouffer l'affaire en interdisant, par le biais de la censure, la publication de ces photos.

Mais, suite aux pressions de l'opinion publique, après la publication d'informations à l'étranger, M. Moshe Arens, alors ministre de la défense, avait nommé une commission d'enquête dirigée par le général de réserve Meir Zorea. Le 24 juin 1984, cette commission confirmait dans son rapport que les

De notre correspondant

deux terroristes avaient bel et bien été capturés vivants et qu'ils avaient eu *« le crâne brisé par des coups de crosse »*.

Le dossier fut alors renvoyé, pour supplément d'enquête, devant une autre commission, dirigée cette fois par le procureur général de l'Etat, M. Nionah Blatman. Pendant des mois, le ministère de la justice a affirmé que l'affaire suivait son cours, mais, irrité par la lenteur de la procédure, l'hebdomadaire de gauche *Koteret Rashit* décidait, le 20 février 1985, de passer outre aux ordres de la censure et de révéler, pour la première fois, que le suspect numéro un de l'affaire n'était autre que le commandant en chef des parachutistes et de l'infanterie, le général Itzhak Mordechai.

Malaise dans l'armée

Les conclusions de l'enquête ont finalement été rendues publiques mardi 13 août. Le général Mordechai est partiellement disculpé, en tout cas il n'est pas tenu pour responsable de la mort des deux membres du commando. Les enquêteurs affirment, sur la foi notamment de l'avis des médecins, qu'il n'y a pas moyen d'établir de rapport de cause à effet entre *« certains coups et les décès »*. *« Les terroristes avaient déjà été blessés à la tête au moment de l'action. »* Les militaires avaient en effet essayé de les assommer pour qu'ils ne puissent réagir, ce qui paraît justifié aux yeux de la commission.

Le général Mordechai a expliqué pour sa part qu'il avait frappé les terroristes pour leur arracher des informations au sujet d'un colis piégé qu'ils auraient pu placer dans le véhicule. Cependant, ce que lui reproche la commission d'enquête, ce sont *« les coups de crosse, de pieds et de poings »* portés aux terroristes après l'assaut. Le conseiller juridique du gouvernement, M. Itzhak Zamir, qui a examiné le rapport des enquêteurs, a en effet recommandé de traduire en justice le général Itzhak Mordechai (ainsi que cinq membres des services de sécurité et trois policiers) parce que *« l'usage de la force après la capture ne s'imposait pas »*.

Cette décision de M. Zamir suscite un certain malaise au sein de l'état-major de l'armée. Il est possible d'ailleurs que le procureur militaire choisisse finalement de faire comparaître le général Mordechai non pas devant un tribunal militaire mais devant une commission de discipline.

La décision de M. Zamir provoque en outre la colère des députés de la droite israélienne. Mme Gueoula Cohen, du mouvement Tehya, s'est demandée *« si les soldats israéliens devaient désormais se battre contre les terroristes accompagnés d'avocats »*. Le conseiller juridique du gouvernement, M. Zamir, avait cependant répondu à l'avance à ce genre de critique en écrivant dans son rapport : *« Pour défendre les valeurs morales qui ont toujours été celles des forces de sécurité israéliennes, une procédure judiciaire doit être engagée contre ceux qui ont fait un usage illégal, quelles que soient les circonstances, de la violence »*.

(Intérim.)

Un espoir de paix ?

(Suite de la première page.)

Ainsi, malgré la désunion du monde arabe, l'initiative jordano-palestinienne bénéficie, en réalité, du plus grand consensus possible. Il est notamment essentiel pour le roi Hussein d'avoir l'appui de l'Egypte, désormais réintégrée dans le monde arabe, de l'Irak et de l'OLP. Pour aller de l'avant, le roi Hussein doit maintenant avoir le soutien déterminé des Etats-Unis. Il attend de ceux-ci qu'ils rencontrent dès que possible une délégation jordano-palestinienne.

Le souverain se dit convaincu que, au moment où les Palestiniens engageront un dialogue avec les Américains, ceux-ci seront impressionnés par la modération de leurs interlocuteurs. Cette modération devrait convaincre Washington de peser de tout son poids sur Jérusalem en faveur de ce processus de paix. Effectivement, les Américains, qui ont vu Hussein à Washington, semblent avoir été impressionnés par les arguments du roi.

Un contact entre Jordaniens, Palestiniens et Américains devrait donc être possible avant la fin de l'année. Pour les Etats-Unis, c'est moins ce contact qui est important que les négociations directes avec Israël qui devraient s'ensuivre. Ni le roi ni l'OLP ne sont opposés à ces pourparlers avec l'Etat hébreu à condition qu'ils se déroulent sous le parrainage d'une ombrelle internationale. Si Washington refuse la présence de Moscou, alors Hussein, l'OLP et l'Egypte se contenteront d'une ombrelle *ad hoc*.

Indépendamment des problèmes de technique diplomatique, un certain nombre d'éléments jouent, à mon sens, en faveur d'un accord arabo-israélien :

– Que ce soit par lassitude ou par la prise de conscience de la supériorité militaire d'Israël, l'existence de l'Etat hébreu n'est plus remise en question par les pays arabes (à l'exception de la Libye).

– Les gouvernements arabes les plus lucides sont d'autant plus enclins à trouver une solution pacifique au problème palestino-israélien qu'ils voient monter à l'horizon de nouveaux périls. D'autres crises profondes cheminent de manière souterraine. Ainsi, la révolution iranienne peut conduire au renversement de certains régimes. Les plus vulnérables sont ceux du Golfe, mais le fondamentalisme religieux n'épargne aucun des pays arabes.

A ces ferments de radicalisation politiques, s'ajoutent désormais des frustrations économiques qui n'épargnent aucun pays de la zone. Le retournement de la conjoncture pétrolière constitue à cet égard un événement d'une grande portée.

Ces difficultés nouvelles sont porteuses d'un mécontentement dont se nourrissent les fanatismes religieux. Reste Israël. Il est incontestable que M. Pérès jouit auprès des gouvernements arabes et des personnalités palestiniennes de Cisjordanie d'un crédit certain. Sa présence à la tête du gouvernement israélien est une nouvelle chance pour la paix.

Sans doute estime-t-il que le scénario imaginé par l'accord jordano-palestinien est inutile, trop compliqué et même dangereux pour Israël. Néanmoins, il est tout à fait ouvert à l'idée d'engager des pourparlers de paix. Il estime, lui aussi, que l'occasion qui se présente est particulièrement propice et qu'il faut la saisir. Toutefois, il est à son tour aux prises avec de redoutables problèmes économiques. Aura-t-il la possibilité d'ajouter à ces problèmes les remous de politique intérieure que provoquerait une négociation portant sur l'évacuation des territoires en échange de la paix ? Un consensus entre le Likoud et le Parti travailliste sur l'avenir de la Cisjordanie et de Gaza est-il possible ?

En bref, de grandes difficultés subsistent sur le chemin de la paix. Cependant, elles n'apparaissent plus désormais insurmontables. En réalité, les vrais problèmes sont constitués par les obstacles inavoués. Après trente-huit ans d'affrontement entre Juifs et Arabes, la vision que chacun a de l'autre est encore marquée par la suspicion, la méfiance ou la peur. Mais, aujourd'hui, des forces de mouvements – qu'elles soient le produit de la lassitude ou de la raison – ont fait bouger les esprits sur le terrain. La logique de la guerre et de l'intolérance ne semble plus être acceptée comme une fatalité par les peuples de la zone. Le sentiment, encore timide, commence à s'exprimer qu'entre Juifs et Arabes une coexistence pacifique n'est plus désormais impossible. L'heure est venue de cesser de regarder en arrière, de s'enfermer sur ses propres souffrances, dans une mémoire immobile.

Ce sera long, ce sera difficile. On n'avancera les uns vers les autres que pas à pas.

Le devoir de tous, et notamment des Européens, est d'aider à gagner ce pari de la confiance contre la peur, le pari de la paix contre la guerre.

Dans cette grande tâche, la France doit jouer un rôle d'incitateur. D'ailleurs, la diplomatie française pourrait bien avoir pris la mesure de l'événement en recevant une délégation jordano-palestinienne.

Ne pourrait-elle pas maintenant convoquer une réunion exceptionnelle des instances de la coopération politique européenne pour que l'Europe encourage ceux qui dans ce Proche-Orient à l'histoire tourmentée sont enfin prêts à se tendre la main ?

JEAN DE LIPKOWSKI.

Après Libération *et* le Figaro, le Monde *publie, cette semaine, les textes d'écrivains lus chaque matin sur France-Inter en faveur de la libération de notre confrère Jean-Paul Kauffmann et des trois autres otages français – le chercheur Michel Seurat et les deux diplomates Marcel Carton et Marcel Fontaine – détenus au Liban.*

Cet appel s'adresse à ces hommes qui, en ce moment, détiennent cinq Français enlevés à Beyrouth.

Mais, à travers ces mystérieux séquestreurs, c'est vers leurs inspirateurs – le gouvernement islamique iranien – et plus particulièrement son guide, l'imam Khomeiny – que je me tourne aujourd'hui au nom de nombreux intellectuels français.

Nous vous demandons de ne pas oublier, de ne rien oublier : lorsque le peuple iranien luttait contre le régime Pahlavi, souvenez-vous, c'est ici en France que vous avez trouvé, plus que nulle part ailleurs, des hommes pour s'alarmer, s'indigner, s'émouvoir de la situation en Iran.

Ces hommes, pour la plupart écrivains, philosophes, journalistes, artistes, n'ont jamais, à l'époque, refusé de s'associer à vous pour dénoncer les injustices que vous et votre peuple subissiez. Ils ne faisaient aucun calcul ; ils étaient neufs, généreux ; ils étaient prêts à toutes les imprudences pour aider à ce que votre cri de révolte soit entendu. Ces intellectuels français ont souhaité vous aider, et vous aviez besoin d'eux. Ils ont écrit des articles, ils ont parlé en faveur de votre révolte, ils se sont battus pour ces droits de l'homme que vous-même invoquiez alors.

Vous le savez, ils ont souhaité de toutes leurs forces la libération de votre peuple. Ils étaient désintéressés, amis. Ils étaient pleins d'espoirs. Ils vous ont aidé dans la mesure de leur voix. J'ose, aujourd'hui, vous rappeler votre dette à l'égard de ces intellectuels qui ont désiré plus de justice, de compréhension, d'humanité.

Ce sont les mêmes qui, aujourd'hui, se préoccupent du sort de leurs compatriotes. Hors des cercles des pouvoirs et de leurs marchés, forts de leur conscience et de leur foi en l'homme. Ils vous adjurent d'être généreux à votre tour.

Libérez Jean-Paul Kauffmann, notre ami.

Libérez ses quatre compagnons. Sachez quelle résonance ce geste de votre part aurait, ici, en France.

REZVANI.

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

- IMPORTANTES MESURES DE SÉCURITÉ A KABOUL. – De très importantes mesures de sécurité ont été prises à Kaboul après les dernières attaques de moudjahidins sur les faubourgs ouest de la capitale, a-t-on appris de source diplomatique. Selon ces sources, des tirs de roquettes ont commencé le 7 août, et des incendies ont éclaté près d'objectifs visés par la guérilla, notamment une station de radars soviétique. D'autre part, les moudjahidins auraient attaqué un poste gouvernemental afghan, tuant quinze soldats et en capturant plusieurs. Selon des diplomates, la riposte d'artillerie a duré jusqu'à 3 heures du matin, et le lendemain l'armée afghane a commencé des perquisitions maison par maison et établi des barrages routiers pendant plusieurs jours. Les élections, qui avaient commencé le 11 août, se déroulent, assure-t-on toujours de même source, à main levée dans des réunions publiques où sont présentés les candidats. Les électeurs ne savent pas l'identité des candidats avant la réunion. – *(AFP, UPI.)*

Burkina

- DISSOLUTION DU GOUVERNEMENT. – Le gouvernement du Burkina a été dissous lundi 12 août par un décret présidentiel qui ne donne aucune précision sur les raisons de cette mesure, mais précise que l'expédition des affaires courantes sera assurée par les directeurs des cabinets ministériels ou par les secrétaires généraux des ministères. Les Comités de défense de la révolution (CDR) des différents ministères sont chargés de l'application du décret, qui a été signé par le capitaine Thomas Sankara, président du Conseil national de la révolution (CNR) au pouvoir depuis le coup d'État du 4 août 1983. – *(AFP.)*

Colombie

- ATTAQUE DU M 19 DANS LE CENTRE DE BOGOTA. – Un commando du M 19 (Mouvement du 19 avril, nationaliste d'extrême gauche) a attaqué à la roquette des installations de la police et tenté de prendre d'assaut les halles centrales de Bogota le lundi 12 août. Le bilan officiel de ces actions est de deux morts et de plusieurs blessés. – *(AFP.)*

Grande-Bretagne

- DÉMENTI JAPONAIS. – Un porte-parole de l'ambassade du Japon à Londres a démenti le mardi 13 août les révélations d'une chaîne de télévision britannique selon lesquelles une unité de l'armée japonaise – l'Unité 731 – aurait utilisé des prisonniers de guerre pour mener des expériences sur des armes bactériologiques durant la seconde guerre mondiale (*le Monde* du 14 août). Il a déclaré à l'AFP qu'*« il n'y a aucune preuve officielle »* concernant de telles expérimentations. Selon lui, les archives nationales du Japon ne contiennent aucun élément permettant d'étayer les thèses avancées par le documentaire britannique.

[Le démenti du porte-parole japonais est d'autant plus surprenant que les informations données par la télévision britannique ne sont pas nouvelles. Des révélations très complètes sur les activités de l'Unité 731 ont été faites dès 1982 dans un livre publié au Japon et n'avaient pas à l'époque été démenties par le gouvernement de Tokyo. Elles avaient même donné lieu à un débat à la Diète au cours duquel l'existence de cette unité avait été reconnue, le gouvernement s'abstenant seulement de confirmer qu'un « marché » avait été conclu avec les Américains pour assurer l'impunité à ses principaux responsables.]

Japon

- M. TAKAO FUJIMOTO REMPLACE M. TOSHIO KOMOTO AU GOUVERNEMENT. – M. Takao Fujimoto a été nommé mercredi 14 août ministre d'Etat en remplacement de M. Toshio Komoto, démissionnaire du gouvernement japonais après la faillite de la compagnie maritime Sanko. M. Komoto, dont la démission a été acceptée mardi par le premier ministre Yasuhiro Nakasone *(le Monde* du 14 août), cumulait les fonctions de directeur général de l'agence de développement d'Okinawa (sud du Japon), et de ministre chargé des affaires économiques extérieures. M. Fujimoto prend sa place à la tête de l'agence d'Okinawa. Le poste de ministre chargé des affaires économiques extérieures est pris en charge par M. Ippei Kaneko, qui conserve par ailleurs son poste de directeur de l'agence de planification économique. – *(AFP.)*

Zimbabwe

- M. NKOMO PRIVÉ DE PASSEPORT. – La police s'est présentée samedi 10 août au domicile de M. Joshua Nkomo, leader de la ZAPU, parti d'opposition à M. Mugabe, et a confisqué sans explications son passeport ainsi que celui de sa femme. M. Nkomo a aussi révélé que son frère Stéphen et M. Welshman Mabhena, secrétaire général de la ZAPU, venaient d'être arrêtés.

AMÉRIQUES

Argentine

Une peine de douze ans de prison est requise contre le général Galtieri

Buenos-Aires *(AFP)*. – Le procureur militaire chargé de requérir contre seize officiers accusés d'être responsables, à des titres divers, de la défaite argentine lors de la guerre des Malouines (1982) a demandé douze ans de réclusion contre le général Leopoldo Galtieri, à l'époque chef de la junte militaire de gouvernement, a-t-on appris mardi 13 août de source digne de foi.

Le procureur, le brigadier Hector Canale, a requis la même peine, qui implique automatiquement la dégradation militaire, contre l'amiral Jorge Anaya, chef d'état-major de la marine argentine et membre de la junte lors du conflit, indique-t-on de même source, et un peine de huit ans de prison contre le troisième membre de la junte qui gouvernait l'Argentine à l'époque, le général de brigade Basilio Lami Dozo, alors chef d'état-major de l'armée de l'air. Les sentences devraient être rendues en octobre ou en novembre par le Conseil suprême des forces armées.

Les généraux Galtieri et Lami Dozo, ainsi que l'amiral Anaya avaient ordonné l'invasion de l'archipel des Malouines (territoire britannique de l'Atlantique sud) le 2 avril 1982. Ces trois hommes sont, par ailleurs, jugés, aux côtés des six membres des deux premières juntes militaires, par un tribunal civil de Buenos-Aires pour leur responsabilité présumée dans les atteintes aux droits de l'homme commises sous le régime militaire.

Etats-Unis

PAS DE JUIF AU KU KLUX KLAN

Bristol *(AP, UPI)*. – Un homme qui avait été désigné, la semaine dernière, Grand Dragon de Virginie des Chevaliers chrétiens du Ku Klux Klan va sans doute être obligé de démissionner de cette organisation raciste en raison de ses origines juives.

Arrivé à Bristol (Virginie) en mars dernier comme recruteur pour le Klan, Jordan Gollub, vingt-six ans, avait organisé, le week-end dernier, une marche dans la région à laquelle avaient assisté plusieurs milliers de personnes. Un dirigeant de l'organisation, Robert Scoggin, de Caroline du Sud, avait, toutefois, rejeté l'invitation en faisant savoir dans une lettre que Gollub était *« un petit juif de Pennsylvanie »*.

Interrogé par le *Richemond Times Dispatch*, un journal de Virginie, l'intéressé a déclaré : *« Je n'ai jamais été juif. Mes parents sont juifs, mais je n'ai pas eu d'éducation religieuse juive. Mes parents sont sionistes, mais ils n'assistent jamais à des services religieux. Je ne me préoccupe pas vraiment du judaïsme. »*

Afin d'éviter *« tout nouvel embarras »*, Jordan Gollub a écrit, lundi 12 août, au Sorcier impérial du Ku Klux Klan Virgil Griffin, pour lui proposer sa démission.

Panama

LE CHEF DE L'ARMÉE CRITIQUE LA GESTION DU POUVOIR CIVIL

Cimarron *(UPI)*. – Le général Noriega, commandant en chef des forces de défense (ancienne Garde nationale), a vivement dénoncé dans un discours public, le lundi 12 août, la gestion du gouvernement de M. Ardito Barletta, affirmant que la situation après neuf mois de pouvoir civil était *« totalement anarchique et hors de contrôle »*. Ce discours illustre le mécontentement croissant des chefs de l'armée, qui avaient favorisé l'élection à la présidence de M. Barletta, un ancien haut fonctionnaire de la Banque mondiale. Ce dernier, qui était présent, s'est refusé à commenter les propos du général Noriega.

Le chef des forces militaires a critiqué les mesures d'austérité prises par le président Barletta à la demande du Fonds monétaire international afin de faciliter le rééchelonnement de la dette extérieure panaméenne (d'un montant de 3,6 milliards de dollars). Ce programme a entraîné des coupes dans les aides gouvernementales à l'industrie et la suppression du soutien aux prix agricoles. Le taux de chômage dans le pays dépasse 20 %.

Le général Noriega, qui souhaite favoriser la diminution de la tension en Amérique centrale, doit d'autre part, se rendre prochainement au Nicaragua.

ASIE

Philippines

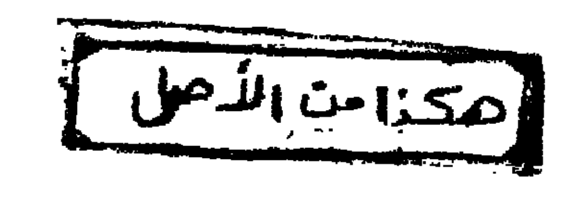
L'opposition réclame la destitution du président Marcos

La commission des affaires judiciaires de l'Assemblée nationale a rejeté, mardi 13 août, une résolution déposée par l'opposition parlementaire demandant la destitution *(impeachment)* du président Marcos *« pour corruption, violation de la Constitution, parjure de son serment à la Constitution et autres crimes graves »*. C'est la première fois, depuis l'indépendance du pays en 1946, qu'une telle motion contre le président est émise. Toutefois, avec quinze sièges – contre huit à l'opposition, plus un indépendant – le parti au pouvoir, le Mouvement pour une nouvelle société (KBL), détient la majorité au sein de la commission des affaires judiciaires présidée par le ministre de la justice, M. Estelito Mendoza.

Après quatre heures d'un vif débat, les membres de l'opposition ont quitté la commission en signe de protestation. L'accusation de corruption et de détournement de fonds était fondée sur les affirmations d'un journal californien, le *Mercury News*, qui avaient fait scandale aux Philippines en juin dernier. En effet, le journal avait révélé que M. Marcos possédait aux Etats-Unis des biens acquis frauduleusement et évalués à plusieurs millions de dollars, ce que le président a nié.

En séance plénière à l'Assemblée nationale, les cent neuf députés présents du KBL ont ensuite voté la confiance envers le président Marcos en qualifiant la demande de destitution de *« propagande insidieuse et à bon marché »*. – *(AFP, Reuter, UPI.)*





Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

"Pale Rider"

LE SOUFFLE DU WESTERN



*Clint Eastwood revient sur son cheval pâle,
retrouve les grands espaces
du rêve américain,
le western de toujours et sa mythologie.
L'Amérique se cherche des héros.
Le héros est un fantôme miraculeux,
son nom est la Mort, mais le western revit.*

C'EST un paysage de western; tout en montagnes et en ciel. Très loin, un groupe de cavaliers, si minuscules qu'avant de les distinguer on les entend. Bourdonnement sourd dans le silence de l'air immobile, comme en attente. Brusquement, poitrails des chevaux, visages farouches, ils sont sur la caméra. Le fracas des sabots rythme leur élan spasmodique, coupé par l'image paisible d'une clairière. Des hommes flânent, tamisent le sable d'un ruisseau : des chercheurs d'or. Un chien joue. Paix et agressivité alternent tout au long du générique, sans autre son que le roulement du galop, qui progressivement trouble les cascades de l'eau sur les pierres. Comme les spectateurs, les chercheurs d'or entendent avant de voir.

Pale Rider, le film de Clint Eastwood, commence ainsi. Les cavaliers saccagent le campement. L'un des chercheurs d'or (Michael Moriarty) s'en va en ville, quelques baraques de bois devant lesquelles la neige fond au soleil du printemps. Un décor. Dans la forêt, une jeune fille (Sydney Penny) enterre son chien tué par les cavaliers. Elle prie, exige de Dieu un miracle. Ailleurs apparaît une silhouette à cheval. *« Un cheval pâle, et son cavalier s'appelait la Mort, et l'Enfer le suivait »...* Clint Eastwood dit avoir de tout temps été *« fasciné par la mythologie biblique, et sa correspondance avec celle du western ».*

Son personnage est toujours celui du vengeur solitaire. Plus solitaire encore que de coutume, puisqu'il n'appartient pas au monde des vivants, fantôme réincarné par l'appel ardent d'une adolescente, fantasme qui répond aux manques d'une communauté de gens naïfs et frustes. Manque du sens de la responsabilité chez les hommes, manque d'amour chez les femmes, la jeune fille et sa mère (Carrie Snodgress), compagne de Michael Moriarty, brave type maladroit.

Alors bien sûr, l'amour, l'attrait qu'exerce Clint Eastwood avec sa barbe, son visage creusé, le regard lointain de ses yeux clairs, son demi-sourire sceptique. Avec sa dégaine d'homme. Bizarrement, avant de s'en aller, il fera l'amour avec la mère et refusera la fille — mais une vierge ne sait pas de quoi elle rêve.

Western onirique, *Pale Rider* est d'une construction classique, filmé d'un mouvement souple — comme la démarche de Clint Eastwood, — de façon hautaine, au sens propre et figuré. L'histoire est simple, un conflit entre chercheurs d'or, entre les riches qui veulent le devenir toujours davantage et les pauvres qui veulent gagner le prix de leur travail. Ce ne sont pas tant les bons et les méchants que ceux qui ont tort et ceux qui ont raison. Et l'étranger intervient pour leur prouver qu'ils ont raison, leur dire qu'ils doivent se battre, ne pas céder, tuer. *« L'Enfer le suit »...* Dans la pénombre des maisons où l'on prie à la chandelle, il apporte le trouble du désir, le doute. Dans la splendeur des grands espaces, il apparaît, disparaît, engage des bagarres brèves et forcenées, jusqu'au final : Clint Eastwood seul contre le shérif véreux (John Russel) et ses six adjoints, six hommes silencieux en longues redingotes claires, dont d'un même geste ils écartent un pan, main vers la cuisse barrée d'un baudrier, prêts à saisir leur revolver. Clint Eastwood rend hommage à Sergio Leone, au western, à lui-même.

Ombre fugace, l'étranger tue les six adjoints pour en arriver au face-à-face avec le shérif, l'homme qui, dans le passé, l'a abattu en lui tirant dans le dos...Curieux envoyé de Dieu qui protège les justes en leur enseignant la violence, et tue avec une tranquille indifférence.

Dans les films de Clint Eastwood, les *« gueules » — extraordinaires comme* dans tout le cinéma américain — posent immédiatement les caractères. Elles sont plus parlantes que les dialogues, réduits au nécessaire. De film en film, Clint Eastwood exprime une sorte de philosophie cynique coupée d'ironie morbide, de sensibilité orgueilleuse. Les relations entre hommes, et entre hommes et femmes, jouent brutalement sur les ambiguïtés de la générosité-lâcheté, de l'attirance-méfiance. Les femmes décident, l'homme — lui — laisse venir et s'en va.

Dans *Josey Wales hors-la-loi*, western qu'il a tourné en 1976, il s'en allait, vengeance accomplie, après une nuit d'amour avec Sandra Locke. Il s'en allait, blessé, mourir seul. Dans *Pale Rider*, personnage mythique, inaltérable — fantasme, image, star, — il retourne dans la solitude absolue, la mort.

COLETTE GODARD.

★ Voir les films nouveaux.

Raphaël et le monde de l'estampe

UNE EXPOSITION A ROME

GOETHE aimait beaucoup les estampes. Les voyageurs *qui ont la chance de pouvoir* se rendre à Weimar voient dans la maison du grand homme les portefeuilles où il conservait les pièces de son « musée imaginaire ». Il les regardait beaucoup, et on a souvent l'écho de ses méditations « visuelles » dans ses réflexions doctrinales. Parmi ces suites gravées, celles de Raphaël, ou plutôt d'après les œuvres de Raphaël, *avaient une importance* privilégiée. Ce furent pendant trois siècles les véhicules d'un immense enseignement dont nous ne retrouvons pas exactement l'équivalent avec nos recueils photographiques, même en forme de *corpus*, car la part de l'interprétation et la richesse informative y sont *considérables. Une exposition particulièrement* utile le rappelle à Rome.

Le cabinet national des Estampes, sis à la Farnésine, a été réuni il y a *déjà* quelques années à l'Institut de calcographie qui possède de magnifiques cuivres des maîtres anciens et procède même à *de nouveaux* tirages : installé exactement derrière *la fontaine de Trevi*, cet institut souhaite déployer ses ressources dans le palais Poli tout entier (acquis par l'Etat italien en 1978). En attendant, les deux établissements collaborent pour présenter l'œuvre graphique des *interprètes des grands maîtres*. Le recueil concernant Raphaël produit et exposé cette année est de loin le plus imposant, car il s'agit de centaines et de centaines de planches, qu'on ne peut regarder sans que viennent à l'esprit les problèmes fascinants mais difficiles posés par la diffusion, la transposition, *la déformation graphique* des chefs-d'œuvre (1).

Les choses ont commencé très tôt. Comme le dit fort bien un des *auteurs* de ce copieux catalogue, il y avait pour le livre Aldo Manuce à Venise, il y eut pour l'estampe de reproduction Baviera à Rome. L'association de Marc-Antoine Raimondi avec l'infatigable Raphaël fut à coup sûr décisive dès 1510 ; *mais elle n'aurait* pas pris toute son importance nationale et internationale sans un troisième homme, ce Baviera, qui fut dans l'équipe le « manager ». L'idée était au départ de faire connaître par des estampes sur cuivre les compositions du maître. D'autres que Marc-*Antoine y travaillèrent bientôt*, Ghisi, le maître au Dé (en raison du petit motif utilisé comme signature). Tout le monde ne pouvait voir *les Stanze* ou les loges du Vatican ; les reproductions les faisaient connaître partout. Et il fallut attendre un bon demi-siècle encore, après l'époque de Goe*the, pour qu'il en fût autrement*. Ce qui frappe d'abord, c'est la capacité d'organisation : production, diffusion, etc., de Raphaël et de son atelier. Pour la première fois dans l'histoire, faut-il le souligner ?




Marc Antoine, portrait de Raphaël, vers 1518.

Putti joueurs et singe, gravure signée du maître au Dé, d'après Raphaël.

*Mieux que la photographie, l'estampe...
Raphaël a compris très vite
qu'il fallait créer pour les graveurs.
Production, diffusion,
l'atelier du maître s'organise.
Une affaire rentable.*

Mantegna à Mantoue avait déjà esquissé quelque chose du même genre vingt ans plus tôt. Mais ce qui donna l'impulsion décisive au groupe romain, ce fut le succès des gravures sur bois et des cuivres de Dürer. Marc-Antoine eut au début quelques ennuis pour les avoir trop bien imités. Mais, quand l'entreprise de Baviera fut lancée, la notoriété *de Raphaël et celle du maître* allemand se rejoignirent au niveau international, si l'on peut dire. On a beaucoup et avec raison commenté une note de Dürer, qui remit en 1520 son œuvre entier à un disciple de Raphaël pour avoir en échange *la Cosa, c'est-à-dire* l'œuvre gravé de Raphaël. Cela *nous prouve que, quel que soit* le praticien, c'est le « label » raphaélien qui importe.

Dürer était à la fois l'auteur et le graveur des compositions ; à Rome, il y avait division du travail, avec l'estampe de reproduction, copie réduite, maniable et multiple d'un ouvrage peint. Mais, très vite, appréciant intelligemment la situation, Raphaël comprit qu'il fallait composer pour l'estampe, créer des dessins et de préférence des suites de dessins pour alimenter les *graveurs et* fournir des modèles aux artistes. Il dessine *ainsi, à la manière des graveurs* allemands : Altdorfer, Cranach, Dürer lui-même, des séries d'apôtres, par exemple, pour images pieuses, et des petites scènes mythologiques, des fantaisies sur Vénus, les amours, etc., qui eurent le plus grand succès. L'aspect financier n'était pas perdu de vue : l'historien Vasari rapporte que, avant de mourir *prématurément en 1520, Raphaël* avait recommandé à Baviera de conserver les cuivres pour les exploiter commercialement, le revenu étant destiné à subvenir aux besoins d'une « dame qu'il aimait » (celle qu'on nomme faute de mieux la Fornarina) (2).

Raphaël n'a pas créé que des images de dévotion (religieuse) et des images de méditation (morale). Tirant parti de toutes les ressources du fonds antique — reliefs, médailles, peintures des « grottes », etc., — la centrale raphaélienne travaillait aussi avec un succès immense dans le registre de la fantaisie. Les séries complètes gravées d'après le décor *des loges vaticanes au dix-*huitième siècle sont largement *responsables de la diffusion des* ornements légers, dits « arabesques » dans les intérieurs et le mobilier néo-classiques au temps de Louis XVI et de Napoléon. La médiation de la gravure et son action normalisante, adoucissante, sont presque toujours faciles à repérer devant les innombrables productions gracieuses et anodines de l'Occident.

Mais on a aussi, grâce à l'estampe, le souvenir de cycles disparus. Toujours à l'enseigne de Raphaël, devenu sigle industriel en quelque sorte, avec le fatidique Raphaël Urb (Urbinas) INV, on a conservé quatre gravures au burin correspondant à une tapisserie en huit pièces sur le thème des « jeux d'enfants », destinée à animer le soubassement de la salle de *Constantin* (quatre de ces pièces tissées ont échoué au Musée des arts décoratifs de Budapest). Il n'y a aucun doute que ces amusantes petites scènes, où des *putti* jouent sur, dans, avec des guirlandes énormes, proviennent d'une « idée » de Raphaël, mais le modèle a été mis au point par un *élève du maître, Vincidor, responsable* du tissage ; le burin a été *réalisé, bien après 1520*, dans l'atelier de Lafrery, un Français fixé à Rome et spécialisé dans l'édition d'estampes. L'organisation est solide.

L'une de ces saynètes montre les *putti* s'affairant autour d'un singe mal élevé, qui a enlevé un poupon, et qu'on voudrait faire *descendre de la guirlande où il est* juché. Tel était l'humour de l'époque. Il a eu *bien des échos*. Le singe et les *putti* font penser à la gravure sur bois si spirituelle de Granville : *« C'était un grand maître, car il traînait une longue queue de disciples et d'apprentis »*, une kyrielle de petits singes recopient le modèle que grave le grand singe à cheval sur un dada en bois, *dont la tête* est celle de Raphaël.

ANDRÉ CHASTEL.

(1) *Raphaël Invenit*, Stampe da Raffaello nelle collegioni dell' Instituto Nazionale per la grafica, catalogue présenté par E. Borea, Rome 1985.

(2) On peut lire la vie de Raphaël, excellemment traduite par Mme S. *Beguin*, dans le volume V (1983), et celle de Marc-Antoine dans le volume VII (1984) de notre traduction de Vasari, aux Editions Berger-Levrault.


COLLECTION CAHIERS DU CINÉMA

Hitchcock écoutant « les Oiseaux »

Bande son

UNE NOUVELLE ÉTUDE DE MICHEL CHION

UN citadin mal réveillé sort d'une grange, au petit matin. Le plan suivant montre une vache immobile, plantée au milieu d'un champ, plus vraie que nature. Le regard du personnage glisse... un « meuh » sonore lui fait tourner la tête. Il réalise enfin la présence de la vache. Ce gag minuscule, tiré de *Trafic*, de Jacques Tati, ouvre l'essai de Michel Chion, *le Son au cinéma*.

La scène fonctionne sur bien peu de chose : une vache de carte postale, un « meuh » un peu trop appuyé suffisent à « décoller » pour quelques secondes l'image du son, à suggérer que le second n'est solidaire de la première que par un dosage subtil des artifices. Bon gré mal gré, pour la majorité des cinéastes, il faut « bruiter » après coup, en studio. Sculpter, par exemple, le son de l'approche d'une auto avant qu'elle ne paraisse sur l'écran, le faire plus long ou plus court, selon qu'on le veut fatidique ou banal.

Il est connu qu'en matière d'esthétique le savoir décuple le plaisir. Nul ne se plaindra de ce que Michel Chion nous pousse à entendre ce qui, d'habitude, ne s'entend pas : par exemple, la sirène de bateau qui ponctue, dans *Fenêtre sur cour* d'Hitchcock, les manœuvres louches de l'homme d'en face. Quitte à frémir : dans *le Choix des armes*, d'Alain Corneau, Depardieu entre dans un café. On entend un flipper à droite. Le personnage tourne sur lui-même, la caméra le suit. Le flipper reste à droite... Cinéaste, compositeur, critique aux *Cahiers du cinéma*, l'auteur investit dans son ouvrage toute l'acuité de son oreille et de son regard, toute sa sensibilité aussi, malgré l'abstraction propre au sujet.

La tâche est difficile : les enjeux sont méconnus, les malentendus nombreux. Pourquoi parler de « bande-son » lorsque ce que l'on entend au cinéma n'a de sens que par rapport à ce que l'on voit ? Doit-on « bruiter » tout ce qui apparaît sur l'écran par souci de réalisme, quitte à trahir ce réalisme quand on doit tout baisser d'un cran pour ne pas noyer les dialogues ? Que vaut le « son direct » (pris au tournage), quelle vérité — puisque c'est cela l'enjeu — donne-t-il aux films qui l'emploient, si on se souvient de *« la tendance congénitale du micro à contredire la caméra »* ? Michel Chion n'hésite pas à prendre parti, au nom d'un idéal du cinéma comme art sonore : le son est essentiel à la magie des images.

Dans le terme de bande-son, on comprend aussi la musique. L'auteur rejette le terme mais garde l'idée : la musique, c'est l'autre versant de cet art sonore. Comme genre séparé, elle n'existe pas. La musique *au* cinéma (et non la musique *de* cinéma) jouit pourtant d'une autonomie paradoxale par rapport à l'image : comme dans *Citizen Kane*, d'Orson Welles, elle peut condenser toutes les étapes de la dégradation d'un couple dans un morceau de quatre minutes. Elle peut commenter, contredire, ou ignorer superbement l'action. Elle paie sa liberté au prix de son effacement : réfractaire à toute représentation, elle ne peut pourtant se dissocier des images. La rengaine du *Casablanca* de Michael Curtiz ne serait rien sans la nostalgie de Bogart : *« Play it again, Sam »*.

FRANÇOIS NEMER.

★ *Le Son au cinéma* : de Michel Chion, un essai qui complète son étude précédente sur *la Voix au cinéma*, Editions de l'étoile, 220 pages, 95 F.

Historiens du cinéma

COMME L'ITALIE, LA FRANCE A SON ASSOCIATION

Sous la présidence de Jean Mitry, l'Association française de recherche sur l'histoire du cinéma est née. Le baptême du feu a lieu lors d'un colloque à Cerisy, du 17 au 25 août.

ET s'ils créaient une association ? Comme beaucoup d'entreprises, celle-ci naît à la terrasse d'un café, il y a dix-huit mois. Jean A. Gili et Jean-Pierre Jeancolas (1) sortent de la Cinémathèque et ils sont de mauvaise humeur. C'est encore l'époque où le catalogue est plus inexistant que le monstre du loch-ness, où l'on se contente de montrer des films sans aider les chercheurs. Maintenant, tout a changé, mais, alors, les historiens du cinéma n'avaient pas l'espoir qu'on leur donne désormais : ce Palais de Tokyo, où ils pourront enfin venir travailler.

« L'histoire française du cinéma et l'histoire du cinéma français sont en retard sur ce qui se fait tant en Italie que dans les pays anglo-saxons. » C'est même sur le constat d'une *« insigne faiblesse »* que Jean-Pierre Jeancolas ouvre sa communication, lors d'un colloque à Reggio-Emilia, en décembre 1984. Et d'annoncer la création de l'Association française de recherche sur l'histoire du cinéma.

Le troisième homme est Vincent Pinel, naguère responsable de l'unité cinéma à la maison de la culture du Havre, aujourd'hui responsable de la conservation à la Cinémathèque française. Le président est Jean Mitry, *« notre Tacite ou notre Michelet »*, écrivait Claude Beylie (2) à propos de l'auteur de la gigantesque *Histoire du cinéma*, dont on attend les sixième et septième volumes. Mais Jean Mitry, justement, entend bien *« être Michelet ou Thiers »*, et, pour lui, *« une histoire doit être l'œuvre d'un seul »* (2).

Le premier but de l'association est, au contraire, de rompre l'isolement, de *« promouvoir et coordonner la recherche sur l'histoire du cinéma »*, de créer une relation continue entre les individus et les institutions.

Jean A. Gili et Jean-Pierre Jeancolas estiment appartenir à une troisième génération. La première, Georges Sadoul en tête, œuvre de façon encyclopédique ; son ambition est universelle. La seconde est celle des cinéphiles, qui, pour le meilleur ou le pire, publient force monographies. La troisième ? *« Nous n'avons pas vu les films ; nous n'étions pas nés*, explique Jean-Pierre Jeancolas. *Notre travail consiste d'abord à les voir, d'un bout à l'autre de l'Europe. Nous avons l'avantage que les films soient conservés, alors qu'avant le concept d'archive n'existait pas. »*

« Nous sommes la première génération à travailler sur des bases rationnelles », estiment-ils. Historiens de formation, ils appliquent au cinéma les techniques qu'ils ont apprises. Leur tâche : donner à l'histoire du septième art les lettres de noblesse que l'Ecole des annales a données à l'histoire tout court.

Si l'histoire de la musique, ou de l'art, est reconnue, celle du cinéma a de l'avenir devant elle, et un statut à conquérir. Gili et Jeancolas déplorent la lenteur de l'Université à reconnaître la recherche en matière de films. Lorsqu'elle se penche sur le cinéma, c'est davantage dans une optique théorique, que l'association rejette comme étant une *« dérive »*. Cela explique, notamment, dans la liste des quelque quarante membres, l'absence de tout sémiologue, ou même de tout représentant des *Cahiers du cinéma*.

On peut le trouver regrettable. Cependant, pour ces chercheurs qui considèrent par ailleurs le cinéma comme *« un chapitre de l'histoire socioculturelle »*, comme *« un art très contingent »*, qu'on ne peut étudier en soi comme la musique ou la peinture, il s'agit d'abord de *« combler le trou le plus béant : tout ce qui relève du factuel »*. Il s'agit de *« reconnaître le champ du cinéma »*, et il est vrai qu'en France beaucoup de choses restent à faire.

Certains pays ont pu établir la liste complète de leurs films pour les années 10. La France en est loin. L'Italie, grâce à une étude systématique de la documentation écrite à laquelle des étudiants ont été associés, *« a une géographie précise des débuts du spectacle cinématographique »*, indique Jean A. Gili. La France ? Il n'existe qu'une seule thèse, menée à l'Ecole des chartes, et elle ne concerne que Paris. Signalons qu'elle est l'œuvre d'Emmanuelle Toulet, aujourd'hui conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal.

En attendant le Palais de Tokyo, pas de lieu de travail ni de visionnement. Les historiens d'aujourd'hui ont leur méthode, mais pas toujours les moyens de cette méthode. Ce n'est pas seulement le difficile accès au film comme objet d'étude qui est en jeu : c'est l'éternel problème de la localisation dudit film. Raymond Chirat, exemple type de l'acharné solitaire, a pu établir trois catalogues exhaustifs des films français de long métrage. Le dernier paru couvre la période 1919-1929. Mais, à cause des ayants droit, Chirat ne peut ajouter à son appareil descriptif le lieu où sont conservées les copies auxquelles il se réfère.

« A Bois-d'Arcy, rappelle Jean A. Gili, *il y a trois cas de figure : ils ont les films et ils peuvent les montrer, ils les ont mais ils ne peuvent pas les montrer, ou ils ne peuvent pas dire qu'ils les ont... »*

Excluons le casse-tête des droits. Il y a tout de même une part d'inconnu que le travail collectif peut réduire. Un exemple, édifiant : Raymond Chirat, dans son catalogue des années 30, a recensé 1 305 titres. Il y a cinq ans, on considérait qu'environ 70 % de ces films étaient perdus. Sept organismes se sont alors mis à l'œuvre : aux archives françaises sont venues se joindre les cinémathèques de Lausanne, de Montréal et du Luxembourg.

Résultat : 80 % de ces titres sont maintenant localisés. Pas forcément en bon état, mais enfin on sait où ils se trouvent. Raymond Borde, conservateur de la cinémathèque de Toulouse, estimerait en outre que, sur les 20 % qui manquent encore à l'appel, on devrait en retrouver de 4 % à 5 % dans les cinémathèque anglophones.

Jean A. Gili et Jean-Pierre Jeancolas ont en tête de rassembler chercheurs et historiens français. Ils ont aussi un modèle : une telle association existe depuis longtemps en Italie, et elle publie un bulletin, *Immagine*. L'Association française de recherche sur l'histoire du cinéma aura le sien, bisannuel. Il reste bien sûr à en trouver le financement, et les efforts déployés pour recueillir les quelques millions de centimes nécessaires sont révélateurs du peu d'intérêt que l'on porte, en France, à l'histoire du cinéma.

CLAIRE DEVARRIEUX.

★ *Association française de recherche sur l'histoire du cinéma* : 15, rue Lakanal, 75015 Paris.

(1) Leurs récents ouvrages : *l'Italie de Mussolini et son cinéma*, de Jean A. Gili, éd. Veyrier, 206 p., 120 francs ; *Quinze ans d'années 30* (le cinéma des Français, 1929-1944), de Jean-Pierre Jeancolas, éd. Stock « Cinéma », 384 p., 98 francs. Tous deux sont membres du comité de rédaction de la revue *Positif*.

(2) Dossier de *Cinématographe* sur l'histoire du cinéma, septembre 1980.

L'HOLOCAUSTE A TRAVERS LES FILMS

« L'HOLOCAUSTE à l'écran » : on a l'impression d'entendre claquer ce titre comme un coup de fouet. La revue *CinémAction*, que dirige Guy Hennebelle, publie un livre d'Annette Insdorf, journaliste et professeur de cinéma aux Etats-Unis, fille de survivants des camps d'extermination (elle est née en 1950). Elie Wiesel a préfacé cette édition française.

Holocauste, immolation, génocide systématique des juifs par les nazis. Comment le cinéma a-t-il présenté cette barbarie s'abattant sur l'Europe et qui continue de hanter ou de gêner les consciences ? Annette Insdorf part de la « version hollywoodienne » et particulièrement du feuilleton de télévision *Holocauste*, qui, avec tous ses défauts, sa dramatisation excessive dans la sensiblerie, vint, à la fin des années 70, secouer des millions de spectateurs, plus que les documents depuis longtemps accumulés.

Fallait-il cette charge émotionnelle ? Passant en revue d'autres films américains antérieurs à cet « événement », l'auteur en recense l'éthique et les limites par rapport au souvenir, au passé. Sa documentation est impeccable. L'ouvrage, pourtant, dépasse le constat, le document, par la passion — et comment n'en aurait-elle pas ? — que met Annette Insdorf à chercher, à travers le cinéma des Etats-Unis et d'Europe, venu après coup, les pistes du langage approprié au mal représenté par le nazisme, et ses conséquences.

Ainsi la réflexion sur l'humour noir du *Dictateur* et de *To be or not to be*. Ainsi toute la deuxième partie (il y en quatre, selon des thèmes qui se complètent) sur les stratégies narratives qui vont de la façon de montrer les enfants juifs aux jeux de cache-cache et au théâtre des « damnés », bourreaux et victimes. Il y a dans le cinéma, pour Annette Insdorf, un héritage de « l'holocauste » qui a pris des formes ambiguës (Fassbinder sur la sellette à cause de *Lili Marleen*), lesquelles se retrouvent dans les réactions à l'atrocité nazie et la « nouvelle culpabilité allemande » vue par Helma Sanders Brahms, Ebbo Demant, Michael Verhoeven, Volker Schlöndorff, Hans-Jürgen Syberberg, etc.

Très préoccupée par la portée morale des procédés de narration cinématographique, Annette Insdorf ne se laisse pourtant pas aller à des jugements sans appel. Autant qu'une historienne avertie, c'est une grande journaliste qui analyse, décante, d'une façon claire et précise, les diverses implications psychologiques, politiques et, même, techniques des films qu'elle examine. On aime qu'elle ait retenu, parmi les œuvres qui ont, vraiment, permis de comprendre, *Nuit et brouillard*, d'Alain Resnais, *le Chagrin et la Pitié*, de Marcel Ophüls, et *Section spéciale*, de Costa-Gavras, qui n'a pas été aussi bien accueilli par la plupart des critiques français.

Il manque à cet ouvrage, même actualisé depuis sa parution aux Etats-Unis, en 1983, une analyse de *Shoah*, l'extraordinaire document de Claude Lanzmann. Parce que Annette Insdorf n'en avait pas encore eu connaissance. Mais, d'une certaine manière, sa démarche conduit à cette tragique récapitulation.

JACQUES SICLIER.

★ *L'Holocauste à l'écran*, par Annette Insdorf. *CinémAction*, directeur Guy Hennebelle. Editions du Cerf, 192 p. ill., 126 F.

"Jules César"

HOSSEIN/PALAIS DES SPORTS/SHAKESPEARE

Après Potemkine, Notre-Dame de Paris, et tant d'autres grands spectacles, Robert Hossein monte Jules César *de Shakespeare, dans l'adaptation de Maurice Clavel, avec cent vingt comédiens, dont François Marthouret, et Jean-Pierre Sentier. Rendez-vous à partir du 19 septembre au Palais des Sports.*

MICRO en main au milieu de la salle, tour à tour didactique, conteur, tendre ou plein d'emportements subtils, allant à grandes enjambées sur le plateau travailler le personnage d'un comédien, inventer avec celui-ci chaque geste, imaginer, jongler avec des idées, des images qui tourbillonnent, se télescopent, Robert Hossein se jette tout entier, comme à son habitude, dans une mise en scène inventée, sans préjugés, sans système théorique, sans message. Mais avec toute la générosité dont il est capable, avec sa manière spontanée de sentir les choses, de les visualiser, sa façon d'être à la fois désespéré et optimiste sur les gens et de les aimer avec passion. « *A mon âge*, dit-il, *l'ambition, c'est de durer.* Jules César, *je ne l'aurais pas monté si je ne m'étais pas penché sur la pièce pendant des mois et des mois à la fin des années 70.* »

A cette époque, Robert Hossein devait présenter l'œuvre de Shakespeare au Palais des Congrès. Mais il se heurta à l'impossibilité technique de faire entendre un nombre important de personnages sur une scène immense. Il remplaça *Jules César* par *Danton et Robespierre*. Aujourd'hui, au Palais des Sports, il a réussi l'exploit de réunir sur le plateau dix-neuf micros HF (sans fil).

Après le triomphe de *Un homme nommé Jésus*, il y a près de deux ans, Robert Hossein a d'abord travaillé avec Alain Decaux sur deux autres projets : *Abraham Lincoln* (« *mais je me suis aperçu que l'événement bouffait l'homme* ») et la deuxième guerre mondiale (« *on remuait des choses tellement désespérées qu'on en sortait nous-mêmes chaque soir sans espoir* »).

« *Dans* Un homme nommé Jésus, dit Hossein, *il y avait des images sur des textes d'Evangile. Dans* Jules César, *il y a un orchestre, des solistes et la parole. Et quelles paroles ! puisqu'elles sont signées par Clavel.*

» Jules César, *c'est la tragédie de tous les hommes, de tous les pays, de tous les temps, c'est la soif démesurée du pouvoir et le délire d'orgueil. De siècle en siècle, nous avons évolué techniquement, nous avons inventé les machines les plus sophistiquées, mais, sur le plan de la conscience et du cœur, l'homme n'a pas progressé. Comme s'il était à jamais incapable de s'assumer. A travers le spectacle, je veux montrer la vanité de nos affrontements et à quel point les plus grands rêves de gloire sont dérisoires. Tant de bruits et de fureurs, tant de victimes et de hargne et de haine et de cris pour aboutir au silence le plus absolu, à de la poussière sur des ruines !*

» *J'ai été séduit, emballé par* Jules César. *Je l'ai lu, avalé. J'ai tout vu d'un seul coup.* Jules César, *c'est un piège à cons. Au siège d'Alésia, les Romains avaient planté des tas de piques autour de la ville : si les Gaulois tentaient une sortie, ils étaient éventrés. Eh bien, moi, je m'empale tout le temps dans* Jules César ! *A la lecture, je traverse, peinard, les fossés. Mais au fur et à mesure que je monte, les pieux te rentrent dedans, ils te blessent de tous les côtés.*

» *Ma référence, avec beaucoup d'humilité, c'est le* Jules César *de Joseph Mankiewicz avec Marlon Brando, magnifique : ce ne sont pas les scènes de batailles cinématographiques qui frappent, mais la parole, justement, les rapports entre les hommes.*

» *Sur le plateau du Palais des Sports, il y a des colonnes et des escaliers, des teintes et des couleurs qui rappellent des civilisations englouties. Les hommes, les Romains, sont immenses et ridiculement petits, implacables comme un glaive. Il y a une conjuration. Jules César la sent venir, la provoque même quelque part. Il est assassiné. Et c'est la deuxième partie : la guerre civile.*

» *Toute la gageure, c'est d'essayer d'entrer dans l'événement et, comme au cinéma, de ne plus s'arrêter, de prendre le couloir et de foncer tête baissée, en évitant les écueils, de filer droit avec les acteurs, avec un décor rigoureux qui est aussi bien le Capitole que le lieu des doutes, le désert que la campagne romaine, et où une seule personne devient tout à coup aussi importante que mille.*

» *Le public, je le prends à témoin, je veux qu'il vive ce choc des titans. C'est à lui que les orateurs s'adressent comme ils le faisaient autrefois à la foule, transformant le Palais des Sports en un vaste forum.* »

Robert Hossein est doublement heureux aujourd'hui : il vient d'apprendre que *les Misérables*, mis en musique et en chansons par Claude-Michel Shönberg, Alain Boublil et Jean-Marc Natel, se monte dans un théâtre londonien de mille places ; *Caviar rouge*, le film qu'il vient de réaliser et auquel il tient peut-être le plus, est sorti du laboratoire et sera distribué en janvier prochain après avoir représenté la Suisse au Festival de Montréal. Hossein, né d'un père oriental et d'une mère russe, raconte ses obsessions de l'enfance à travers un suspense hitchcockien, et l'histoire d'un homme et d'une femme qui se sont connus et aimés passionnément, qui se sont séparés sur un malentendu et qui voient toute leur vie leur exploser à la figure l'espace d'une journée.

CLAUDE FLÉOUTER.



John Batho

COULEUR MAITRESSE

VOUS allez dire que la photo qui illustre cet article est mal sortie, qu'elle ne rend rien. Vous avez raison : c'était une photo en couleurs, toute pimpante et nuancée, regorgeant de pigments, et ce n'est plus qu'un spectre plat et essoré, une conjugaison minimale de perspective et de matière. Un vrai massacre. C'est John Batho qui va se plaindre : c'est lui l'auteur de la photo ; il l'a imaginée, composée, tirée en fonction de cette dominante exclusive, l'explosion de la couleur, ses jonctions acides, ses veloutés, ses claquements, ses *dégradés* d'exaspérations. On vous a servi une bouée écarlate sur un lacis azur qui n'est plus qu'un œil mort posé sur un tissu moiré, mais on aurait aussi bien pu vous faire sortir des yeux une barbe à papa sans saveur et toutes sortes de surfaces insipides, toiles de tentes, mastics d'imperméables, carrelages fanés, pelouses de papier. Les objets des photos de John Batho deviennent infréquentables sans leurs couleurs.

Faut-il ne jamais parler de photos couleur dans un journal en noir et blanc ? Les pellicules de photos couleur, c'est ce qui se vend le mieux et le plus cher, c'est ce qui fait tourner l'industrie de la photo pour laquelle le noir et blanc n'est plus qu'une pratique obsolète d'artiste. Ce serait injuste que les amateurs de couleur n'aient pas aussi de grands coloristes comme guides, comme modèles, comme stimulateurs. Il n'y a en France, pour le moment, que deux coloristes réputés : le radical John Batho, pour qui la couleur est l'affaire principale, et le mystérieux Bernard Faucon, qui utilise la couleur comme donnée cruciale d'émotion parmi d'autres.

Vous reproduisez en noir et blanc une photo de John Batho, il n'y a pratiquement plus rien à voir parce que le sujet de la photo en étant sa propre technique trépasse au sortir du tamis. Vous reproduisez en noir et blanc une photo de Bernard Faucon, vous la tranformez sans la trahir : elle résiste à une évaporation abolue, une scène reste en place, une profondeur reste lisible, la photo conserve son histoire, ses indices de troubles ne sont pas floués.

On imagine John Batho travailler comme un chasseur de papillons, comme goûteur de vin, comme un broyeur d'hématite, reporter scientifique des couleurs ; il reproduit et dose leurs stimuli jusqu'à l'épuration. Ces facteurs de jouissance visuelle, une *fois décapés* de leurs sels colorants, se raplatissent et s'écrasent. Bernard Fancon semble chercher des diffractions de couleurs, John Batho enferme sous vide leurs condensations.

Alors que Kodacolor fait sa nouvelle publicité filmée sur la *confusion* optique de réalité jouée par la couleur, remplissant d'une balle en relief le trou du terrain de golf photographié ou faisant rebondir le poisson rouge hors de son bocal pour rejoindre l'eau de la photo, une entreprise de voyages, Nouvelles Frontières, table sur l'ambiguïté émotive du noir et blanc, montrant la photo d'une mer décolorée tout en laissant les mots décréter au-dessus que cette mer est en réalité plus bleue que celle que les agences de voyages vendent d'ordinaire. Plus bleue, ou peut-être moins évidemment bleue, mais magnifiée de bleu par le *dye transfert* (1) de l'imagination. Chacun peut se rêver sa mer idéale : le support argenté du noir et blanc a des reflets de projections.

HERVÉ GUIBERT.

★ *Photocolore*, de John Batho, aux Editions Colona. 198 F.

(1) Nouveau procédé de reproduction en couleurs.

Achille Devéria

LE PEINTRE DU ROMANTISME PARISIEN

Au musée Renan-Scheffer, hommage à un estimable et prolifique artiste. Familier des Hugo, proche des poètes, Devéria portraiture son époque, mode et théâtre compris.

VICTOR HUGO : *son front « était d'une beauté et d'une ampleur surhumaines »,* s'émerveille Théophile Gautier évoquant, à trente ans de distance, *la jeunesse du romantisme* et de son chef de file, alors difficile à imaginer en prophète barbu. Cet Hugo-là, *« d'une majesté olympienne »,* dit encore le bon Théo, qui décrit son idole avec sa précision légendaire, ressemble trop au portrait qu'en fit Achille Devéria un an avant la bataille d'*Hernani* – et souvent reproduit dans les manuels de littérature – pour n'être pas fidèle. Il était normal que, par égard pour l'actualité, on exhumât la litho originale et qu'on rendît du même coup justice à son auteur.

Pas seulement parce qu'Achille Devéria (1800-1857) avait fait de son atelier un des cénacles romantiques, mais parce que ce lithographe et peintre prolifique, *qui termina sa carrière comme* conservateur en chef du cabinet des estampes à la Bibliothèque nationale, a laissé, au sein d'une production abondante et inégale, suffisamment de gravures et de dessins dignes de stimuler l'intérêt. On en peut admirer une bonne centaine, choisis et savamment commentés par M. Dominique Morel, conservateur au musée Carnavalet et chargé du musée Renan-Scheffer qui en est une annexe.

Victor Hugo est bien servi, cela va de soi. L'étroite amitié qui *unissait alors les deux hommes* justifie ce traitement de faveur. Oui, Devéria était un familier de la maison Hugo. Voici encore Victor, plus jeune, et Adèle – elle servit plus d'une fois de modèle à l'artiste, – et Adèle avec son fils Charles, *et* « Charlot » à quatre ans, et la dernière scène d'*Hernani*, dramatiquement contrastée. Et, autour du coryphée, la turbulente troupe romantique, dépouillée ici de son folklore. Témoin privilégié, Devéria a eu, comme Théophile Gautier (encore lui), *« le bonheur de les connaître à leur plus frais moment de jeunesse, de beauté et d'épanouissement, tous ces poètes de la pléiade moderne dont on ne connaît plus le premier aspect »*... sauf le vieux sachem *Chateaubriand de 1831, qui d'ailleurs ne s'est pas senti du tout flatté par le crayon de Devéria et ne s'est pas gêné pour le dire.*

Quelle galerie de portraits, où toute la vie se *réfugie* dans le visage, où *quelques* traits suffisent à camper le personnage, portraits en outre valorisés par leur portée *documentaire ! Tous sont* saisis sur le vif – *« Surtout, ne posez pas »,* leur recommandait-il, – avec beaucoup d'élégance et peut-être trop de facilité. La virtuosité de Devéria, qui atteint son summum d'efficacité entre 1828 et 1835, restitue la plupart des gens célèbres à l'époque de leurs débuts triomphants : Lamartine, Vigny, Alexandre Dumas, Géricault, David d'Angers, Roqueplan, *et, parmi des dizaines d'autres,* ce garçon à peine majeur, d'une beauté d'archange, Franz Liszt... Vidocq, le vrai, le prototype de Vautrin (portrait authentifié par la *main du modèle, et* l'autographe est tracé sur l'épreuve exposée), côtoient les vedettes de la scène (Talma dans le rôle de Sylla, Harriet Smithson, la future Mme Berlioz), de l'opéra (Juliette et Judith Grisi, Pauline Garcia-Viardot, la *sœur de la Malibran*), de la danse (le chorégraphe Tamburini, Mademoiselle Julia) et tant de noms, qui défrayèrent la chronique et qui *ne survivent pas tous. Il n'en* reste que ces effigies.



Victor Hugo par Devéria (1829)

Ses portraits ne sauraient faire oublier que Devéria fut également un excellent peintre de costumes, de costumes « historiques » fréquemment portés à la scène – autre valeur documentaire – par Marie Dorval en Marion Delorme, Fanny Essler dansant la *Cachucha*, la grande Rachel, au visage raphaélique, dans le rôle et le costume de Roxane ; un portrait à l'huile de la même actrice, et dans le même rôle, rappelle en outre qu'Achille Devéria, comme son frère Eugène, fut un peintre estimable que Baudelaire, tout en reconnaissant ses limites, tenta en 1845 de venger de l'ingratitude de la génération suivante.

Les costumes, toujours les costumes, sont le prétexte d'une *série de dix-huit ravissantes lithographies en couleurs ; les Heures du jour,* ou vingt-quatre heures de la vie d'une Parisienne élégante. Des gravures de mode, certes précieuses pour les historiens de la haute couture, mais d'une fraî*cheur surprenante et dont* les toilettes ont pour « mannequins » des jeunes femmes de la famille ou de l'entourage des Devéria.

Pour Achille le charme féminin n'était pas un vain mot. On le retrouve encore dans certaines des nombreuses illustrations dans le goût médiéval qui sévissait alors, et *dont il a* enrichi *ses* ouvrages de prédilection ; par exemple *Henri III* d'Alexandre Dumas, *Mauprat* de George Sand, *Faust* de Gœthe, *et surtout* Walter Scott. En ce qui concerne l'auteur du *Pirate*, le spectateur est fasciné par *Minna et Brenda*, admirable opposition d'ombre et de lumière où s'enlacent deux jeunes filles endormies. Cette scène, on l'a remarqué avant nous, a visiblement inspiré *le Sommeil, de Gustave Courbet, et* ses femmes damnées.

Il fallait donc émonder une œuvre touffue. On a heureuse*ment sauvé les Eteignoirs, une* des rares estampes anticléricales de l'artiste, exécutée en 1819, en pleine réaction obscurantiste... et en revanche les cartons de vitraux commandés par la manufacture de Sèvres. Ces vitraux existent, *au château et à l'église d'Eu, à l'église de Sèvres,* aspect inattendu d'un talent multiforme. Ils prouvent du moins que Devéria a contribué au renouveau de l'art du vitrail.

JEAN-MARIE DUNOYER.

★ Musée Renan-Scheffer, 16, rue Chaptal. Jusqu'au 29 septembre.

Sélection

CINÉMA

« Wargames », de John Badham

Le Pentagone et ATT obligés de revoir leur système de sécurité informatique, à cause de sept petits curieux munis de leur ordinateur personnel : c'est la réalité, New-Jersey, 1985. L'imminence d'un conflit mondial, provoqué par un adolescent, pirate malgré lui, qui s'introduit dans le réseau de la défense américaine : c'était la fiction, dans ce film sorti en décembre 1983. La reprise s'imposait, les maniaques du clavier new-look sont parmi nous. – Cl. D.

ET AUSSI : ***Choose me***, **d'Alan Rudolph (les fracassants chassés-croisés de la passion).** ***David, Thomas et les autres***, **de Laszlo Szabo (qu'ont découvert les enfants du village ?).** ***Visages de femmes***, **de Désiré Ecaré (humour noir).** ***La Grosse Magouille***, **de Robert Zemeckis (drôles de voitures d'occasion).**

THÉATRE

« On m'appelle Emilie » au Saint-Georges

La bonne nouvelle : Maria Pacôme et Odette Laure se sont retrouvées pour l'été. Sur cette histoire de squatters envahis par un journaliste, Michel Cournot écrivait, au moment de la création (*le Monde* du 3 novembre 1984) : *« Les pièces de Maria Pacôme sont des cousines éloignées de Peau d'âne, et des cailloux de Poucet, et de la citrouille. Maria Pacôme a le charme, un point c'est tout.* On m'appelle Emilie *va permettre aux gens de réfléchir un peu aux choses tout en riant à autre chose. »*

MUSIQUE

Festival estival de Paris

Fondé en 1977, l'Orchestre des jeunes de la Communauté européenne réunit cent trente-cinq musiciens de quatorze à vingt ans sélectionnés dans chacun des pays membres. Chaque été, après quinze jours de répétitions intensives, il parcourt l'Europe sous la direction de son chef principal, Claudio Abbado. La sévérité des épreuves de recrutement, la stimulation et le dynamisme propres à la jeunesse sont les garants de l'exécution des œuvres programmées, qui étonne toujours par sa verve et sa précision. Cette fois, le London Symphony Chorus, le Jeunesse Chor de Wien et deux cantatrices, Karita Mattila et Christa Ludwig, se joindront à l'Orchestre des jeunes de la CEE pour interpréter la Deuxième symphonie, *Résurrection*, de Gustav Mahler, le 20 août à la salle Pleyel. – G. C.

★ **Festival estival de Paris.** ***Rens.*** **: 354-84-96.**

JAZZ

Uzeste for ever

Football (les Girondins de Bordeaux), modélisme, art plastique, pétanque, musique improvisée, jeux de force gascons, école de cirque, théâtre d'avant-garde, concours de pêche, festival du cinéma franco-espagnol, feux d'artifice. C'est Uzeste Musical. Richard Bohringer, Eddy Louiss, Johnny Griffin, Les Favellas gasconnes, Max Roach, Maurice Vander, Henri Virlojeux, Louis Sclavis, Frédéric Lodéon, le Workshop de Lyon, André Benedetto, Laure Duthilleul, Manu Dibango, Sporting Occitan Swing Dànce Orchestra. C'est Uzeste Musical. Et le jazz là-dedans ? Il est partout. Et Bernard Lubat ? Il est également partout. Où est Uzeste ? Partout, mais plus précisément au sud-est de Bordeaux. – F. M.

★ ***Rens.*** **: (56) 25-38-10.**

EXPOSITIONS

Jean Dubuffet à Vence

« Salut à Jean Dubuffet » : en marge de la rétrospective à la Fondation Maeght, un clin d'œil de la galerie Chave à un vieil ami. Le peintre a vécu à Vence de 1955 à 1960 ; il y avait aménagé un atelier, « l'Ubac ». A cette époque, la plupart de ses créations, comme les *Ailes de papillons*, les *Matériologies*, les *Eléments botaniques*, par exemple, passaient directement de l'Ubac à la galerie d'Alphonse Chave. A cette nouvelle et riche exposition, préparée en collaboration avec l'artiste, la galerie associe une sélection d'œuvres de Slavko Kopac, né en Yougoslavie en 1913 et collaborateur du Foyer de l'art brut de 1957 à 1975. Dubuffet appréciait tout particulièrement son *« très précieux raffinement barbare »*.

S.D.-S.

★ **13, rue Isnard, 06140 Vence ; tél. : (93) 58-03-45. Jusqu'au 14 septembre.**

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (277-12-33).

RÉOUVERTURE PARTIELLE DES COLLECTIONS PERMANENTES. Musée national d'art moderne.

HOMMAGE A JEAN DUBUFFET : NON-LIEUX. Jusqu'au 30 septembre.

JEAN-PIERRE BERTRAND – DAVID TREMLETT. Dessins. **PALERMO.** Rétrospective. – **UNE AUTRE COLLECTION POUR LE MUSÉE.** – **ATELIER POLAROID.** Jusqu'au 19 août. Galeries contemporaines. MNAM.

LA MODE EN DIRECT. Jusqu'au 30 septembre. CCI.

LIVRES D'ARTISTES. Jusqu'au 7 octobre. – **PARIS AUTREMENT.** Jusqu'au 2 septembre. BPI.

L'ARCHITECTURE EST UN JEU MAGNIFIQUE. Jusqu'au 26 août. Grand foyer.

LEGO EN LIBERTÉ. Jusqu'au 24 août. Atelier des enfants.

Musées

RENOIR. Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 22 F, le samedi : 16 F. Jusqu'au 2 septembre.

LE PASSÉ COMPOSÉ. Les 6×13 de J.-H. Lartigue. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (296-10-34). T.l.j. de 12 h à 19 h. Jusqu'au 18 septembre.

GUSTAVE DORÉ et la peinture religieuse et monumentale. Petit Palais, avenue Winston-Churchill (742-03-47). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 29 septembre.

LES PORTRAITS D'INGRES. Peintures des musées nationaux. – LE DESSIN A GÊNES du XVIe au XVIIIe siècle. PASTELS FRANÇAIS DU XVIIIe SIÈCLE. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 13 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 30 septembre.

RÉTROSPECTIVE ROBERT ET SONIA DELAUNAY. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi de 10 h à 17 h 40. Mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée 15 F. Jusqu'au 8 septembre.

GIOVANNI ANSELMO – ANGE LECCIA. Séance – **LAWRENCE WEINER.** Sculpture. ARC, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 22 septembre.

PARANT & Co. Cent mille et une boules. Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 12, avenue de New-York (voir ci-dessus). Jusqu'au 29 octobre.

JEAN-FRANÇOIS DE TROY. L'histoire d'Esther. EDMOND ABOUT, écrivain et critique d'art, 1828-1885. AFFICHES RÉCENTES DE MUSÉES. – WILLY RONIS PAR WILLY RONIS. – METROPOLIS. Photographies d'un tournage. – BIENNALE DE LA JEUNE PHOTOGRAPHIE EN FRANCE : Moins trente, 1985 ; Prix Niepce. Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 12 F ; dim. : 6 F.

RONSARD. Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). T.l.j. de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 15 septembre. **Poète de la nature.** Serres d'Auteuil, 3, avenue de la Porte-d'Auteuil (bois de Boulogne) (651-71-20). T.l.j. de 10 h à 17 h 30. Entrée : 4,25 F. Jusqu'au 8 septembre.

RODIN. Cinq photographes contemporains (Drahos, Halle, Barret, Tincand, Trülzsch). Jusqu'au 30 septembre. – **ALAIN KIRILL.** Jusqu'au 15 septembre. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (705-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 45. Entrée : 12 F ; dim., 6 F.

BROR HJORTH. Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (548-67-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 15 septembre.

DIX-NEUF PEINTRES DU MAROC. Musée national des arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (343-14-54). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Entrée : 12 F. Jusqu'au 26 août.

HISTOIRES D'AFFICHES. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (246-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 4 novembre.

L'AFFICHE SPORTIVE AVANT 1914, une sélection du Musée du sport. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (555-91-50). Sauf dim., de 11 h à 18 h. Jusqu'au 14 septembre.

ACHILLE DEVERIA, témoin du romantisme parisien. Musée Renan-Scheffer, 16, rue Chaptal (874-95-38). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'à fin septembre.

RANCILLAC. Images éclatées. YVARAL. Mona Lisa synthétisée. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (233-82-50). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30. Jusqu'au 18 août.

LES GRANDS BOULEVARDS. Jusqu'au 20 octobre – **DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE AU FAUBOURG DU TEMPLE. Promenade historique dans le 11e arrondissement.** Jusqu'au 29 septembre. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40.

ARCHÉOLOGIE ET PROJET URBAIN. Musée de Cluny, 6, place Paul-Painlevé (325-62-00). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 15. Entrée : 9 F ; dim. : 4,50 F. Jusqu'au 2 septembre.

VERSAILLES AUX ARCHIVES NATIONALES. Musée de l'histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois (277-11-30). Sauf mardi, de 14 h à 17 h. Jusqu'en février 1986.

LES SIÈCLES ROMANS EN BASSE-NORMANDIE. Musée des monuments français, palais de Chaillot, place du Trocadéro (727-35-74). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 15. Entrée : 12 F ; dim. : 6 F. Jusqu'au 2 septembre.

ART ET CIVILISATIONS DES CHASSEURS DE LA PRÉHISTOIRE. Musée de l'homme, palais de Chaillot (553-70-60). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Jusqu'au 6 janvier.

ROBERT LE DIABLE. Opéra, entrée par la façade (266-50-22). Tlj, de 11 h à 17 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 21 septembre.

L'ÉVENTAIL, miroir de la Belle Epoque. Jusqu'au 27 octobre. – **EVENTAILS CONTEMPORAINS.** Jusqu'au 30 octobre. Musée de la mode et du costume, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (720-85-23). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30. Entrée : 12 F.

ALMANACHS, CALENDRIERS ET CARTES POSTALES. Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard (320-15-30). Sauf dim., de 10 h à 17 h. Jusqu'au 7 septembre.

Centres culturels

CHARLES VANDENHOVE. Une architecture de la densité. Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon. Sauf dim. et lundi, de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 5 octobre.

TINTIN. « Ils ont marché sur la Lune » de la fiction à la réalité. Centre culturel de Wallonie-Bruxelles, 127-129 rue Saint-Martin (271-26-16). Jusqu'au 6 octobre.

UNE LEGERETE MONUMENTALE. Sculptures contemporaines. Conciergerie, 1, quai de l'Horloge (354-30-06). T.l.j. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 25 août.

VICTOR HUGO. Paris vécu, Paris rêvé. Salon d'accueil de l'Hôtel-de-Ville, 29, rue de Rivoli. Sauf dim., de 9 h 30 à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 5 octobre.

En région parisienne

CHANTILLY. Bourdelle dans la maison de Sylvie. Parc du château (458-28-69). Sauf mardi, de 10 h à 18 h. Jusqu'au 17 septembre.

JOUY-EN-JOSAS. Histoire du pot, de Jean-Pierre Raynaud – Natures de rêves : Delprat, Delebecque, Le Groumellec, Levêque, Noël, Samson. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (956-46-46). Jusqu'au 1er septembre.

PONTOISE. Les sept sacrements d'A. Godyn (XVIIe-XVIIIe siècle). Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (038-02-40). Sauf mardi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 8 septembre. **Peintures néo-impressionnistes.** Musée Pissarro, 17, rue du Château (031-06-75). Sauf lundi et mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 22 septembre.

En province

ABBEVILLE. Richesses de la céramique dans les musées de Picardie. Musée Boucher de Perthes, rue du Beffroi (24-08-49). Jusqu'au 1er septembre.

AGEN. Le couvent des Dominicains et l'histoire de l'Agenais. Musée des beaux-arts, place du Docteur-Esquirol (66-35-27). Jusqu'au 3 septembre.

AIRAINES. Tim, 40 ans de politiques. Prieuré. Jusqu'au 8 septembre.

AIX-EN-PROVENCE. Pages cézaniennes 1985 : Jean Bazaine. Musée Cézanne de l'atelier des Lauves, 9, avenue Paul-Cézanne (21-06-53). Jusqu'à la fin septembre. – **Antonio Segui : Peintures, dessins et reliefs.** Présence contemporaine, 60, boulevard Carnot (92-12-41). Jusqu'au 28 août.

ANNECY. Mecanicart. Sculptures animées contemporaines. Musée-château (45-29-66). Jusqu'au 31 août.

ANTIBES. Orsay avant Orsay : chefs-d'œuvre impressionnistes et post-impressionnistes. Musée Picasso, château Grimaldi (33-67-67). Jusqu'au 31 août.

ARLES. Chillida, sculptures. Abbaye de Montmajour (90) 54-64-17. Jusqu'au 14 octobre.

ARRAS. Jacques Lagrange, œuvre tissé. Musée des beaux-arts, 22, rue Paul-Doumer (71-26-43). Jusqu'au 30 septembre.

AUBUSSON. La tapisserie témoin de l'histoire, XVe-XVIIIe siècle. Musée départemental de la tapisserie, avenue des Lissiers (66-33-06). Jusqu'au 6 octobre.

AVALLON. Jeanclos, terres cuites. Salle Saint-Pierre (46-68-89). Jusqu'au 15 septembre.

AVIGNON. Les anges musiciens : instruments de musique du Moyen Age et de la Renaissance. Musée du Petit Palais, place du palais des Papes (86-44-58). Jusqu'au 30 novembre. **Mathieu. Rétrospective et œuvres récentes.** Palais des Papes. Jusqu'au 15 octobre.

BAYONNE. Watteau et le dessin au XVIIIe siècle. Musée Bonnat, 5, rue Jacques-Laffitte (59-08-52). Jusqu'au 15 septembre.

BEAULIEU (Tarn-et-Garonne). Frédéric Benrath. Trente années de peinture. Abbaye (30-76-84). Jusqu'au 8 septembre.

BEAUVAIS. Charles Lacoste, 1870-1959. Musée départemental de l'Oise, ancien palais épiscopal (484-37-37). Jusqu'au 30 septembre. – **Edward Baran.** Galerie nationale de la tapisserie, 1, rue Saint-Pierre (4) 448-29-93. Jusqu'au 29 septembre.

BELLAC. Cueco, peintures, 1978-85. 9, rue Thiers (55) 68-12-79. Jusqu'au 31 août.

BESANÇON. James Tissot. Musée des beaux-arts, 1, place de la Révolution (81-44-47). Jusqu'au 30 septembre.

BIOT. Images du travail : peintures et dessins des collections françaises. Musée national Fernand Léger (33-42-14). Jusqu'au 30 septembre.

BLÉRANCOURT. La peinture américaine dans les collections du Musée national d'art moderne (1914-1938). Musée national de la coopération franco-américaine, château (39-60-16). Jusqu'au 16 septembre.

BORDEAUX. Hommage à Odilon Redon, 1840-1916. Galerie des beaux-arts, place du Colonel-Raynal (90-91-60). Jusqu'au 1er septembre – **Miquel Barcelo. Peintures 1983-1985 – Jannis Kounellis. Œuvres nouvelles.** Musée d'art contemporain, entrepôt Lainé, rue Foy (44-16-35). Jusqu'au 8 septembre.

BOURG-EN-BRESSE. Olivier Debré, œuvres récentes. Musée de Brou, 63, boulevard de Brou (22-22-31). Jusqu'au 11 septembre.

CAEN. L'art sacré d'Albert Gleizes. Musée des beaux-arts, château (85-28-63). Jusqu'au 31 août.

CALAIS. Come Mosta-Heirt. Etraves – Victor Pasmore, 1950-1967. Musée des beaux-arts et de la dentelle, 25, rue de Richelieu (97-99-00). Jusqu'au 22 octobre.

CAMPAGNE DU BUGUE (Dordogne). Musée imaginaire de l'archéologie. Château (06-44-74). Jusqu'au 28 septembre.

CARCASSONNE. Gérard Titus-Carmel. Casques, ombres et nuits. Tours narbonnaises, salle des Chevaliers. Jusqu'au 31 août.

CASES-DE-PÈNE. Robert Combas. Fondation du château de Jau (64-42-97). Jusqu'au 15 septembre.

CHARTRES. Fernand Leduc, de 1943 à 1985. Musée des beaux-arts, 29, cloître Notre-Dame (36-41-39). Jusqu'au 15 septembre.

CHATEAUROUX. Biennale de céramique contemporaine. Couvent des Cordeliers (27-26-31). Jusqu'au 31 août.

CLERMONT-FERRAND. La mode et le costume du Second Empire à 1920. Musée Bargoin, rue Ballainvilliers (91-37-31). Jusqu'au 27 octobre.

CLUNY. Jean Bazaine. Peintures et tapisseries. Ecuries de Saint-Hughes. Jusqu'au 8 septembre.

DIEPPE. Acquisitions : peintures, dessins, estampes. Musée-château (84-19-76). Jusqu'au 30 septembre.

DIJON. Sarthou. Musée des beaux-arts, place de la Sainte-Chapelle (30-31-11). Jusqu'au 30 septembre.

DUNKERQUE. Trésors des musées du nord de la France : de Carrache à Guardi. Musée des beaux-arts, place du Général-de-Gaulle (66-21-57). Jusqu'au 9 septembre. **Ladislas Kijno.** Musée d'art contemporain, avenue des Bains (65-21-65). Jusqu'au 30 septembre.

ÉPINAL. Bernar Venet. Musée départemental des Vosges, 1, place Lagarde (82-20-33). Jusqu'au 31 août.

ÉVREUX. Judit Reigl. Peintures 1960-1985. Musée, 6, rue Charles-Corbeau (39-34-35). Jusqu'au 30 septembre.

FIGEAC. Estimes : Viallat, Kermarrec, Haussman, Azemard, etc. Hôtel de Balène (38-66-55), et au château de Castelnau-Bretenoux. Août.

FLAINE. Peintures écrites de Mehdi Qotbi. Centre d'art (90-85-84). Jusqu'au 31 août.

GORDES. Saura, Peintures 1985. Abbaye de Sénanque (90) 72-02-05. Jusqu'au 14 octobre.

HONFLEUR. Louis-Alexandre Dubourg, peintre honfleurais (1821-1891). Rétrospective. Musée E. Boudin, place Erik-Satie (89-16-47). Jusqu'au 30 septembre. – **Salon des artistes honfleurais : la Seine et les peintres, de Paris à Honfleur.** Grenier à sel. Jusqu'au 1er septembre.

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE. Henri-Manguin, 1874-1949. Hôtel Donadeï de Campredon, rue du Docteur-Tallet (38-17-41). Jusqu'au 30 septembre.

ISSOIRE. Jean Hélion. Œuvres récentes. Centre culturel municipal (89-08-74). Jusqu'au 31 août.

JOIGNY. Ecriture-peinture. Atelier Cantoisel, rue Montant-au-Palais (62-08-65). Jusqu'au 15 septembre.

LA ROCHELLE. Encres de voyages de Pierre Alechinsky. Maison de la culture, 4, rue Jean-du-Pérot (41-37-79). Jusqu'au 31 août. – **Histoire d'une cathédrale.** Cathédrale Saint-Louis, place de Verdun. Jusqu'au 30 septembre.

LA ROCHE-SUR-YON. Didier Bay : le paysage dans la vie quotidienne – André Nouyrit : Totems et peintures. Musée d'art et d'archéologie, rue G.-Clemenceau (31-61-85). Jusqu'au 31 août.

LAVILLEDIEU (Ardèche). Burland l'insomnis, dessins et objets fous. Petit musée du Bizarre (37-83-28). Eté.

LE MANS. Le deuxième voyage. Peintures, architectures, écritures de Robert Tatin. Abbaye de l'Epau (84-22-29). Jusqu'à fin septembre.

LES SABLES-D'OLONNE. Alain Fleischer : Vanités. Musée de l'abbaye Sainte-Croix, rue de Verdun (32-01-16). Jusqu'au 30 septembre.

LYON. Pierre Combet-Descombes (1885-1966). Rétrospective. Musée des beaux-arts, 20, place des Terreaux (828-07-66). Jusqu'au 15 septembre. – **« Collections », œuvres du FRAC Rhône-Alpes attribuées au musée Saint-Pierre.** ELAC, Centre d'échanges de Perrache (842-27-39). Jusqu'au 25 août. – **Georges Adilon : travaux récents. – Daniel Buren : la cabane éclatée nº 8. – Christian Lhopital. – Hans Van Den Ban.** Musée Saint-Pierre, 16, rue du Président-Edouard-Herriot (830-50-66). Jusqu'au 16 septembre.

MACON. Joan Miro. Affiches. Autoroute A 6, aire de Mâcon, relais de Bourgogne. Jusqu'au 10 septembre.

MAILLOT-SENS. Autour de Hans-Seiler. Galerie Le Temps de voir, 13, rue du Temple (65-12-14). Jusqu'au 28 octobre.

MARSEILLE : Ils collectionnent, premier regard sur les collections privées d'art contemporain. Musée Cantini, 19, rue Grignan (91) 54-77-75. Jusqu'au 23 septembre. – **New-York 85.** ARCA, 61, cours Julien (42-18-01). Jusqu'au 31 août. – **L'oreille oubliée.** Musée d'histoire de Marseille, Centre Bourse (91-75-61). Jusqu'au 14 septembre.

MEYMAC. Les années 50 : l'art abstrait. Idées de nature : Bonnot, Claus Louttre B. Abbaye Saint-André (55) 95-23-30. Jusqu'au 7 septembre.

MONTAUBAN. Aspects de l'art en France de 1950 à 1980. Musée Ingres, 19, rue de l'Hôtel-de-Ville (63) 63-18-04. Jusqu'au 6 octobre.

MORLAIX. Maurice Denis et la Bretagne. Musée des Jacobins, rue des Vignes (98) 88-38-96. Jusqu'au 29 septembre.

NANCY. Fonds régional d'art contemporain de Lorraine. Musée des beaux-arts, 3, place Stanislas (337-65-01). Jusqu'au 8 septembre ; **Fête de la sculpture.** Parc de la Pépinière. Jusqu'au 30 septembre.

NANTES. Histoire de sculpture : Anselmo, Boltanski, Buren, Cragg, etc. Muséum d'histoire naturelle, 12, rue Voltaire ; Maison de la culture, passage Pommeraye ; Ecole des beaux-arts, rue Fénelon ; Musée des beaux-arts, 10, rue Georges-Clemenceau (74-53-24). Jusqu'au 31 août.

NICE. Félicien Rops. Musée des beaux-arts Jules-Chéret, 33, avenue des Baumettes (44-50-72). Jusqu'au 15 octobre. **L'Italie d'aujourd'hui : regard sur la peinture de 1970 à 1985.** Villa Arson, 20, avenue Stephen-Liégeard (51-30-00). Jusqu'au 15 octobre ; **C. et F.-X. Lalanne, rétrospective sculptures et dessins.** Galerie des Ponchettes, 77, quai des Etats-Unis (62-31-24). Jusqu'au 15 septembre ; **Tout Ben.** Galerie d'art contemporain, 59, quai des Etats-Unis (93) 62-37-11. Jusqu'au 22 septembre.

NIMES. André Masson, rétrospective. Musée des beaux-arts, rue Cité-Foulc (66) 67-38-21. Jusqu'au 15 octobre.

NOIRLAC (Cher). Musique et tapisserie. Abbaye (35-92-78). Jusqu'au 15 septembre.

POITIERS. Pierre Loti, photographe. Jusqu'au 30 septembre. **Les sculptures d'Anita Molinero.** Jusqu'au 15 septembre. Musée de l'abbaye Sainte-Croix, 3 bis, rue Jean-Jaurès (49) 41-07-53.

QUIMPER. Pierre Tal Coat. Rétrospective. Musée des beaux-arts, 40, rue de la Mairie (98) 95-45-20. Jusqu'au 30 septembre.

RENNES. Jean-Germain Drouais, 1763-1788. Musée des beaux-arts, 20, quai Emile-Zola (79-44-16). Jusqu'au 9 septembre.

RIOM. Etienne Clémentel et les arts. Musée F. Mandet, 14, rue de l'Hôtel-de-Ville (38-18-53). Jusqu'au 20 octobre.

ROANNE. Sculptures du FRAC Rhône-Alpes. Musée Joseph-Déchelette, 22, rue Anatole-France (71-47-41). Jusqu'au 13 septembre.

ROCHECHOUART. Préfiguration d'une collection. Musée départemental d'art contemporain. Château (55) 77-42-81. Jusqu'au 15 septembre.

SAINT-BENOIT-DU-SAULT (Indre). Images du mouton. Centre polyvalent (47-51-44). Jusqu'au 31 août.

SAINT-ÉTIENNE. Bram Van Velde, un choix de peintures depuis les années 30. Musée d'art et d'industrie, place L.-Comte (77) 33-04-85. Jusqu'au 30 septembre.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Jean Dubuffet, rétrospective. Fondation Maeght (32-81-63). Jusqu'au 6 octobre.

SAINT-SAUVES D'AUVERGNE. Gus Bofa, et les illustrateurs de l'entre-deux-guerres. Centre de loisirs de la SEITA (81-00-31). Jusqu'au 31 août.

SAINT-SAVIN-SUR-GARTEMPE. Antonio Garcia Mulet, œuvres 1970-1985. Ancienne Abbaye (48-00-46). Jusqu'au 31 août.

SAINT-TROPEZ. Les années fauves de Van Dongen. Musée de l'Annonciade, quai Saint-Raphaël (97-04-01). Jusqu'à fin septembre.

SÈTE. Les pouvoirs du réel : Van Hove, Bez, Schmetz, Yvel, Renonciat. Musée Paul-Valéry, voie Communale (74-88-30). Août-septembre.

STRASBOURG. Les petits soldats de Strasbourg. Musée historique, Pont du Corbeau (88) 32-59-00. Jusqu'au 13 octobre ; **Fouilles récentes : Geispolsheim, un village vers 3000 av. J.-C.** Musée archéologique, 2, place du Château (88) 35-47-27. Jusqu'au 14 octobre ; **La naissance du musée alsacien et « la Revue alsacienne illustrée ».** Musée alsacien, 23, quai Saint-Nicolas (88) 35-55-36. Jusqu'au 29 septembre.

TANLAY (Yonne). Henri Matisse, dessins – Cartier-Bresson : photos de Matisse – Cinq dessinateurs : Beringer, Gaste, Edouard, Ortner, Segeral. Château (52-26-27). Jusqu'au 30 septembre.

TARASCON. Wolf : dix ans de peinture. Château du roi René. Jusqu'au 29 septembre. – **Gutherz. Peintures et aquarelles.** Cloître des Cordeliers (91-00-07). Jusqu'au 1er septembre.

TOULON. Jacqueline Gainon. Jusqu'au 2 septembre ; **Hommage à Van Rogger (1914-1983).** Jusqu'au 15 octobre ; **Arman aujourd'hui.** Jusqu'au 15 octobre. Musée, 113, boulevard Leclerc (94) 93-15-54.

TOULOUSE. L'art monumental de Bernard Buffet. Réfectoire des Jacobins. Jusqu'au 30 août.

TOURS. Arp, Calder, Hartung. Musée des beaux-arts, place François-Sicard. Jusqu'au 1er septembre.

USSEL. Les frères Cibille, peintres limousines du XVIIe siècle. Musée du pays d'Ussel, chapelle des Pénitents (72-27-27). Jusqu'au 10 septembre.

VALENCE. Pierre Buraglio. Musée, 4, place des Ormeaux (43-93-00). Jusqu'au 1er septembre.

VERNON. La dentelle... un art. Musée A.-G. Poulain, 12, rue du Pont (21-28-09). Jusqu'au 31 août.

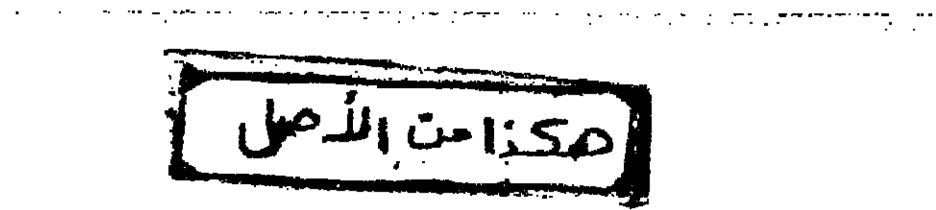
VALENCE. Pierre Buraglio. Musée, 4, place des Ormeaux (43-93-00). Jusqu'au 1er septembre.

VÉZELAY. L'art abstrait des années 50 dans le legs Zervos. Salle gothique de la mairie (33-23-69). Jusqu'au 30 septembre.

VILLENEUVE-D'ASCQ. Horia Damian : le Mastaba. – Jean-Luc Brisson et Jean-Yves Leblanc : Palmes à l'eau. – Eva Lallement. Jusqu'au 29 septembre. – **Atila, Christoforou, Lindstrom.** Jusqu'au 6 octobre. Musée d'art moderne, allée du Musée (05-42-46).

VILLENEUVE-SUR-LOT. Piranèse et les piranésiens d'aujourd'hui. Musée Rapin, 1, boulevard Voltaire (53) 70-01-12. Jusqu'au 11 septembre.

VILLEURBANNE. Collection du Van Abbe Museum d'Eindhoven. Le Nouveau Musée, 11, rue Docteur-Dolard (884-55-10). Jusqu'au 15 septembre.



CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 14 AOUT

Carte blanche à P. Vecchiali : 16 h, Nitchevo, de J. de Baroncelli ; 19 h, Conflit, de L. Moguy ; 21 h, Cinéma japonais contemporain : l'Assassinat de Ryoma, de Kazuo Kuroki.

JEUDI 15 AOUT

Carte blanche à P. Vecchiali ; 16 h, Le monde tremblera, de R. Pottier ; 19 h, le Bonheur de M. L'Herbier ; 21 h : Cinéma japonais contemporain : En attendant la fête, de Kazuo Kuroki.

VENDREDI 16 AOUT

Carte blanche à P. Vecchiali ; 16 h, l'Epervier, de M. L'Herbier ; 19 h, l'Esclave blanche, de M. Sorkin ; 21 h : Cinéma japonais contemporain : la Guerre Atomique/l'Amour perdu, Kazuo Kuroki.

SAMEDI 17 AOUT

Carte blanche à P. Vecchiali : 15 h, les Nuits moscovites, de A. Granowsky ; 19 h, la Maison de la Flèche, de H. Fescourt ; 17 h, El bruto, de L. Bunuel ; 21 h : Cinéma japonais contemporain : Zigeunerweisen, de Seijun Suzuki.

DIMANCHE 18 AOUT

Carte blanche à P. Vecchiali ; 15 h, les Aventures du Roi Pausole, de A. Granowsky ; 19 h, l'Emigrante, de L. Joannon ; 17 h, Cendres et diamant, de A. Wadja ; 21 h : L'eau était si claire, de Yoichi Takabayashi.

LUNDI 19 AOUT

Relâche.

MARDI 20 AOUT

Carte blanche à P. Vecchiali ; 16 h, la Route heureuse, de G. Lacombe ; 19 h, Sans lendemain, de M. Ophuls ; 21 h : Cinéma japonais contemporain : Meurtre à huis clos, de Yoichi Takabayashi.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 14 AOUT

15 h, Dressed to kill, de R. W. Neill ; 17 h, Science-fiction et fantastique : Les soucoupes volantes attaquent, de F. F. Sears ; 19 h, Cinéma chinois : Li Bing, de Wang Yabiao.

JEUDI 15 AOUT

15 h, Terror by night, de R. W. Neill ; 17 h, Science-fiction et fantastique : La chose surgit des ténèbres, de N. Juran ; 19 h, Cinéma chinois : Romance dans les trois gorges, de Xu Jibong.

VENDREDI 16 AOUT

15 h, M. Moto in danger island, de H. I. Leeds ; 17 h, Science-fiction et fantastique : Le danger vient de l'espace, de P. Heusch ; 19 h, Cinéma chinois : Trois étoiles, de Luo Zhen.

SAMEDI 17 AOUT

15 h, Alexandre le Grand, de T. Angelopoulos ; 21 h, Si c'est ça le destin, de H. Reidemeister ; 19 h, Cinéma chinois : la Lumière de l'Aube, de Wu Yinxun.

DIMANCHE 18 AOUT

15 h, Alambrista, de R. M. Young ; 17 h, Science-fiction et fantastique : la Mouche noire, de K. Neumann ; 19 h, Cinéma chinois : l'Orchidée de la Ruelle, de Kou Wei ; 21 h, la Dernière Vague, de P. Weir.

LUNDI 19 AOUT

15 h, M. Moto takes a vacation, de N. Foster ; 17 h, Science-fiction et fantastique : les Cinq Survivants, de A. Oboler ; 19 h, Cinéma chinois : Ciel bleu, mon amour, de Yu Benzheng.

MARDI 20 AOUT

Relâche.

Les exclusivités

ADIEU BONAPARTE (Fr.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).

AMADEUS (A., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). – V.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).

LES ANGES SE FENDENT LA GUEULE (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Impérial Pathé, 2e (742-72-52) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

L'ARBRE SOUS LA MER (Fr.) : Grand Pavois (H. sp.), 15e (554-46-85).

L'AVENTURE DES EWOKS (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

BABY (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

LA BASTON (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

LE BÉBÉ SCHTROUMPF (Belge) : Templiers, 3e (772-94-56) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).

BIRDY (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

CARMEN (Saura) (v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

CHOOSE ME (A., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (354-42-34) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14) ; Rialto, 19e (607-87-61).

CINQ FEMMES A ABATTRE (**) (A., v.o.) : Paris Ciné I, 10e (770-21-71).

CONTES CLANDESTINS (Fr.) : Républic, 11e (805-51-33).

COTTON CLUB (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).

DAVID, THOMAS ET LES AUTRES (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LE DERNIER DRAGON (A., v.f.) : Rex, 2e (326-83-93) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77).

DESIDERIO (It., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

DÉTECTIVE (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

DIESEL (*) (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : Géode, 19e (245-66-00).

EMMANUELLE IV (**) : George-V, 8e (562-41-46).

LES ENFANTS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Rialto, 19e (607-87-61).

ESCALIER C. (Fr.) : Forum 1er (297-53-74) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

LE FACTEUR DE SAINT-TROPEZ (Fr.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Paramount Mariveaux, 2e (296-80-40).

LA FORET D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (Ang., v.o.) : Parnassiens, 14e (335-21-21). – V.f. : Opéra Night, 2e (296-62-56).

GROS DÉGUEULASSE (Fr.) : Gaîté Boulevard, 9e (233-67-06).

LA GROSSE MAGOUILLE (A., v.o.) : Gaumont Colisée, 8e (359-29-46).

GYMKATA (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77).

L'HISTOIRE SANS FIN (All., v.f.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) ; Saint-Ambroise (H. sp.), 11e (700-89-16).

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.) : UGC Champs-Elysées, 8e (562-20-40).

JOY AND JOAN (**) (Fr.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Bergère, 9e (770-77-58).

KAOS, CONTES SICILIENS (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LA MAISON ET LE MONDE (Ind., v.o.) : Olympic, 14e (544-43-14).

MARCHE A L'OMBRE (Fr.) : Arcades, 2e (233-54-58).

MARIA'S LOVERS (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Calypso, 17e (380-30-11).

MASK (A., v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52).

MISHIMA (A.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

NOM DE CODE : OIES SAUVAGES (A., v.f.) : Paris Ciné II, 10e (770-21-71).

NOSTALGHIA (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LA NUIT PORTE JARRETELLES (Fr.) (*) : Denfert, 14e (321-41-01) ; Républic, 11e (805-51-33).

LES NUITS CHAUDES DE CLÉOPATRE (It., v.f.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86).

LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.) : Républic Cinéma, 11e (805-51-33).

PARIS, TEXAS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-51-36).

POLICE ACADEMY 2 : AU BOULOT (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; (V.f.) : Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

PORKY'S CONTRE-ATTAQUE (A., v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07).

RENDEZ-VOUS (Fr.) : UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

LE RETOUR DU CHINOIS (Brit.), v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44).

LES RIPOUX (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair Pathé, 16e (525-27-06) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

LA ROUTE DES INDES (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

RUNAWAY, L'ÉVADÉ DU FUTUR (A., v.o) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; V.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

SAINT-TROPEZ INTERDIT (Fr.), (**) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

SALE TEMPS POUR UN FLIC (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44).

SANG POUR SANG (A.) (*) : Forum, Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Monte Carlo, 8e (225-09-83). – V.f. : Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

SHOAH (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic, 14e (544-43-14).

LES SPÉCIALISTES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

SPÉCIAL POLICE (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (575-94-94) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40).

STARMAN (A.) (V.f) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

STEAMING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

SUBWAY (Fr.) : St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Miramar, 14e (320-89-52).

TERMINATOR (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

LE THÉ AU HAREM D'ARCHIMÈDE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

UN ÉTÉ POURRI (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

VENDREDI 13, CHAPITRE 5, UNE NOUVELLE TERREUR (A., v.f.) (**) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

VISAGES DE FEMMES (Ivoirien, v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-990-81).

WITNESS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; George V, 8e (562-41-46) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

LES ZÉROS DE CONDUITE (A. s.f.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumière, 9e (246-49-07).

Les grandes reprises

L'ACROBATE (Fr.) : Olympic entrepôt, 14e (544-43-14).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

AMERICAN COLLEGE (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

BARRY LYNDON (Angl., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Calypso, 17e (380-30-11).

LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

BORN TO BE BAD (A., v.o.) : Panthéon, 5e (354-14-04).

BROADWAY DANNY ROSE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

CABARET (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Georges-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) ; Rialto, 19e (607-87-61).

LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

LE CHAT NOIR (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20).

LA CROISÉE DES DESTINS (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

DÉLIVRANCE (A., v.o.) (*) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

LA DIAGONALE DU FOU (Fr.-it., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Elysées-Lincoln, 8e (354-36-14).

LE DERNIER TANGO A PARIS (It., v.o.) ; Saint-Ambroise (h. sp.), 11e (700-89-16).

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80) ; Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

2001 L'ODYSSÉE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70).

DUNE (A., v.o.) : Grand Pavois (h. sp.), 15e (554-46-85).

EASY RIDER (A., v.o.) (*) : Templiers, 3e (272-94-56).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

L'ÉTOFFE DES HÉROS (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

EXCALIBUR (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

EXTÉRIEUR NUIT (Fr.) : Ciné Beaubourg, (h.sp.), 3e (271-52-36) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

LA FEMME ET LE PANTIN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).

LA FEMME MODÈLE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46).

GUERRE ET PAIX (A., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (633-25-97).

HAIR (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

L'HOMME AUX PISTOLETS D'OR (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94).

IL ÉTAIT UNE FOIS LA RÉVOLUTION (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Nation, 12e (343-00-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Wépler, 18e (522-46-01).

JÉSUS DE NAZARETH (It.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14).

LES LARMES AMÈRES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

MAMAN KUSTERS S'EN VA-T-AU CIEL (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All.) : Rialto, 19e (607-87-61).

MÉDÉE (It., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (354-72-71).

MERLIN L'ENCHANTEUR (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (354-72-71) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Saint-Ambroise (h. sp.), 11e (700-89-16).

METROPOLIS (All.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

MOGAMBO (A.) : Champo, 5e (354-51-60).

OPÉRATION JUPONS (A., v.o.) : Logos, 5e (354-42-34) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-60).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

PAIN, AMOUR ET FANTAISIE (It., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

PAIN AMOUR ET JALOUSIE (It., v.o.) : Médicis, 5e (633-25-97).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

PHASE IV (A., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86).

PIERROT LE FOU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

POUR UNE POIGNÉE DE DOLLARS (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16).

LE PROCÈS (A., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

PROVIDENCE (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).

QUARANTE-HUIT HEURES (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76)) ; v.f. : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06).

QU'EST-IL ARRIVÉ A BABY JANE ? (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-56-85).

SCANNERS (A., v.f.) : Montparnos, 14e (327-52-37).

SOLEIL VERT (A., v.f.) (*) : Arcades, 2e (233-54-58).

LA STRADA (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) ; Rialto, 19e (607-87-61).

LA TAVERNE DE LA JAMAIQUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).

THÉORÈME (It., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

TO BE OR NOT TO BE (Lubitsch, v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

TOUS LES AUTRES S'APPELLENT ALI (All., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Montparnos, 14e (327-52-37) ; Tourelles, 20e (636-10-96).

LES VALSEUSES (Fr.) (*) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26).

LA VIE PASSIONNÉE DE VINCENT VAN GOGH (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Balzac, 8e (561-10-60).

WARGAMES (A.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (575-33-00).

Les festivals

CHARLOT, Péniche des Arts, 15e (527-77-55), t.l.s., 21 h : Charlot papa ; Charlot à l'hôtel ; Charlot et ma Belle en promenade.

CINQ FILMS POUR LE PRIX D'UN (v.o.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66), 14 h : les Ruelles du malheur ; 16 h : Quand la ville dort ; 18 h : Une leçon d'amour ; 20 h : la Règle du jeu ; 22 h : Jour de colère.

LES COMÉDIES MUSICALES DE L'ÉTÉ 85 (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81), mer.-sam. : Melinda ; jeu.-lun. : Show Boat ; ven. : Cover Girl ; dim. : Gay divorcée ; mar. : Amanda.

M. DURAS, Denfert, 14e (321-41-01) : India Song, Aurelia Steiner.

L'ÉTÉ D'EASTWOOD (v.o.), Action Rive gauche, 5e (329-44-40), mer.-jeu. : Honky Tonkman ; ven.-sam. : Firefox, l'arme absolue ; dim.-lun.-mar. : la Sanction. – Salle 2, mer.-jeu. : Joe Kidd ; vend., sam. : Magnum Force ; dim.-lun.-mar. : l'Evadé d'Alcatraz.

HUMOUR ANGLAIS (v.o.), Action-Ecoles, 5e (325-72-07), mer.-mar. : De l'or en barres ; jeu. : Tueurs de dames ; ven.-lun. : l'Homme au complet blanc ; sam. : Noblesse oblige ; dim. : Whisky à gogo.

A. KUROSAWA (v.o.), Saint-Lambert, 15e (532-91-68), en alternance : Dersou Ouzala, Barberousse, Dodes Caden ; + Denfert, 14e (321-41-01), en alternance : les Sept Samouraïs (version intégrale), Chien enragé.

MELO-PASSIONS, MELO-DRAMES (v.o.), Action-Christine, 6e (329-11-30), mer. : la Clé de verre ; jeu. : les Tueurs ; ven. : la Poursuite impitoyable ; sam. : l'Homme au bras d'or ; dim. : la Dame de Shanghai ; lun. : Morocco ; mar. : le Ministère de la peur.

E. ROHMER, Republic-Cinéma, 11e (805-51-33), en alternance : le Genou de Claire ; la Carrière de Suzanne – la Boulangère de Monceau ; la Marquise d'O ; la Collectionneuse ; les Nuits de la pleine lune ; la Femme de l'aviateur. – Denfert, 14e (321-41-01) : le Beau mariage, Pauline à la plage.

CYCLE A. TANNER, 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), mer. : le Milieu du monde ; jeu. : Messidor ; ven. : les Années-lumière ; sam. : Dans la ville blanche ; dim. : Retour d'Afrique ; lun. : la Salamandre ; mar. : Charles mort ou vif.

TEX AVERY (v.o.), George-V, 8e (562-41-46).

GENE TIERNEY (v.o.), Action Christine, 6e (329-11-30), mer. : la Main gauche du seigneur ; jeu.-mar : Péché mortel ; ven. : la Route au tabac ; sam. : le Ciel peut attendre ; dim. : les Forbans de la nuit ; lun. : l'Aventure de Mme Muir.

TOTO Republic-Cinéma, 11e (805-51-33), en alternance : Fripouilleurs et compagnie ; Toto apôtre et martyr ; Toto le Moko.

Les séances spéciales

ANOTHER COUNTRY (Brit., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), jeu., ven. 22 h, sam., lun., 20 h, dim. 18 h.

BOY MEETS GIRL (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), ven. 18 h.

CASANOVA (de Fellini) (It., v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56), jeu., sam., dim. 17 h 30.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), dim., lun., 17 h 30.

LES CHIENS DE PAILLE (**) (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), mer., sam., mar., 22 h, dim. 20 h.

CLÉOPATRE (A., v.f.) : Republic-Cinéma, 11e (805-51-33), sam., lun. 14 h.

CUL-DE-SAC (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mar., 20 h.

LE DERNIER MÉTRO (Fr., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 18 h 10.

LA DERNIÈRE VAGUE (Aust., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

ET DIEU CRÉA LA FEMME (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56), jeu., sam. 14 h, dim.

ELEMENT OF CRIME (Dan., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), jeu. 19 h 45.

FEMMES NOIRES, FEMMES NUES (Iv., v.o.) : Olympic, 14e (544-43-14), 18 h, en semaine.

FURYO (Jap, v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), mer., jeu., vend., sam., mar., 17 h 30 + Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), lun. 11 h 50.

JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mar., 22 h.

LES JOUEURS D'ÉCHECS (Ind., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), mar., 11 h 45.

JULES ET JIM (Fr.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 13 h 30, 20 h, sam. 24 h + Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), dim. 11 h 45.

LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 14 h, 20 h 45.

LOLITA (A., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01), 21 h 45, t.l.j. sf lun.

MACAO, LE PARADIS DES MAUVAIS GARÇONS (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

MAMMA ROMA (It., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mar. 18 h.

MEURTRE D'UN BOOKMAKER CHINOIS (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), sam. 19 h 20.

METROPOLIS (All., muet) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), dim., 11 h 45.

LE MYSTÈRE PICASSO (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), mar. 12 h 10.

PIXOTE, LA LOI DU PLUS FAIBLE (*) (Brés., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), lun. 11 h 40.

POSSESSION (**) (Brit., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), mer., vend., mar. 20 h, sam. 18 h.

LA PRISE DU POUVOIR PAR LOUIS XIV (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), mar. 12 h.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 22 h 35, mer., ven., sam., 0 h 20.

SALO, OU LES 120 JOURS DE SODOME (**) (It., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), ven., sam. 0 h.

LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), lun. 20 h.

THE ROSE (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 15 h 20.

LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 18 h 50 sam., 0 h 10.

TRASH (**) (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), mar. 11 h 35.

LES FILMS NOUVEAUX

LA CAVALE IMPOSSIBLE, (*), film américain de Stephen Gyllenhall (v.o.) : UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; V.f. : UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Secrétan, 19e (241-77-97).

COMMENT CLAQUER UN MILLION DE DOLLARS PAR JOUR, film américain de Walter Hill (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; V.f. : Rex, 2e (235-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

DREAMSCAPE (*), film américain de Joe Ruben (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-789-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; V.f. : Gaumont Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Images, 18e (522-47-94) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

PALE RIDER, film américain de Clint Eastwood (v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; V.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

UNE DÉFENSE CANON, film américain de Willard Huyck (v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Images, 18e (522-47-94).

THEATRE

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

BOUFFES-PARISIENS (296-60-24) (D., L.), 21 h ; sam. 18 h 30 et 21 h 30 : Tailleur pour dames.

COMEDIE CAUMARTIN (742-43-41) (Mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

DAUNOU (261-69-14) (Mer., D. soir) 21 h, sam. 17 h, dim. 15 h 30 : le Canard à l'orange.

DIX HEURES (606-07-48) (D. et le 15), 22 h : Scènes de ménage.

FONTAINE (874-74-40) (D.) 21 h : Du rififi dans les labours.

JARDIN SHAKESPEARE (241-81-93) les 16, 17, 18 à 15 h. et 16 h. : la Fête à Shakespeare.

GALERIE 55 (326-63-51) (D., L.), 19 h. : Sexual Perversity in Chicago ; 21 h. : Madam's Late Mother.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.) : I. 18 h., à partir du 19 à 20 h. : Diabolo's 1929-1939 ; 20 h. : C'est rigolo, dern. le 17 ; II. 18 h : Parlons français nº 2 ; 20 h : Chôme qui peut ; 21 h 45 : Commedia dell'arte ; Petite salle, 21 h 30 : Max Mahler et S. Courtecuisse (dern. le 17).

MATHURINS (265-90-00) (D), 21 h : les Mystères du confessionnal.

MICHODIÈRE (742-95-22) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30 : Le bluffeur.

NOUVEAUTÉS (770-52-76) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Gigi.

PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Dindon.

PORTE ST-MARTIN (607-37-53) (D., L.), 20 h 30, sam., 18 h 30 et 21 h 15 : Deux hommes dans une valise.

SAINT-GEORGES (878-63-47) (D. soir, L., Mar.), 20 h 45, dim. 15 h, sam. 19 h et 21 h 30 : On m'appelle Emilie.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h, sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

TOURTOUR (887-82-48) (D., L.), 20 h 30 : Agatha ; 22 h 30 : Tango pile et face.

VARIÉTÉS (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : N'écoutez pas mesdames.

Les cafés-théâtres

ATHLETIC (624-03-83) (D., L., mar.), 20 h 30 : la Libératrice ; 21 h 15 : le Fétichiste.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) (D.), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones loulou ; 22 h 30 + sam., 24 h : les Sacrés Monstres. – II. 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Fin de siècle.

CAFÉ D'EDGAR (320-85-11) (D.), I. 20 h 15 + sam., 23 h 45 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. II. 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

CAFÉ DE LA GARE (549-27-78) (D., L. mar.), 20 h 15 : Seaside rendez-vous ; (D. soir, L.), 22 h, dim. 17 h : les Méthodes de Camille Bourreau.

PETIT CASINO (278-36-50) (D.), 21 h : Non je n'ai pas disparu ; 22 h 15 : Tant pis si je vous fais rire.

POINT-VIRGULE (278-67-03) (D.), 20 h 30 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Courteline et Labiche en vacances.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : la Gauche mal à droite.

La danse

ESPACE RONSARD (264-31-31), les 15, 16, 17, 19, 20 à 20 h 45 ; le 18 à 17 h : Jeune ballet classique de France.

MAIRIE DU IVe (278-60-56), sam., dim. à 21 h : Ballets historiques du Marais.

Le music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (354-94-97), 21 h : Chansons françaises.

ESPLANADE DE LA DÉFENSE, ven., sam., 22 h : Broadway Hollywood (spectacle gratuit).

GYMNASE (246-79-79) (D., L., Mar., et les 14, 15), 21 h : Thierry le Luron.

ARTS ET SPECTACLES

MUSIQUE

Les concerts

(voir également la rubrique « Festival »)

MERCREDI 14 AOUT

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua de Paris.

Notre-Dame, 16 h : West Michigan Choral.

Eglise St-Julien-le-Pauvre, 20 h : R. Parrot, Th. Fèvre (Vivaldi, Albinoni, Corelli...).

La Table Verte, 22 h : T. Chagnot (Bach, Rodrigo, Ponce...).

JEUDI 15 AOUT

La Table Verte, 22 h : voir le 14.

Eglise St-Julien-le-Pauvre, 20 h : voir le 14.

Eglise St-Louis-en-l'Ile, 18 h et 21 h : V. Radu (orgue), S. McInstosh (trompette), Pana (flûte de Pan) (Albinoni, Bach, Vivaldi).

VENDREDI 16 AOUT

Eglise St-Julien-le-Pauvre, 20 h : voir le 14.

La Table Verte, 22 h : voir le 14.

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : voir le 14.

Eglise St-Louis-en-l'Ile, 20 h 45 : Chorale Surma de Varsovie, dir. : Zimac.

SAMEDI 17 AOUT

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h : voir le 14.

La Table Verte, 22 h : voir le 14.

DIMANCHE 18 AOUT

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h : voir le 14.

LUNDI 19 AOUT

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h : voir le 14.

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : voir le 14.

MARDI 20 AOUT

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h : voir le 14.

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : G. Mighty Flea Connors (der. le 19), à partir du 20 : De Preissac jazz group.

FONDATION ARTAUD, le 16 à 22 h : Percussions carnaval ; le 17 à 22 h : Men in the Hill.

MEMPHIS MELODY (329-60-73), 22 h : mer., Manu de Carvalo; 0 h 30 : Loalwa ; jeu. : Samy et Sion.

MONTANA (548-93-08) (D.), 22 h : Les 14, 15 : Trio Cristobal, les 16, 17, 18, 19, 20 : R. Urtreger.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : R. Weston, M. Ben Fatah.

PHIL'ONE (776-44-26), 22 h, le 14 : Soirée zaïroise ; les 15, 18 : Soirées fresh de Dan, les 16, 17 : Gazoline.

SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : De Preissac Jazz Group (dern. le 17), à partir du 20 : G. Mighty flea conners.

TROIS MAILLETZ (354-00-79), 23 h : Voices of America ; Paul Cooper.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41) (D.), 22 h 30 : A. Penon, R. Pelinski, E. Klainer.

XXe Festival estival

(354-84-96)

ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, le 14, à 20 h 30 : J. Guillou (Bach).

FACULTÉ DE DROIT D'ASSAS, le 15, à 20 h 30 : Orchestre de Bach du Gewandhaus de Leipzig, dir. G. Bosse (Bach).

STATION AUBER/RER, le 16, à 16 h 30 : Quatuor de Saxophones de Paris (Bach, Albeniz, Turpin...).

MAIRIE DU Ve, le 16, à 18 h 30 : Quatuor de Saxophones de Paris, D. Mansion, Tokyo Akademiker (Duhamel, Berio, Malec...).

BATEAUX-MOUCHES, le 17 à 15 h 30 : Quatuor de Saxophones de Paris (Bach, Albeniz, Turpin...).

SAINTE-CHAPELLE, le 17, à 19 h et 21 h : The Hilliard Ensemble (Power, Dunstable, Byrd...).

ÉGLISE SAINT-SÉVERIN, le 18, à 19 h : La Grande Ecurie et la Chambre du roy (Bach), le 19 à 20 h 30 : La Grande Ecurie et la Chambre du roy, dir. : C. Giardelli (Bach, Telemann, Haëndel).

SORBONNE, amphithéâtre Richelieu, le 20, à 18 h 30 : P. BOUYER (Boëly).

SALLE PLEYEL, le 20 à 20 h 30 : Orchestre des jeunes de la Communauté européenne, London, Symphony Chorus ; Jeunesse Chor Wien, dir. : C. Abbado (Mahler).

XVIIe Festival de Sceaux

(660-07-79)

ORANGERIE, le 15, à 17 h 30 : The Cambridge Buskers ; le 17, à 17 h 30 : L. de San, N. Lee, A. Adorjan, R. Loewenguth (Ravel) ; le 18 à 17 h 30 : H. Austbo (Chopin, Schumann).

Les festivals en province

ALSACE

MASEVAUX, 9e Festival d'Orgue (89) 45-50-58, Eglise Saint-Martin, le 18 à 17 h 30 : A. Stricker (Bach, Scheidemann, Thunder...).

AQUITAINE

Musique en Périgord vert :
ST-BARTHÉLÉMY-DE-BUSSIÈRE, Eglise, le 16 à 21 h ; **BUSSIÈRE-BADIL**, Eglise, le 20 à 21 h : Orchestre de chambre M. Florain.

Musique en Aquitaine :
BONAGUIL, Chapelle du château, le 16 à 21 h : V. Mikulka (villa-Lobos, Albeniz, Rak) ; **FUMEL**, Château, le 21 à 18 h 30 : B. Coissard (Bach, Brahms, Beethoven...).

Semaines musicales du Pyla (56) 22-73-45, Chapelle du Saint-Esprit, le 17 à 21 h 15 : M. Fraska-Colombiezr, M. Langot (Beethoven, Brahms, Fauré).

SOULAC, Saison musicale (56) 09-71-25, Basilique Notre-Dame, le 19 à 21 h 30 : A. Batselaere.

BAZAS (56) 25-25-84, Cathédrale, le 16 à 21 h 15 : P. Thibaud, Ph. Dubeau.

Festival de musique en Béarn, (59) 69-29-87, **ORTHEZ**, Eglise Saint-Pierre, le 21 à 21 h : P.-Y. Asselin, M. Mau.

Musique en Sarladais (53) 59-27-67, Chapelle des Pénitents Blancs, le 18 à 21 h : Ensemble J.-F. Manzone (Haëndel, Bach).

BOURGOGNE

FLAGY, Festival (85) 59-47-09, le 14 à 21 h : H. Cartier-Bresson (Chopin) ; les 15, 16, 17, 18 à 21 h : T. Williams ; le 20 à 21 h : M. Bretin.

BRETAGNE

HEDE, XIe Festival (99) 45-47-03, les 14, 15, 16, 17, 18 à partir de 16 h.

QUIMPER, Semaines musicales, Chapelle de Kerdevot, le 14 à 21 h : Quatuor Enesco (Bartok) ; Orangerie de Lanniron, le 15 à 21 h : P. Penasson, J. Guhesteun ; le 17 à 21 h : A. Queffelec (Beethoven, Liszt, Ravel...) ; Cathédrale Saint-Corentin, le 16 à 21 h : W. Grumbach (Bach) ; Eglise de Locmaria, le 19 à 21 h : Quatuor Viotti, R. Fontaine (Mozart, Brahms) ; le 21 à 21 h : D. Lively (Bach, Beethoven, Mendelssohn...).

VANNES, Soirées musicales (97) 47-47-30, Eglise Saint-Pie, le 20 à 21 h : G. Guillard (Bach).

CENTRE

BOURGES (48) 58-70-06, Cathédrale, le 14 à 21 h 30 : Folie pour Dieu ; les 15, 16 à 21 h 30 : D'un empereur et de son neveu ; le 17 à 21 h 30 : CH. Dumont, le 18 à 21 h 15 : R. Dyens, le 20 à 21 h 15 : B. Peltre, le 21 à 21 h 15 : Le contrepitre.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

LUBERON (90) 75-63-28, Eglise de Goult, le 9 à 21 h : Trio Henry, (Fauré, Milhaud, Messiaen) ; le 11 à 21 h : Y. Henry, L. Verney, P. Moragues (Mozart, Schumann).

LE VIGAN (67) 81-12-38, Salle des fêtes de Bréau, le 9 à 21 h 30 ; Temple de Valleraugue, le 10 à 21 h 30 : P. Reibaud, CH. Debrus (Mozart, Beethoven, Brahms) ; Temple Le Vigan, le 14 à 21 h 30 ; Eglise de Sumène, le 15 à 21 h 30 : T. et A. Morosanu (Bach, Beethoven, Brahms) ; Temple Le Vigan, le 20 à 21 h 30 : M. Sartova, M. Xiberras, Ch. Debrus (Mozart, Verdi, Puccini...)

SAINT-GUILHEM-LE-DÉSERT (67) 63-14-99, Eglise Romane, le 17 à 21 h 15 : S. Ross (Bach, Scarlatti) ; le 21 à 21 h 15 : M. Chapuis (Muffat, Couperin, Boyvin).

MIDI-PYRÉNÉES

GRAMONT, XIIe Festival (63) 63-60-60, Eglise, le 14 à 21 h 30 : R. Scott.

Musique en Rouergue (65) 45-21-28 ; **TOULOUSE**, *Musée des Augustins, le* 14 à 21 h : Bach.

GOURDON, Cathédrale, le 14 à 21 h : Chœurs de femmes de musique en Rouergue (Pergolèse).

VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE, Collégiale Notre-Dame, le 15 à 21 h : Orchestre J.-F. Paillard, dir. : P. Layer (Bach).

SAINT-CÉRÉ *Festival* (65) 38-29-08 ; Saint-Céré, Eglise des Récollets, le 15 à 21 h : L. Legoux-Laboureau (Séverac, Sauguet, Fauré...).

NORMANDIE

HEURES MUSICALES DU MONT SAINT-MICHEL (33) (90-62-24), Lessay, Eglise Abbatiale, le 14 à 21 h : Orchestre de chambre tchécoslovaque de Prague (Haendel, Bach, Dvorak...).

PROVENCE COTE-D'AZUR

CANNES, Nuits de Lérins (93) (39-44-44), Ile Sainte-Marguerite, le 14 à 21 h : J. Garon, P. Personne, Legendary Blues Band.

MENTON, XXXVIe Festival de musique, Parvis Saint-Michel, le 14 Nuovo Quartetto (Mozart, Beethoven, Ravel) ; le 16 à 21 h 30 : Tallis chamber choir (Bach, Haëndel, Scarlatti) ; le 18 à 21 h 30 : Orchestre Bach du Gewandhaus de Leipzig (Bach) ; le 21 à 21 h 30 : Cambridge Buskers.

NIMES, Août musical (66) 67-25-38, Temple de Diane, le 14 à 21 h 30 : Quintette A. Jolivet (Onslow, Seiber, Ligeti...) ; les 19, 20 à 21 h 30 : L. Korcia, J. E. Bavouzet (Beethoven, Debussy, Bartok...).4, rue de Bernis, le 15 à 21 h 30 : S. Atherton, L. Cabasso (Brahms, Prokofiev, Schumann) ; le 21 à 21 h 30 : Wjuniski, Weeks (Scarlatti, Leroux, Boccherini...).

LA ROQUE D'ANTHÉRON (42) 28-52-52, le 14 à 21 h : Orchestre de chambre de Pologne (Mozart) ; le 15 à 21 h : A. Gavrilov (Chopin, Rachmaninov) ; le 17 à 21 h : J.-K. Parker (Bach, Mozart, Liszt...) ; le 18 à 21 h : M.-J. Pires (Mozart, Schumann, Beethoven.) ; le 19 à 21 h : P. Donohoe (Messiaen) ; le 21 à 21 h : Y. Egorov, Quatuor Orlando (Schubert, Brahms). **VALRÉAS**, Nuits de l'Enclave (90) 35-04-71, Château de Simiane, les 14, 17, 19 et 21 à 21 h : Romeo et Juliette ; Théâtre de Verdure, les 15,18 à 21 h : La colonie ; Place du Jeu-de-Paume Visan, les 16, 20 à 21 h : l'Homme, la Bête et la Vertu ; Salle des fêtes de Richerenches, le 20 à 21 h : Moi, Victor Hugo, poète.

RHONE-ALPES

ÉTÉ MUSICAL DE LOIRET-FOREZ (77) 33-42-45, Abbaye de Charlieu, le 14 à 21 h : Ensemble J.-S. Bach ; le 14 à 21 h : les Folies françaises ; le 17 à 21 h : Bernolin-Kiss.

VIENNE, Festival d'été (74) (85-00-05), Cathédrale, le 20 à 21 h 15 : Orchestre de chambre de Heidelberg (Vivaldi, Mozart, Purcell...).

RADIO-TÉLÉVISION

Mercredi 14 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 40 Feuilleton : le Bateau.
D'après le roman de L. G. Buchheim, réal. W. Petersen. Avec J. Prochnow, H. Gronemeyer, K. Wennemann...
No 3. Fin 1941, le bateau s'approche d'une zone de perturbations dans l'Atlantique nord. Le faisceau de détection du sous-marin rencontre la coque du bateau. Un feuilleton allemand. Grand spectacle, suspense.

21 h 35 Variétés : Show Rose.
Réal. J.-J. Sheitoyan.
Spectacle enregistré en public à Montréal, avec Diane Dufresne, Jacques Higelin, Manhattan Transfer...

22 h 55 Téléfilm : A toute allure.
De R. Kramer, prod. INA. (Rediff.)
L'univers glacé d'une tour de béton avec ses adolescents sans travail.

0 h 05 Journal.

0 h 20 Choses vues : V. Hugo lu par M. Piccoli.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Téléfilm : Regina.
De P. Rey, réal. J.-Y. Prate, musique : Lorin Maazel. Avec A. Gardner, A. Quinn, A. Karina, R. Sharkey.
Un soir de Noël, un couple attend la visite de son fils, Cany, quarante ans, qui vient présenter sa future épouse. Cette dernière, nullement favorisée par la nature, sera la cause d'un affrontement entre un fils immature et sa mère castratrice.

22 h 10 Carte de presse : Mourir à fond la caisse.
Magazine de H. Chabalier et M. Honorin (Rediff.).
13 000 morts, plus de 50 000 handicapés, c'est le triste bilan des accidents de la route en France. Ils coûtent aux contribuables plus que le chômage.

23 h 5 Journal.

23 h 25 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Je t'aime, moi non plus : Julien Clerc, Régine Deforges.
Série de C. Fléouter. Réal. P. Sisser.
Après le très beau face-à-face Gainsbourg-Birkin, C'est au tour de Julien Clerc d'être interrogé par Régine Deforges, auteur de « la Bicyclette bleue ». Une rencontre faite d'instants attachants, mais qui laisse un peu sur sa faim.

21 h 20 Journal.

21 h 40 Feuilleton : la Flèche dans le cœur.
D'après le roman de L. Zuccoli. Réal. G. Fago. Avec L. Terzieff et A. Canovas...
Numéro trois d'une coproduction franco-italienne. La passion d'un enfant romantique dans l'Italie du début du siècle.

22 h 35 Rencontres de l'été.

22 h 40 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

19 h 5, L'esclave Isaura ; **20 h 55, les Branchés du bahut**, film de R. Butler ; **22 h 45, le Tartuffe**, film de G. Depardieu ; **1 h, Camp disciplinaire**, film de R.-J. Siegel ; **2 h 30**, Séries rock.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Feuilleton : le Chevalier à la charrette.

21 h Ve Festival international de piano de La Roque-d'Anthéron : musique du vingtième siècle, création mondiale.

22 h 30 Pamphlet pour servir : René Crevel.

23 h 30 Nuits magnétiques : trompe l'oreille.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert : Pavane « le Testament de Sieur Belleville », pour deux violons, alto et basse continue de Pohle, Partita en la mineur de Biber, Sonate en trio no3 en mi mineur pour deux violons et basse continue, de Furchein, « Giacona à quatre », de Krieger, Concerto en ré majeur pour flûte traversière, deux violons et basse continue, Sonate en sol mineur pour deux violons et basse continue, Concerto en ré majeur pour flûte traversière et cordes, de Vivaldi, par l'ensemble Musica antiqua de Cologne.

22 h Cycle GRM : « Cantus Tenebrarum », de Lejeune.

23 h 5 Dans un monde lointain : Œuvres de Sibelius, Rameau, Rimski-Korsakov, Prokofiev, Ravel...

Jeudi 15 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

10 h Foi et tradition des chrétiens orientaux.

10 h 30 Le jour du seigneur.

11 h Messe de l'Assomption
En Eurovision de La Tremblade (Charente-Maritime), préd. Père Alain Ollivier.

12 h Jeu : Le grand labyrinthe.

12 h 30 La bonne aventure.

13 h Journal.

13 h 45 Choses vues : V. Hugo lu par M. Piccoli.

13 h 55 Croque-vacances (et à 16 h 40)
Variétés, infos-magazine, dessins animés...

14 h 30 La clé des chants.
Avec M. Piquemal et la Chorale Vittoria, et les enfants d'Argenteuil.

15 h Hippisme.
Course à Deauville ; championnat, mondial de polo ; quarté, à Deauville.

16 h Tify, raconte-moi une puce.
Magazine de l'informatique.

17 h 40 La chance aux chansons.

18 h 5 Mini-journal pour les jeunes.

18 h 25 Les mystères de Paris.

19 h 15 Jeu : Anagram.

19 h 40 Les vacances de Monsieur Léon.

20 h Journal.

20 h 35 Téléfilm : l'Enlèvement.
De Jean l'Hôte. Avec M.-C. Barrault, A. Tainsy, G. Doulcet, M. Cuvelier...
Œuvre réalisée en 1972 par Jean L'Hôte à partir d'une histoire vraie, qui se situe dans un couvent. Sœur Marie-Joseph, jeune religieuse, se prend d'une affection profonde pour un nouveau-né qu'elle soigne clandestinement comme son propre enfant. Mais le secret est découvert, et la mère supérieure décide de mettre l'enfant à l'Assistance publique...

22 h 5 Racines : Carlos Fuentes et le Mexique.
Série d'émissions de C. Fléouter, C. Goretta et R. Manthoulis.
L'un des plus illustres écrivains d'Amérique du Sud, Carlos Fuentes, filmé dans son pays natal, le Mexique. En toile de fond, la révolution de Pancho Villa et de Zapata, qui marque profondément son œuvre. Scènes de la vie quotidienne, interviews, documents d'époque, illustrent les rapports entre cet auteur et sa terre d'origine.

22 h 55 Journal.

23 h 10 Choses vues : Hugo lu par M. Piccoli.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

6 h 45 Télé-matin.

10 h 30 ANTIOPE.

11 h 45 Récré A 2.

12 h Journal et météo.

12 h 10 Jeu : l'Académie des neuf.

12 h 45 Journal.

13 h 35 Téléfilm : le Dialogue des Carmélites.
De Bernanos, scénario père Bruckberger et P. Agostini. Réal. P. Cardinal. Avec N. Courcel, S. Flon, M. Robinson, A. Caudry (rediff.).
L'année de la révolution française une jeune fille de la noblesse devient carmélite pour fuir le monde. L'une des plus grandes pièces religieuses du vingtième siècle.

15 h 30 Sports été.
Jeu à XIII : finale de la Coupe de Grande-Bretagne ; ULM : championnat du monde.

18 h Récré A 2.
Teddy ; Wattoo-Wattoo ; Zora la Rousse.

18 h 40 Flash info

18 h 50 Des chiffres et des lettres.

19 h 15 Au pays du dragon.

19 h 40 Feuilleton : Hôtel du siècle.

20 h Journal.

20 h 35 Cinéma : Falbalas.
Film français de J. Becker (1944), avec R. Rouleau, M. Presle, J. Chevrier, J. Fusier-Gir, G. Dorziat, C. Barry, F. Lugagne (N. Rediffusion).
Un grand couturier, pour qui les femmes sont autant de conquêtes nécessaires à son inspiration, s'éprend d'une jeune provinciale et se trouve pris au piège d'une vraie passion. Admirable étude sur le milieu de la haute couture parisienne et drame psychologique, extrêmement fort et troublant.

22 h 25 Magazine : Musiques au cœur.
D'E. Ruggieri.
La cantatrice Teresa Berganza interprète des extraits des « Noces de Figaro », de « Cosi fan tutte » de Mozart, du « Couronnement de Poppée », de Monteverdi, de « la Périchole », d'Offenbach, etc.

23 h 50 Journal.

0 h 15 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h Le chant de la terre suspendue.

19 h 55 Dessin animé : Il était une fois l'homme.

20 h 5 Les jeux.

20 h 35 Feuilleton : Fanny et Alexandre.
D'Ingmar Bergman. Avec P. Allwin, B. Guve, E. Frowling...
Numéro 3 : les événements de l'été. Le père de Fanny et Alexandre disparaît, apparaît la figure impitoyable de l'évêque Vergerus. Les enfants se révoltent, la famille Ekdahl passe l'été à Eknaset. Générosité, tendresse, douleur... L'intégralité d'un grand film d'Ingmar Bergman conçu pour la télévision. Somptuosité des décors « viscontiens », profondeur psychologique des personnages. Admirable.

21 h 30 Journal.

21 h 55 Divertissement : la Femme à l'iris.
De T. Kerharo, réal. R. Darbon. Avec F. Andron, J.-C. Bastos, P. Bisciglia...
Mésaventures d'un employé de librairie confronté à un livre sans nom, ni titre, ni auteur. Ce conte est ponctué de chansons de Mama Béa, Claude Jacquin, Amélie Morin et de poèmes d'Eluard, Carco.

22 h 45 Rencontres de l'été.

22 h 50 Prélude à la nuit.
« Singet dem Herrn ein neues Lied », pour chœur et orchestre de J.-S. Bach.

CANAL PLUS

7 h, Gym à gym ; 7 h 10, Top 50 (et à 19 h 15) ; 7 h 45, Robin des Bois ; 8 h 35, Dancin'days (et à 13 h 5) ; 9 h 5, Cabou Cadin (et à 12 h 30 et 17 h 25) ; 9 h 10, le Vol du Sphinx, film de L. Ferrier ; 11 h, Cet homme est dangereux, film de J. Sacha ; 13 h 35, Séries rock ; 13 h 50, la Tour Eiffel en otage, film de C. Guzman ; 15 h 20, Bienvenue, Mr. Chance, film de H. Ashby ; 18 h 10, Bioman ; 18 h 35, Jeu : Les affaires sont les affaires ; 19 h 5, L'esclave Isaura ; 20 h 30, l'Amour par terre, film de J. Rivette ; 22 h 45, Phantasme, film de J. Rougeron ; 0 h 15, la Bande des quatre, film de P. Yates ; 1 h 50, Les pionniers du Kenya ; 2 h 40, Festival de jazz d'Antibes 1984 (Chick Corea).

FRANCE-CULTURE

0 h, Les nuits de France-Culture ; 7 h, *Sous la radio, la plage* ; 8 h 5, Orthodoxie ; 8 h 30, Les chemins de la connaissance : guérir par les plantes, de la tradition à la science ; 9 h 5, Temps libres : (et à 11 h, le blanc en littérature et en peinture ; à 11 h 30, feuilleton : Un voyage en Vendée ou le Royaume de Louis XVII ; à 14 h 30, l'invité : l'école du regard : l'auguste blanc ; à 16 h, Eve et Marie ; art-presse ; à 18 h 30, actualité ; à 19 h 15, façons de parler) ; 10 h, Messe à la cathédrale de Saint-Malo ; 12 h, Panorama : entretien avec Le Clézio ; 13 h 40, Chanson pour un été : chansons d'outre-France (Louisiane) ; 14 h, Nouvelles policières : « le Clairon de Gettysburg », d'Ellery Queen ; 15 h 30, Le crépuscule des albatros ; 17 h, Héros du rock : Robert Wyatt ; 17 h 10, Le pays d'ici : à Foix ; 18 h 5, Agora : avec Philippe Ariès, historien ; 19 h 30, Penta-di-Casinca, un village de Haute-Corse.

20 h 30 Feuilleton : « le Chevalier à la charrette ».

21 h Ve Festival international de piano de la Roque-d'Anthéron : jazz, hommage à Bill Evans.

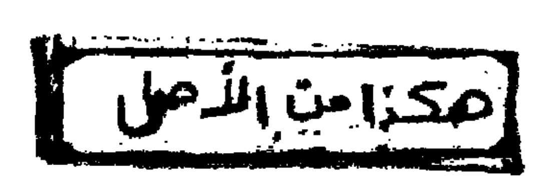
23 h Nuits magnétiques : family life.

FRANCE-MUSIQUE

2 h, Les nuits de France-Musique ; 7 h 10, Réveille-Matin : à 7 h 30, Idée fixe ; à 8 h 40, Bonjour M. Trenet ; 9 h 8, Le matin des musiciens : Bartok en son temps ; œuvres de Bartok, Boulez, Scarlatti ; 12 h 5, Concert : Œuvres de Bach, Chaynes par Françoise Rieunier, orgue ; 13 h 40, Sonates de Scarlatti, par Scott Ross ; 14 h 2, Mémoire des sillons : Petite histoire du phonographe — Yvette Guilbert ; œuvres de Xenroff, Ravel, Offenbach, Satie ; 15 h, *Pierre Monteux* dirige des œuvres de Schubert, Paganini, Brahms, Debussy, Stravinski, Ravel ; 18 h, Une heure avec... Nancy Argenta : Craig Rutenberg, piano ; œuvres de Purcell, Schubert, Chabrier ; 19 h 5, Le temps du jazz : Rencontre du troisième type.

20 h Concert (en direct du Royal Albert Hall de Londres) : « Carmen » de Bizet par l'Orchestre philharmonique de Londres et les chœurs du Festival de Glyndenbourne, dir. B. Haitink, sol. M. Walker, baryton, M. Mac Laughlin, soprano, X. Deparz, basse, B. Mac Cauley, ténor...

23 h 35 Nocturnes : Œuvres de Schumann, Schubert, Bruckner.



ENVIRONNEMENT

Le projet de Disneyland européen

Décidément, Disneyland fait rêver. Après Marne-la-Vallée, en Seine-et-Marne, voici que le Vaucluse et l'Ardèche proposent d'accueillir le vaste parc d'attraction que la société américaine Walt Disney Production envisage d'installer en Europe. Les promoteurs du projet n'ont que l'embarras du choix, puisque deux villes espagnoles, Alicante et Barcelone, sont également sur les rangs. Les candidatures du Vaucluse et de l'Ardèche ne sont pas à dédaigner. La plupart des experts sont d'accord pour estimer que les deux sites commercialement les plus favorables à l'implantation d'un Disneyland en France sont la région parisienne et le sud de la vallée du Rhône, plus précisément le triangle compris entre Orange, Nîmes et Salon-de-Provence (le Monde *du 5 mai 1985). L'Ardèche n'est pas loin de ce carrefour de voies de communication, et le Vaucluse est en plein dans la cible... Mais voilà qui ne va pas simplifier la tâche du négociateur unique qui doit-être désigné par le gouvernement et la région Ile-de-France. Celui-ci devait avoir en effet pour mission de plaider le dossier de Marne-la-Vallée...* (le Monde *du 9 août*).

Le Vaucluse candidat...

De notre correspondant

Avignon. – Il y a cinq ans déjà que M. Jean Garcin, socialiste, président du conseil général du Vaucluse, a noué des contacts avec les responsables de Walt Disney Production qui supervisent les parcs étrangers et les projets d'installation dans le monde. Il a lui-même visité en détail le Disneyworld de Floride et le Disneyland de Californie. Mieux : il a fait adopter le 21 juin dernier, par l'assemblée départementale du Vaucluse, le principe d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un parc d'attraction de 1 200 hectares. Un crédit de 250 000 francs a été voté, y compris par les conseillers généraux de l'opposition. L'étude a été confiée au cabinet Merlin.

On affirme au conseil général que l'étude en cours est du même type que celle actuellement engagée pour Marne-la-Vallée. « *Rien n'est décidé pour le moment*, dit-on, *mais c'est en toute connaissance de cause que les responsables américains prendront leur décision à la fin de l'année.* » M. Jean Garcin voudrait bien attirer un grand parc de loisirs dans son département : un Disneyland Europe, ce serait, certes, un peu encombrant, mais on pense que sept mille personnes pourraient y trouver *un emploi direct*, et trois mille à quatre mille autres en profiteraient indirectement.

PAUL FIGNOUD.

... et l'Ardèche aussi

De notre correspondant

Aubenas. – « *Informé de l'imminence de votre décision relative à votre implantation européenne nous vous demandons instamment de bien vouloir surseoir à toute décision avant réception de candidature de ma région.* » Tel est le telex qui a été adressé, le 8 août, à M. James B. Cora, vice-président de Disneyland Inc., à Anaheim (Etats-Unis). *Il était signé* André Frogier, président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Ardèche du Sud. La réponse est venue, très vite : « *Bien reçu votre message, sommes dans l'attente de vos propositions.* »

Dès le lendemain, un courrier partait d'Aubenas vers l'Amérique. En quatre pages, *démonstration* était faite que la seule région « sur mesure » pour un centre de loisir type Disneyland ne pouvait être que l'Ardèche du Sud : un climat de Côte d'Azur (ou de Floride), des terres disponibles à petits prix, dans une région éminemment touristique, au centre de l'Europe, à proximité des grands axes routiers, et, surtout, des aides financières importantes.

Des cartes de l'Europe, de la France, de l'Ardèche méridionale, des photographies aériennes en noir et en couleurs, permettaient de visualiser le site et de comprendre son environnement proche et lointain.

Moins d'une semaine après ce premier télex, la candidature de la région ardéchoise a reçu l'appui du département et des instances administratives de la région Rhône-Alpes. Mais peut-elle rivaliser sérieusement avec celle de la région parisienne ? « *Paris, c'est Paris*, reconnaît André Frogier. *Aujourd'hui, nous n'avons aucune chance ; mais si demain les Américains viennent, alors le match est jouable. Car nous saurons les recevoir. Nous leur montrerons nos terres au soleil. Ils comprendront que notre situation géographique est en or, que nous avons des richesses naturelles et la volonté de réussir. Alors, nous aurons autant de chances que les autres.* »

ANDRÉ GRIFFON.

LES FUITES DE PRODUITS TOXIQUES AUX ETATS-UNIS

Union Carbide reconnaît que le système de détection de l'usine d'Institute était défectueux

Institute (*AFP, UPI*). – Revenant sur de précédentes déclarations (*le Monde* du 14 août), la direction de l'usine Union Carbide d'Institute, en Virginie occidentale, a reconnu, mardi 13 août, que son système de *détection par ordinateur n'avait pas* fonctionné, dimanche, pour déceler la fuite d'oxime d'aldicarde. Auparavant, la société avait annoncé sa décision de suspendre provisoirement la production de cette substance toxique, entrant dans la préparation de pesticides, en attendant *que soient déterminées les causes* exactes de l'incident. Cent trente-cinq personnes avaient dû être hospitalisées, souffrant de nausées, de troubles oculaires et de difficultés respiratoires.

Par ailleurs, la direction d'Union Carbide a confirmé que des vérifications étaient en cours dans une autre usine du groupe, à South-Charleston, localité distante de 8 kilomètres d'Institute. Une « *odeur d'ammoniac* » s'était répandue, mardi, aux alentours de l'unité *de production, vraisemblablement* à la suite d'une fuite d'isopropanol, incommodant plusieurs habitants. Selon Union Carbide, ce produit, toutefois, ne serait pas toxique.

En ce qui concerne l'incident survenu à l'Institute, le retard d'une vingtaine de minutes dans la décision de donner l'alerte serait dû, selon des responsables de la firme, à une erreur de programmation informatique. Cette explication ne paraît pas, malgré tout, absolument claire. Un porte-parole a, en effet, déclaré que ce délai, excessivement long, était dû au fait que les ouvriers avaient jugé la fuite « *peu dangereuse* ».

L'annonce de la suspension de la production à Institute a coïncidé avec une inspection, mardi, de M. Lee Thomas, administrateur de l'Agence pour la protection de l'environnement. Ce dernier a déclaré, après sa visite, que « *le personnel de l'usine devait être plus vigilant et qu'il fallait faire davantage attention aux produits utilisés* ».

Dans un rapport interne, Union Carbide avait reconnu, en 1983, que l'oxime d'aldicarde produit à Institute pouvait entraîner le cancer, la stérilité ou des troubles nerveux irréversibles. Les responsables de l'usine ont, toutefois, indiqué que les personnes hospitalisées dimanche n'avaient été exposées qu'à une très faible dose de cette substance et qu'elles ne devaient craindre aucun effet à long terme. M. Bob Wise, représentant démocrate de l'Etat de Virginie occidentale, a déclaré que plus de la moitié des résidents d'Institute se sont plaints d'avoir été intoxiqués avant l'alerte.

L'AÉROPORT DE VENISE FERMÉ POUR CAUSE DE MOUCHERONS

Infesté par des nuées de moucherons à la tombée de la nuit, l'aéroport international « Marco Polo » de Venise a dû être fermé au trafic aérien nocturne. Plusieurs liaisons internationales sont déroutées, la nuit, sur l'aéroport voisin de Trévise. Et ce, pour l'instant, jusqu'au 17 août prochain. Les autorités vénitiennes tentent de mettre au point, à l'aide d'insecticides, une défense contre ces moucherons qui sont devenus un fléau pour la ville des doges. Ils se multiplient l'été avec la pollution croissante des eaux et ce que les experts appellent la rupture de l'équilibre écologique du système lagunaire. *Particulièrement attirés* par la lumière, ces moucherons vénitiens avaient déjà ralenti, depuis le début d'août, le trafic ferroviaire. – (AFP.)

JUSTICE

La mort de Madeleine Jacob

Un monstre sacré de la chronique judiciaire

Notre consœur, Madeleine Jacob, est morte le 8 août, à Paris. *Ses obsèques* ont eu lieu, dans l'intimité, le 12 août. Elle avait quatre-vingt-huit ans.

Durant trente ans, au palais de justice de Paris, « *le Palais* », comme disent ses habitués, elle fut « Madeleine ». Admirée des uns, détestée des autres, redoutée de tous, observatrice avisée autant qu'amusée ou faussement irritée d'un microcosme qui avait fini, pour elle, par avoir les effets d'une drogue, Madeleine Jacob livra presque quotidiennement, de 1945 à 1975, sa chronique d'une vie judiciaire dont, à sa *manière, elle se faisait elle-même* le metteur en scène.

Le plaisant lui convenait autant que le sévère, la correctionnelle autant que les grands opéras de la cour d'assises. Que l'affaire relève du vaudeville ou du drame, tout était dans la manière qu'elle avait de la *rapporter*. Elle n'en travestissait, certes, ni la nature ni l'esprit (la sûreté de ses notes d'audience reste *légendaire*), *mais*, sous sa plume maniée à la manière d'une pointe sèche, chaque personnage, prévenu ou accusé, témoin ou expert, magistrat ou avocat, apparaissait à son lecteur tel qu'elle l'avait jaugé, mesuré dans ses faiblesse ou dans ses tics, dans ses petitesses comme dans ses grandeurs. Elle pouvait déployer, pour les uns, des trésors *de tendresse et, pour d'autres*, les férocités les plus inattendues.

Ainsi fut-elle chavirée par un Gaston Dominici et hérissée jusqu'aux frontières de la haine par une Pauline Dubuisson, jeune meurtrière par passion. Si elle aima les rebelles, elle ne fut pas indulgente à tous. Il lui arriva, bien souvent, d'être, à sa manière, une auxiliaire déclarée de l'accusation. Mais tout autant elle savait *trouver, avec le même excès*, des accents de défenseur pour celui ou celle en qui elle avait décelé, ne fût-ce que par un détail de la vie et surtout de l'enfance, les raisons d'une pitié qui lui était propre.

Ce Palais, où elle avait ainsi affirmé une personnalité hors du *commun, où sa place* – la première – était marquée dans chaque salle d'audience, l'avait ainsi reconnue *pour sienne. Elle en était devenue un* personnage à la mesure de ceux, avocats ou magistrats, en qui elle reconnaissait ses pairs. Ils s'appelaient alors Vincent de Moro-Giafferi, Henri Torrès, Maurice Garçon son préféré, Paul Baudet, Albert Naud, René Floriot ou encore Raymond Jadin, Raymond Lindon ou Charles Raphaël.

Monstre sacré d'une chronique judiciaire où elle partageait la vedette avec un Pierre Scize et un Frédéric Pottecher, Madeleine Jacob avait en commun avec eux un goût affiché du théâtre et du *répertoire* doublé d'une culture générale acquise depuis bien longtemps. Un procès rapporté par *elle, c'était d'abord cette adéquation* entre la chose vue et entendue et tout ce qu'elle pouvait éveiller de sensibilité ou de tension, de colère ou d'indignation, d'humour ou de tendresse. De sa chronique on n'attendait ni mesure ni prudence. Que ce soit à *Franc-Tireur* puis à *Libération* (celui d'Emmanuel d'Astier de La Vigerie), plus discrètement enfin à *l'Humanité-Dimanche*, Madeleine Jacob ne pouvait être qu'elle-même, c'est-à-dire indomptable, indéfinissable et, à sa manière, anarchiste.

Du procès de Pétain au procès de Nuremberg

Elle pourfendit sans retenue, dans *les années* 1945-1950, tous ceux qui eurent à connaître les cours de justice puis les tribunaux militaires pour leurs activités durant l'Occupation, se refusant à distinguer entre le secrétaire d'Etat de Vichy et le tortionnaire au service d'une section de quelque Gestapo allemande. Ses *relations du procès de Pétain*, comme celles du procès de Nuremberg, où elle entendit les sentences de mort prononcées contre les dignitaires nazis, comme encore, en 1961, celles du procès d'Adolf Eichmann à Jérusalem, demeurent, à cet égard, des documents. Comme le sont, dans des domaines tout à fait différents, les chroniques qu'elle a laissées de toutes les grandes affaires de droit commun dans les vingt années de l'après-guerre, qui lui firent parcourir la France et passer quelquefois les frontières avec ses confrères, sorte de tournées Barret dont il ne lui déplaisait pas de se savoir la diva. Il y a là des eaux-fortes innombrables brossées avec cette verve et cette aisance qui la caractérisaient pour camper, en trente lignes, une Marie Besnard ou Pierre Jaccoud, une Marguerite Marty ou un Jean-Marie Devaux à l'heure de sa réhabilitation mais tout autant avec eux le policier qui les interrogea, l'expert qui les confessa, l'avocat qui les défendit, le juge qui les sanctionna ou les innocenta.

Cette maîtrise en chronique de prétoire ne doit pas faire oublier le grand reporter que fut avant la guerre Madeleine Jacob, ses enquêtes en Allemagne comme en *Autriche, au temps de la montée des* périls. On ne négligera pas davantage les annuelles relations des concours du conservatoire d'art dramatique de Paris, qu'elle n'aurait pas manqués et qui étaient ses récréations.

En ses dernières années, celle qui *avait tant vécu dans ces salles, dans* ces galeries de l'île de la Cité, n'y reconnaissait plus ceux qu'elle y *avait aimés ou détestés. Ceux dont* elle avait dit les vertus comme dénoncé les travers n'étaient plus là. Pourtant, dans les salles d'audience où elle revenait encore comme on revient à la recherche des heures passées, il y avait toujours quelqu'un pour murmurer sur son passage : « *C'est Madeleine Jacob.* » Les regards qui, alors, se tournaient vers la menue silhouette voûtée suffisaient pour signifier que ce nom, même aux jeunots, disait encore quelque chose.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

[Née le 15 octobre 1896 à Paris (9e) d'un père *horloger-bijoutier, Madeleine* Jacob entre en 1923 au magazine de mode *Vogue*, où elle reste cinq ans. *C'est à l'hebdomadaire Vu, où elle commence* à travailler en 1929 qu'elle publie son premier grand reportage, en 1934, sur la tentative d'insurrection de février à Vienne. Elle effectue ensuite de nombreux reportages et chroniques judiciaires pour *l'Œuvre (1935-1940)*, *le Petit Journal* (1936-1939), et *Messidor* (1937-1939). Après la guerre, elle rejoint le quotidien *Franc-Tireur*, où elle est responsable de la rubrique judiciaire jusqu'en 1948, puis *Libération (1948-1964) et enfin France-Soir* (1965-1967). En 1967, elle commence à collaborer à *l'Humanité-Dimanche*, dont elle devient le chroniqueur judiciaire.

Au fil de sa carrière, Madeleine Jacob aura l'occasion de suivre tous les grands procès de l'après-guerre : celui de Nuremberg, ceux de Violette Nozière et de Gaston Dominici.

Madeleine Jacob a publié plusieurs ouvrages : *A vous de juger* (1962), un compte rendu des procès des années précédentes, *le Procès de Liège* (1963) et des mémoires, *Quarante ans de journalisme.*]

POUR NON-ASSISTANCE A PERSONNE EN PÉRIL

L'un des auteurs de « Suicide, mode d'emploi » va être traduit en correctionnelle

Yves Le Bonniec, l'un des coauteurs avec Jean Guillon du livre *Suicide, mode d'emploi* publié aux éditions Alain Moreau, sera traduit devant la seizième chambre correctionnelle de Paris le 23 octobre pour y répondre du délit de non-assistance à personne en péril.

Cette poursuite n'est pas le résultat des nombreuses plaintes déposées par des familles de désespérés contre les auteurs de l'ouvrage, ces plaintes s'étant heurtées aux lois concernant la liberté de la presse et de l'édition : aucun texte de la législation actuelle ne permet, semble-t-il, de sanctionner les auteurs d'un livre d'autre part fort contesté.

La poursuite devant le tribunal de Paris vise un courrier adressé par Yves Le Bonniec à un lecteur de l'ouvrage, M. Michel Bonnal, trente-neuf ans, ancien séminariste, qui souhaitait obtenir la correspondance entre la dose mortelle d'un antidépresseur en gouttes indiqué dans l'ouvrage et celle du même produit présenté en comprimés. Le 6 mars 1983, le cadavre de Michel Bonnal *était découvert dans l'appartement* de son frère à Paris et ses parents ont trouvé dans sa chambre, à Montpellier, le livre *Suicide, mode d'emploi*, ainsi qu'un courrier d'Yves Le Bonniec daté du 28 janvier 1983.

Dans cette lettre, celui-ci indiquait le nombre de comprimés nécessaires pour parvenir à l'issue fatale et, comme le désespéré s'inquiétait également du temps d'action du produit, M. Le Bonniec ajoutait : « *Concernant le délai nécessaire à prévoir, nous ne pouvons vous renseigner davantage que nous l'avons fait dans notre ouvrage. Il se peut qu'une dizaine d'heures soient suffisantes, mais rappelons que les associations militantes insistent sur la nécessité de préserver un minimum d'une journée de tranquillité.* »

Après la plainte déposée par les parents du désespéré, M. Le Bonniec a été inculpé le 25 octobre 1983 d'homicide involontaire par fourniture de moyens et de non-assistance à personne en péril par Mme Nida Bertolini, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Paris. Dans un communiqué diffusé le jour même, l'inculpé, en dénonçant une « *campagne orchestrée* » contre le livre, déclarait qu'il s'agissait d'un « *détournement de procédure* », avant d'indiquer qu'il ne prêterait pas son concours à « *une mascarade judiciaire* ».

De fait, il n'a répondu à aucune convocation du juge, mais l'instruction a cependant suivi son cours. Le magistrat a abandonné l'inculpation d'homicide *involontaire par fourniture* de moyens, et M. Le Bonniec devra répondre du seul délit prévu par l'article 63 du code pénal selon lequel « *sera puni d'un emprisonnement de trois mois à cinq ans et d'une amende de 360 à 1 000 francs quiconque s'abstient volontairement de porter à une personne en péril l'assistance que, sans risque pour lui ni pour les tiers, il pouvait lui prêter, soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours* ».

MARC PORTET.

FAITS ET JUGEMENTS

Escroquerie à la Sécurité sociale

Trois employées du centre de Sécurité sociale Lazare-Carnot de Toulon ont été inculpées, il y a un mois environ, à la suite de la découverte, dans ce centre, d'une escroquerie portant sur *1 million* de francs. La directrice du centre serait au nombre des inculpées.

Selon les premiers éléments de l'enquête, le trafic porterait essentiellement sur des encaissements d'indemnités journalières et sur des arrêts de travail. Les dossiers auraient été « court-circuités » avant leur passage devant le contrôle médical.

Selon les enquêteurs, la complicité de certains employés des PTT n'est pas à exclure. *D'autre part*, un certain nombre de médecins devraient être entendus dans les prochains jours.

L'extradition de Pietro Dore

La chambre d'accusation de Lyon a donné un avis favorable à l'extradition d'un trafiquant de drogue italien, M. Pietro Dore. Condamné dans son pays à huit ans d'emprisonnement, Pietro Dore n'avait joué, semble-t-il, qu'un rôle secondaire *dans le* trafic *qui empruntait* la filière franco-sicilienne. Son nom restera cependant dans les annales judiciaires en raison d'un revirement de jurisprudence intervenu après plus d'un demi-siècle d'application *de la loi sur* l'extradition.

C'est à l'occasion d'un pourvoi formé par Pietro Dore que la cour de cassation a admis pour la première fois, le 17 mai 1984, qu'elle *pouvait* censurer les arrêts rendus par les chambres d'accusation en matière d'extradition. Ayant annulé *l'arrêt prononcé en avril 1983 par la* cour d'Aix-en-Provence à l'encontre de Pietro Dore, la Cour de cassation avait renvoyé l'affaire devant la chambre d'accusation de Lyon.

● *Les suites de la catastrophe ferroviaire de Flaujac.* – M. Yves Salens, chef de gare intérimaire d'Assier (Lot), inculpé d'homicides et blessures involontaires après la catastrophe ferroviaire de Flaujac, au cours de laquelle trente-deux personnes ont été tuées le 3 août, a été entendu, *le 13 août pendant près de* quatre heures, par le juge d'instruction chargé de l'enquête. M. Salens est ressorti libre peu avant 18 heures, se refusant à toute déclaration. M. Robert Chelle, juge d'instruction à Cahors, qui a repris le dossier, a déclaré que M. Salens *avait été entendu* sur le fond. Il a rappelé que, lors de son inculpation, celui-ci avait refusé de s'expliquer, comme l'y autorise *la loi*, et avait demandé un délai pour préparer sa défense, afin de permettre à son avocat de prendre connaissance du rapport de la SNCF.

Le 13 août, trois corps n'avaient toujours pas été identifiés. D'autre part, treize personnes, dont l'état n'inspire pas d'inquiétude, restent hospitalisées.

SPORTS

ÉQUITATION

Marcel Rozier sur la sellette

« *Il est temps que les cavaliers prennent la parole !* » C'est en ces termes que Pierre Durand, membre de l'équipe de France de saut d'obstacles depuis trois ans, avait inauguré, le 7 août, dans un hôtel parisien, une conférence de presse impromptue où il a vivement mis en cause les compétences de son directeur technique Marcel Rozier. Depuis, les allées et venues et les discussions ne cessent de se multiplier entre les parties concernées et le président de la Fédération de sports équestres, Jean-François Chary. Les explications vont bon train, au point que plus personne ne doute de l'imminence d'une révolution de palais qui risque fort de faire quelques vagues d'ici septembre, date limite fixée par le président lui-même pour que « *l'équipe de France retrouve toute son efficacité* ».

L'initiative de Pierre Durand avait au moins le mérite de la clarté. En substance, cet administrateur judiciaire, âgé de trente ans, s'est indigné du comportement de Marcel Rozier, qui assume ses fonctions *depuis maintenant* huit ans. « *Nos résultats internationaux*, a-t-il expliqué, *sont catastrophiques. A mon sens, notre faillite est avant tout d'ordre psychologique. En privilégiant la concurrence plutôt que l'émulation, notre entraîneur a complètement démobilisé notre équipe.* »

Pour défendre sa thèse, Durand a souligné les récentes contre-performances française au plus haut niveau : huitième et neuvième place au *classement* individuel des championnats d'Europe à Dinard le 4 août (*le Monde* du 6 août) ; absence de médaille aux Jeux olympiques de Los Angeles en 1984. « *Si nos cavaliers ont été champions du monde il y a trois ans*, a-t-il ajouté, *c'est parce qu'ils se sont préparés individuellement. Marcel Rozier n'a joué qu'un rôle mineur dans ce succès.* »

Pierre Durand a indiqué que son opinion n'engageait que lui, mais qu'elle reflétait, à son avis, celle de la plupart de ses coéquipiers. Propriétaire de son cheval (*Jappeloup*), il s'estimait encore le mieux placé pour tirer les marrons du feu. Plus libre en tout cas que Frédéric Cottier ou Hubert Bourdy, directement dépendants de la fédération, ou que Philippe Rozier, le propre fils de l'entraîneur national.

En voyage en Irlande, où il dirigeait une sélection française au CSIO de Dublin, Marcel Rozier n'a eu vent de l'affaire qu'à son retour. Diplomate, il s'est refusé de répliquer publiquement. Ce fils d'agriculteur, volontaire et combatif, qui fut médaillé d'or à Montréal en 1976, a son franc parler, mais il sait aussi ménager ses effets. Pour lui, Pierre Durand n'est qu'« *un cavalier de passage* », qui devrait « *s'estimer heureux d'avoir été sélectionné depuis trois ans, étant données ses qualités somme toute modestes* ».

« Manque de talent »

Au lendemain des Jeux olympiques de Los Angeles, Marcel Rozier n'avait guère été plus tendre lorsqu'il déclarait : « *Les cavaliers* (dont Durand) *sont les principaux responsables de notre échec. Je sais qu'on leur demande de tout faire vite et bien, mais ils ont surtout manqué de talent.* » Cette remarque, ajoutée à l'exclusion contestée de Christophe Cuyer, membre de l'équipe de France jusqu'en 1983, et à la mise à l'écart du dresseur Daniel Biancamaria, a bien sûr alimenté le dossier de l'accusation. Est-ce suffisant pour remettre en cause la compétence de l'un des plus titrés de nos cavaliers ?

Pierre Durand le pense. Jean-François Chary, entré en fonctions en avril dernier seulement, est beaucoup plus prudent. Certes, il a réclamé « *une politique plus suivie* », à Dinard, il y a quelques jours ; il a aussi regretté « *le manque de cohésion de l'équipe de France* » et reconnu l'existence d'« *un consensus du côté des cavaliers contre le directeur technique* ». Mais il dément catégoriquement – comme le laissent entendre les plus machiavéliques – avoir inspiré et cautionné le réquisitoire de Durand, qui fait de Marcel Rozier un bouc émissaire idéal pour expliquer les déboires du jumping français.

BENOIT HEIMERMANN.

● *NATATION : Record de la traversée de la Manche.* – Un géologue texan a battu, mardi 13 août, le record de la traversée de la Manche en 8 heures et 20 minutes. Parti de France, Peter Eric Johnson, vingt-six ans, qui effectuait sa première tentative, a amélioré de 14 minutes le précédent record établi l'an dernier par l'Anglais Lyndon Dunsbee.

INFORMATIONS « SERVICES »

JEU DU MERCREDI

LE QUIZ

Ces événements ont fait la une de l'actualité il y a quelques semaines ou quelques mois. Si vous êtes un lecteur assidu du *Monde*, vous devriez retrouver sans mal les réponses exactes.

1. Liste noire aux Etats-Unis des pays qui soutiennent le terrorisme international. Figure sur cette liste :
a) la Libye ;
b) la Syrie ;
c) l'Irak.

2. Le rédacteur en chef de *Paris-Match* a été emprisonné pendant quelques jours en 1984. Pour quel motif ?
a) injure au président de la République ? ;
b) publication de photos volées ? ;
c) vol à la tire ?

3. Le « super bowl » passionne chaque année l'Amérique. De quoi s'agit-il ?
a) la finale du championnat de football américain ? ;
b) le tournoi de bowling de Los Angeles ?
c) la finale de la coupe de base-ball ?

4. Super-record de l'heure pour Francesco Moser. Il a dépassé en 1984 le cap des :
a) 40 km ?
b) 51 km ?
c) 62 km ?

5. « Vous ne m'entendrez jamais tenir de grands discours sur les méfaits de l'Etat et l'automaticité bienfaisante des forces du marché. » Déclaration récente signée.
a) Laurent Fabius ;
b) Valéry Giscard d'Estaing ;
c) Raymond Barre.

6. Ils ont pour nom *Macintosh*, Lisa, Apple. Ce sont de nouveaux :
a) fast food ;
b) micro-ordinateurs ;
c) jeux vidéo.

7. Intervention remarquée de M. Fillioud lors du débat sur la presse à l'Assemblée. Il a traité les députés de l'opposition de :
a) représentants du peuple entre guillemets ;
b) représentants du peuple entre parenthèses ;
c) représentants du peuple en pointillé.

8. Apparition puis suspension d'un nouveau jeu : le loto sportif. Un seul gagnant pour son démarrage. Les sports retenus étaient :
a) le football et le rugby ;
b) le tennis et le cyclisme ;
c) la formule 1 et le football.

9. Les émeutes au Maroc qui ont entraîné plusieurs dizaines de morts en février 1984 s'expliquaient, selon les autorités, par une conjuration :
a) algérienne ;
b) soviétique ;
c) sioniste.

10. Show câblé pour le président de la République, interrogé en avril dernier sur fond de vidéoclips par :
a) Yves Mourousi ;
b) Christine Ockrent ;
c) François-Henri de Vitrieu.

Solution dans notre prochain numéro

SOLUTION DU JEU DU MARDI (à la tribune)

1 : travailleurs ; 2 : Mitterrand ; 3 : droite ; 4 : ministères ; 5 : Algérie ; 6 : OPA ; 7 : 600 000 voix ; 8 : l'expérience ; 9 : nuire à ; 10 : à jour ; 11 : critique ; 12 : Marchais ; 13 : désaccord ; 14 : au gouvernement ; 15 : bavarde ; 16 : salaires ; 17 : licenciements ; 18 : grève ; 19 : considération ; 20 : inapplicables ; 21 : retour au pouvoir ; 22 : rendre les coups ; 23 : travailleurs ; 24 : électoralistes.

- **0 à 5 réponses exactes :** Avouez que c'est la première fois que vous entendez parler d'Arlette Laguiller.
- **5 à 10 réponses exactes :** Score médiocre. Allez à quelques meetings pour vous câbler.
- **10 à 15 réponses exactes :** Pas mal. Peut-être avez-vous voté pour Mme Laguiller à l'une des dernières élections ?
- **15 à 20 réponses exactes :** Bien. Vous êtes un lecteur régulier de *Lutte ouvrière*.
- **20 à 24 réponses exactes :** Exceptionnel : vous devez déjà être en train de préparer la campagne présidentielle de 1988.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4031

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II					■				
III								■	
IV				■					
V							■		
VI								■	
VII					■				
VIII			■						■
IX	■			■					
X		■							
XI					■				

HORIZONTALEMENT

I. Celle qu'on met dans l'avenir fait la sécurité du présent. — II. Quand il est en train, ce sont les autres qui sont transportés. Chic. — III. Rescapé d'un massacre d'innocents. — IV. En Yougoslavie ou au centre de la Tunisie. Singe ne manquant pas de bras. — V. Terre de Sienne. On ne peut trouver plus simple. — VI. Commence généralement quand finit le tempérament. — VII. Un présent meilleur que deux futurs. Sigle connu des vieux baroudeurs de la Légion. — VIII. Partie intégrante du verbe ou terminaison de beaucoup d'autres. Supportent parfois bien des soucis. — IX. Ligne latérale. On peut y trouver, en Bretagne, chaussure à son pied. — X. Rajeunir ou réjouir. — XI. Mauvais, il est généralement de bon accueil. Point stratégique où Louis XIII se tira d'un mauvais pas.

VERTICALEMENT

1. Travaille dans les bois. Personnel. — 2. Il est autant vulnérable au « gendarme » qu'aux voleurs. — 3. Prise d'eau. Avec le temps, l'air est venu à lui manquer. — 4. Grecque. D'un train ni express ni rapide. Participe passé. — 5. Homme d'argent, mais pas forcément vénal. — 6. Parmi les pavillons de séjour, la « folie » leur paraît tout indiquée. Qui a trop flirté avec une fillette. — 7. Post meridiem, pour un vieux Latin. Allongé par l'eau ou par le feu. — 8. Lettres écrites en cursive. En aluminium. Libertines. — 9. Affiche quelque chose d'original. Chevauche souvent l'une sur l'autre.

Solution du problème n° 4030

Horizontalement

I. Triangles. — II. Récipient. — III. Anon. NN. — IV. Non. Tir. — V. Sveltesse. — VI. Fa. Art. — VII. Utica. Dur. — VIII. Silence. — IX. Io. Egaler. — X. One. Evite. — XI. Virée.

Verticalement

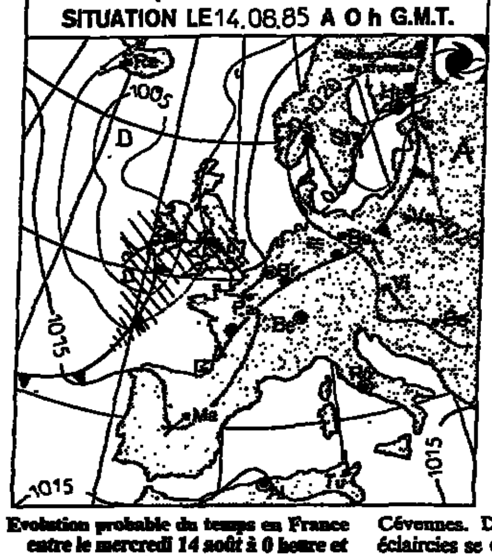
1. Transfusion. — 2. Rénovation. — 3. Icône. Il. EV. — 4. Ain. Lacée. — 5. Np. Etranger. — 6. Gin. Et. Calc. — 7. Lents. Délié. — 8. En. Issu. Et. — 9. Store. Rires.

GUY BROUTY.



MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 14.08.85 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 15.08.85 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 14 août à 0 heure et le jeudi 15 août 1985 à minuit.

Une nouvelle perturbation pluvio-orageuse traversera le pays avec une activité modérée. Elle sera suivie d'un ciel variable dans le Nord-Est, ensoleillé ailleurs.

Jeudi, il fera encore très chaud des Alpes du Sud à la Provence et à la Corse. Une perturbation donnera le matin un ciel très nuageux du Nord-Est à la Franche-Comté et à la Bourgogne, nuageux avec éclaircies du Massif Central au Sud-Ouest et aux Pyrénées, avec des pluies et des orages, plus nombreux dans le Nord-Est. L'après-midi, la couverture nuageuse, plus ou moins continue, concernera les régions du Nord-Est aux Alpes du Nord, et des orages se produiront encore, avec une intensité modérée en général, localement assez forte. Quelques orages isolés pourront également éclater de la vallée du Rhône aux Cévennes. Dans le Nord-Ouest, des éclaircies se développeront. Les nuages passagers seront plus nombreux près de la Manche avec quelques averses en matinée en Bretagne, l'après-midi en Normandie puis dans le Nord.

Ailleurs, un temps ensoleillé sera de retour, après des brumes en fin de nuit et en matinée.

Les températures maximales atteindront 23 degrés à 25 degrés dans le Nord-Ouest, 22 degrés à 26 degrés dans le Sud-Ouest des côtes vers l'intérieur, 25 degrés à 27 degrés dans le Nord-Est, le Centre et le nord des Alpes, 28 degrés à 32 degrés dans le Sud-Est.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 13 août ; le second, le minimum dans la nuit du 13 août au 14 août) : Ajaccio, 31 et 14 degrés ; Biarritz, 24 et 24 ; Bordeaux, 28 et 17 ; Bréhat, 22 et 14 ; Brest, 19 et 14 ; Cannes, 27 et 18 ; Cherbourg, 21 et 13 ; Clermont-Ferrand, 30 et 17 ; Dijon, 27 et 14 ; Dinard, 23 et 13 ; Embrun, 30 et 17 ; Grenoble-St-M.-H., 31 et 15 ; Grenoble-St-Geoirs, 31 et 15 ; La Rochelle, 25 et 17 ; Lille, 25 et 13 ; Limoges, 25 et 18 ; Lorient, 20 et 16 ; Lyon, 32 et 18 ; Marseille-Marignane, 31 et 17 ; Menton, 28 et 23 ; Nancy, 26 et 16 ; Nantes, 25 et 14 ; Nice-Côte d'Azur, 28 et 23 ; Nice-Ville, 28 ; (maxi) ; Paris-Montsouris, 24 et 16 ; Paris-Orly, 24 et 15 ; Pau, 28 et 16 ; Perpignan, 23 et 20 ; Rennes, 23 et 13 ; Rouen, 23 et 14 ; Saint-Etienne, 33 et 15 ; Strasbourg, 25 et 14 ; Toulouse, 28 et 20 ; Tours, 25 et 14.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 19 (mini) ; Genève, 29 et 15 ; Lisbonne, 28 et 19 ; Londres, 21 et 14 ; Madrid, 33 et 14 ; Rome, 30 et 19 ; Stockholm, 21 et 11.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 14 août :

DES DÉCRETS

- Modifiant le décret du 27 septembre 1982 modifié relatif aux conditions d'accès à l'Ecole nationale d'administration et au régime de la scolarité et le décret du 22 mars 1983 modifié pris pour l'application de la loi du 19 février 1983 modifiant l'ordonnance du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires.
- Relatif à la liste des produits sanguins d'origine humaine utilisés à des fins thérapeutiques.
- Pris pour l'application de la loi du 10 août 1981 modifiée relative au *prix du livre en ce qui concerne les livres scolaires.*

DES ARRÊTÉS

- Fixant le montant de la redevance au profit de la Commission des opérations de bourse prévue par le III de l'article 2 du décret du 31 juillet 1985.
- Modifiant l'arrêté du 3 mars 1982 fixant la liste des établissements et organismes de diffusion culturelle et d'enseignement dotés de l'autonomie financière.

UNE LISTE

- D'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 1985.

UNE CIRCULAIRE

- Relative au développement du commerce non sédentaire.

BREF

ARTS ET LITTÉRATURE

ROMANS-FLEUVE. — Les 7 et 8 septembre, dans le cadre du week-end « Loire pour tous », le Carrefour touristique et culturel des Mauges et l'Observatoire de la Loire organisent à Saint-Florent-le-Vieil deux journées artistiques et littéraires sur le thème de la Loire, avec des expositions de peintres, sculpteurs, graveurs et d'ouvrages qui ont pu être écrits sur le fleuve. Des ventes-signatures de livres et de disques sont également prévues.

★ **Carrefour touristique et culturel des Mauges, Observatoire de la Loire, ferme abbatiale des Coteaux. 49410 Saint-Florent-le-Vieil. Tél. : (41) 78-61-51.**

FORMATION CONTINUE

APPRENDRE LE POLONAIS. — Le Centre d'études polonaises de l'université de Paris-IV — Sorbonne (18, rue de la Sorbonne, 75005 Paris, tél. : (1) 326-54-88) organise des cours de langue polonaise en 1985-1986 dans le cadre de la formation continue. Les inscriptions seront ouvertes au Centre à partir du 2 septembre.

ILE-DE-FRANCE

GUIDE DES RESTAURANTS. — L'Office du tourisme de Paris vient de publier un *Guide des restaurants de Paris et de l'Ile-de-France.* Quatre cent soixante-quinze établissements de la capitale et cent vingt et un « hors les murs » y sont répertoriés. Les restaurants sont classés par arrondissement et en quatre catégories de prix, il est, en outre, mentionné pour chacun le tarif au menu et à la carte, l'acceptation ou non des cartes de crédit, le cadre, les spécialités, les heures de service, les jours de fermeture, etc. Un plan de Paris et d'Ile-de-France complète ce document. Est également disponible une brochure *Restaurants d'été avec terrasse ou jardin,* qui regroupe cent vingt-quatre établissements à Paris et quarante-cinq en Ile-de-France.

★ **Office du Tourisme de Paris, 127, avenue des Champs-Elysées. Tél. : (1) 723-61-72, 720-88-98, 720-94-94.**

PRIX ARTISTIQUE

PEINTURE A L'HUILE. — Un prix de peinture de 10 000 F vient d'être créé par la Fondation de France en mémoire des peintres André et Berthe Noufflard. Il récompensera un jeune artiste figuratif auteur d'une peinture à l'huile. Le peintre ne doit pas avoir plus de quarante ans, sa toile doit être exécutée dans un format n'excédant pas 116 × 89 cm. Les œuvres (on peut en présenter une ou deux), accompagnées d'un curriculum vitae, seront remises entre le 7 et le 11 octobre, de 10 heures à 16 heures, à la Fondation de France, 40, avenue Hoche, 75008 Paris.

STAGES

ÉBÉNISTERIE. — Le centre d'initiation à la connaissance des meubles anciens (CICMA) organise des cours pratiques d'ébénisterie — restauration, marqueterie, vernis au tampon, dépistage des faux. Prochains stages, du 9 au 20 septembre.

★ **Envoi du programme sur demande : CICMA, 12, rue Desaix, 75015 Paris. Tél. : (1) 273-02-05.**

PARIS EN VISITES

VENDREDI 16 AOUT

« Hôtels de l'île Saint-Louis. Evocation de Voltaire. Les amours de La Fontaine. L'hôtel de Richelieu », 14 h 30, métro Saint-Paul.

« Le musée Postal et l'histoire de la Poste », 11 heures, 34, boulevard de Vaugirard.

« Souvenirs de Proust à Illiers-Combray », inscriptions (1) 274-22-22.

« Le Père-Lachaise du XXe siècle », 10 h 30, 10, avenue du Père-Lachaise.

« De Rude à Landowski : cent sculptures méconnues », 14 h 45, 10, avenue du Père-Lachaise (V. de Langlade).

« L'île de la Cité et Notre-Dame », 10 h 30, métro Cité (sortie marché aux fleurs), (P.-Y. Jaslet).

« L'Opéra, centre de la vie mondaine de la fin du XIXe siècle », 15 heures, devant entrée (M. Ragueneau).

« L'hôtel de Lauzun », 15 heures, 17, quai d'Anjou.

« Le palais Bourbon », 15 heures, 2, place du Palais-Bourbon.

« Moulins et vieux village de Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses.

« Le Marais, la place des Vosges », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie rue Lobau ou sortie métro Saint-Paul.

« Le Marais illuminé », 21 heures, sortie métro Saint-Paul.

« L'église de la Trinité », 14 h 30, place Estienne-d'Orves.

« Montparnasse contemporain », 15 heures, 25, boulevard Vaugirard.

« Le quartier de l'Odéon », 15 heures, devant théâtre de l'Odéon.

LE CARNET DU Monde

Naissances

— **Sylvie MAUDUIT et Bertrand BEAU**
sont heureux de faire part de la naissance de

Emilie,
à Paris, le 7 août 1985.

10, square du Croisic,
75015 Paris.

Décès

Paul BARRERE
est décédé le 27 juillet 1985.
Il est enterré à Crozant, petit village de la Creuse.
Sa famille et ses amis.

— Madeleine Franck-Dousse,
son épouse,
Antoine et Matthieu Dousse,
ses fils,
Marguerite Raymond-Dousse,
sa mère,

ont la douleur de faire part du décès de

Christian GUY,
né Guy Dousse,

survenu subitement le 7 août 1985, dans sa soixante-cinquième année.
Les obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.

4, rue Eugène-Labiche,
75116 Paris.
Fay-le-Bac,
77260 La Ferté-sous-Jouarre.

— Mme Monique Haas-Mihalovici
a la douleur de faire part du décès de son époux,

Marcel MIHALOVICI,
compositeur,
membre de l'Institut,

survenu le 12 août 1985, dans sa quatre-vingt-septième année.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.

(Lire page 18.)

— Le professeur Jean-Georges Ritz,
Ses enfants, Jean-Louis et Claudine Ritz,
Régis et Brigitte Ritz,
Jean-Jacques et Huguette Ritz,
Et ses petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean-Georges RITZ,
née Marie-Régis Liogier d'Ardhuy,

Les obsèques ont été célébrées en l'église de Saint-Jorioz (74), le 12 août 1985.

Le Vallon,
Les Bouraies,
74410 Saint-Jorioz.

— Le groupe la Continentale d'Entreprises
a la profonde tristesse d'annoncer le décès, survenu à Paris, le 12 août 1985, de

M. René ROMY,
secrétaire général
de la Continentale d'Entreprises,
président-directeur général
de la société Athènes Immobilière,
président-directeur général
de la Société d'études
et de réalisations mobilières
(SEREMO),
administrateur de la Société financière
de la Continentale,
administrateur de la Société alsacienne
et lorraine de recherches
d'exploitations et de participations
(SALREP).

Quarante années d'activités au service du groupe ont valu à M. René Romy la haute estime et l'affection de tous les collaborateurs de la Continentale d'Entreprises.
Ils s'associent étroitement au deuil de sa famille.

Un service religieux aura lieu le 16 août 1985, à 7 h 30, à l'Hôtel-Dieu, 25, quai de Corse, à Paris-1er.

— Le docteur Emile Tenet
et ses enfants

ont la douleur de faire part du décès de

Cendrine TENET,
née Devert,

survenu à son domicile, entourée de sa famille et de ses amis,
le 13 août 1985, à l'âge du quarante-neuf ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 17 août, à 16 heures, en l'église Saint-François-Xavier, boulevard des Invalides, à Paris-7e.

Remerciements

— Avignon. Paris.

Le docteur Eugène Cabassu,
M. et Mme Jacques Cabassu et Clémence,
Mlle Nicole Cabassu,
Mme Emma Meger,
Les familles Cabassu, Meger, Cullere, Ducret, Reynard, Lapeyre, Baule, Clement,
Parents et alliés,

remercient très sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, messages et envois de fleurs, leur ont témoigné de la sympathie lors du décès de

Mme Germaine CABASSU,
née Meger,

et s'excusent auprès des personnes qui auraient pu être oubliées.

8, rue du Roi-René,
Avignon.

Anniversaires

— Pour le dixième anniversaire de la mort de

M. Gilbert MELLERIN,

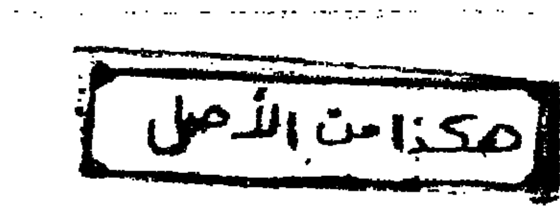
le 14 août 1975,

une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et estimé.

Communications diverses

— Quarante et unième anniversaire de la libération de Paris, le 24 août, à 15 heures, à la Grande Mosquée, place du Puits-de-l'Ermite, à Paris-5e. Métro Monge, Jussieu. Autobus 67 - 47 - 89.

Des prières seront dites par les imams et par les aumôniers à la mémoire des musulmans morts pour la France. Des gerbes seront déposées aux noms des bienfaiteurs S.E. Kadour ben Ghabrit et Mohamed ben Zouaou, qui avaient durant la guerre hébergé à la mosquée mille sept cent trente-deux résistants.



DIPLOMATIE

ONU

Le cas des Arméniens figure dans le nouveau rapport sur le génocide présenté à la sous-commission des droits de l'homme

De notre correspondant

Genève. – Un rapport sur la prévention et la répression du génocide, rédigé par l'expert britannique Benjamen Whitaker, a été présenté, le 13 août, devant la sous-commission des droits de l'homme de l'ONU. Ce texte constitue une révision et une mise à jour d'un rapport de 1978, où toute allusion au génocide des Arméniens en 1915 et en 1916 avait été supprimée à la suite de pressions exercées par la Turquie. La communauté arménienne s'était élevée contre cette négation d'un fait historique par l'ONU, et certains voient même là une des raisons du développement de mouvements terroristes comme l'ASALA.

Le rapport Whitaker déclare que *« le génocide constitue le crime ultime, la violation la plus grave des droits de l'homme »*. Le ton est ainsi donné, un ton empreint à la fois de fermeté et d'humanité qui tranche heureusement avec la monotonie filandreuse de trop nombreux documents onusiens.

M. Whitaker a mis en garde contre l'emploi fallacieux du terme « génocide », souvent appliqué à des actes certes condamnables, mais sans commune mesure avec ceux qu'il a cités : en premier lieu, le *génocide des juifs par les nazis « sans précédent dans l'histoire »*, mais aussi un massacre bien oublié : celui des Héreros, en 1904, par les Allemands dans leur colonie du sud-ouest africain, où le général Von Trotha donna l'ordre d'empoisonner tous les points d'eau et de fusiller les émissaires de paix africains.

Quant au génocide des Arméniens, les informations fournies par le rapport proviennent notamment des archives américaines, britanniques et allemandes. Le document cite entre autres l'ambassadeur de Berlin en Turquie, Wangenheim, qui écrivait, le 7 juillet 1915 : *« Le gouvernement poursuit vraiment son objectif d'extermination de la race arménienne dans l'Empire ottoman. »*

Le rapport évoque encore les pogromes ukrainiens de 1919, qui firent près de deux cent cinquante mille victimes parmi les juifs, le drame du Burandi où, en 1972, le gouvernement minoritaire Tutsi a massacré trois cent mille Hutus, ou le génocide des Indiens Adrès au Paraguay en 1974.

Pour ce qui est de l'extermination de leur propre peuple par les Khmers rouges entre 1975 et 1978, M. Whitaker rappelle que *« Pol Pot est toujours libre de ses mouvements, protégé par sa propre armée, et sans doute aussi dans une certaine mesure du fait que son régime continue à être internationalement reconnu »*.

Information et droits de l'homme

Pour prévenir de tels crimes, le rapporteur propose, parmi d'autres mesures, la création d'une banque *de données qui permettrait de* prendre à temps des mesures appropriées. Il estime qu'*« une information fiable est un exygène indispensable aux droits de l'homme »*. Les signes avant-coureurs d'une répression croissante, d'une famine généralisée ou d'exodes massifs devraient pouvoir ainsi être décelés, ce qui permettrait le déclenchement d'un *« système d'alerte rapide »*.

Ce rapport et sa présentation étaient de nature à susciter un débat nourri, souhaité, en particulier, par des Arméniens venus spécialement à cet effet à Genève. Mais, à la suite d'une intervention soviétique et d'une lassante bataille de procédure, la discussion et, par conséquent, une fois de plus, la reconnaissance par les Nations unies du problème arménien ont dû être ajournées.

La session de la sous-commission des droits de l'homme, qui regroupe vingt-six experts en principe indépendants de leur gouvernement, s'était ouverte, le 5 août, avec un programme impressionnant de thèmes de discussion. Comme chaque année, il y sera question, entre autres, de l'assistance dont continue à bénéficier le régime de Pretoria, de la situation des droits de l'homme en Afghanistan, au Chili, au Salvador, au Guatemala ou en Iran (en particulier les persécutions contre les Bahaï's). Le travail des enfants, les discriminations dont souffrent les handicapés, seront évoqués lors de ces réunions qui se tiennent à huis clos ; un projet de résolution visant à garantir la protection des personnes internées pour maladie mentale devrait être examiné, de même qu'une étude de M. Louis Joinet sur les lois d'amnistie.

Cette liste n'est pas exhaustive. L'ouverture de la session a cependant été marquée par un incident. *Conformément à la règle onusienne*, la présidence devait revenir cette année à un membre du groupe occidental, en l'occurrence M. Bossuyt, l'expert belge. Mais M. Whitaker avança le nom de l'expert grec, Mme Daes, proposition qui fut immédiatement soutenue par le délégué soviétique et par ses amis. M. Bossuyt a retiré sa candidature par souci d'apaisement. Il semble que M. Whitaker ait souhaité à la présidence une personne particulièrement motivée pour s'opposer à toute manœuvre turque contre son rapport sur le génocide.

ISABELLE VICHNIAC.

M. Gorbatchev renouvelle son offre de moratoire des essais nucléaires

De notre correspondant

Moscou. – M. Gorbatchev a invité, mardi 13 août, les Etats-Unis à reprendre les négociations interrompues en 1980 visant à interdire totalement les essais nucléaires. *« Nous avons plus d'une fois proposé aux Etats-Unis de reprendre les pourparlers, et aujourd'hui encore nous les appelons à l'arrêt complet des essais d'armes nucléaires »*, a déclaré le secrétaire général dans des « réponses » aux « questions » d'un anonyme « correspondant » de l'agence Tass. Ce texte a été lu *mardi soir au journal télévisé par un* présentateur.

M. Gorbatchev a affirmé qu'en 1980 la question clé du contrôle *« avait été étudiée plus que minutieusement au cours de pourparlers tripartites entre l'URSS, les Etats-Unis et la Grand-Bretagne »* et que *« les parties étaient sur le point de s'entendre »*. Mais, selon M. Gorbatchev, Washington avait alors abandonné la négociation parce que *« les limitations en préparation dérangeaient les plans du Pentagone »*.

Le dirigeant soviétique est évidemment soucieux de rappeler au reste du monde qui l'a peut-être oublié que l'URSS a proclamé un moratoire unilatéral sur ses essais nucléaires juqu'à la fin de l'année. Cette mesure est officiellement en vigueur depuis le 6 août, une date qui *n'est pas innocente puisqu'elle est* celle du quarantième anniversaire de Hiroshima. M. Gorbatchev s'est cependant défendu, mardi, de s'être livré à une manœuvre de propagande. *« Nous n'avons aucunement cherché à mettre la direction américaine dans une situation embarrassante. Le président des Etats-Unis avait été préalablement averti de notre action par une lettre »*, a-t-il dit.

M. Gorbatchev a également répondu aux objections formulées dès le 6 août par le président Reagan. Ce dernier, en refusant d'emboîter le pas aux Soviétiques, avait affirmé que l'URSS n'avait proclamé son moratoire que parce qu'elle avait effectué en un semestre sa campagne annuelle de tirs nucléaires. *« Il a fallu interrompre le programme d'essais sans l'avoir menée au bout*, a dit M. Gorbatchev. *Depuis le début de l'année, l'Union soviétique a effectué — avant la proclamation du moratoire — à peu près autant d'explosions nucléaires que les Etats-Unis. »*

Le dirigeant soviétique a enfin contesté la thèse américaine selon laquelle le contrôle est impossible pour les « petits » essais souterrains. *« Les moyens scientifiques et techniques dont disposent l'URSS, les Etats-Unis et d'autres pays permettent de penser avec suffisamment de certitude que toute explosion nucléaire, fût-elle de faible puissance, sera enregistrée et reconnue »*, a-t-il affirmé. Bref, le refus américain de se joindre au moratoire soviétique est dû, selon M. Gorbatchev qui joue ici un air connu, non à des problèmes pratiques mais à la volonté de Washington d'acquérir *« la suprématie militaire »*. Le chroniqueur militaire attitré de Tass avait été plus explicite encore le 12 août. Les Etats-Unis ne voudraient pour rien au monde renoncer aux essais actuels parce qu'ils procéderaient, en fait, à l'expérimentation d'engins destinés à être déployés dans l'espace dans le cadre de leur initiative de défense stratégique, avait affirmé ce commentateur.

L'obsession du Kremlin à l'égard de la « guerre des étoiles » est donc toujours au premier plan. On remarquera que la question des Pershing-2, jadis présentée inlassablement comme un obstacle insurmontable au dialogue Est-Ouest, n'est même plus mentionnée. M. Gorbatchev évoque, en effet, sa prochaine rencontre avec le président Reagan mais ne souffle pot des euromissiles, ce qui eut été inconcevable de la part d'un numéro un soviétique il y a encore seulement un an.

DOMINIQUE DHOMBRES.

QUAND L'AGENCE TASS FAIT DE LA PUBLICITÉ DANS LE « NEW YORK TIMES »

Washington (*AFP*). – L'ambassade d'URSS aux Etats-Unis *s'est offert un immense placard* publicitaire dans le *New York Times* pour dénoncer la position américaine aux négociations de Genève sur le désarmement.

Sous la mention « publicité », les deux tiers d'une page intérieure du journal ont été consacrés mardi 13 août à la reproduction en anglais d'un article de l'agence Tass du 31 juillet dernier, intitulé : « Qui est responsable de l'absence de progrès aux négociations de Genève ? ». Le placard publicitaire est attribué au Département information de l'ambassade d'URSS à Washington.

Interrogé sur cette publicité, un porte-parole du département d'Etat, M. Charles Redman, s'est borné à observer : *« Je doute que nous ayons le même succès si nous tentions de placer une publicité du même type dans la* Pravda. »

Un peu plus tard, le porte-parole de la Maison Blanche, M. Larry Speakes, a déclaré à Santa-Barbara (Californie), où se trouve le président Reagan, qu'il s'agissait d'une *« véritable offensive de relations publiques de la part des Soviétiques »* avant le sommet américano-soviétique de Genève, les 19 et 20 novembre prochain. M. Donald Regan, secrétaire général de la Maison Blanche, a estimé de son côté que l'*« offensive soviétique de relations publiques »* faisait planer une ombre sur le sommet entre le président Reagan et le numéro un soviétique, M. Mikhail Gorbartchev.

« Cela compromettra bien sûr des discussions franches et ouvertes parce que tout le monde va s'adresser aux médias » lors du sommet, a déclaré M. Regan au cours d'un entretien à Santa-Barbara avec quelques journalistes.

EUROPE

Espagne

L'évêque de Malaga part en guerre contre les « fêtes orgiaques » de Marbella

De notre correspondant

Madrid. – Le torchon brûle entre l'évêque de Malaga, Mgr Ramon Buxarrais, et certaines de ses ouailles d'un jour, membres de la très catholique aristocratie espagnole qui, comme chaque année, prennent leurs quartiers d'été à Marbella, la plage huppée de la Costa del Sol. Au centre du débat : les fêtes luxueuses organisées en ce lieu par la jet society espagnole et étrangère, sous la houlette de M. Adnan Kassoughi, un magnat saoudien, dont les revenus, selon ses proches, avoisineraient le million de dollars... par jour.

Tout a commencé par une philippique enflammée de Mgr Buxarrais. Prélat connu pour ses préoccupations sociales, l'évêque lançait en chaire : *« Le cauchemar du chômage menace des milliers de foyers andalous, la situation de nos campagnes est catastrophique, et, pendant ce temps, presque au même endroit, on assiste à un déploiement de yachts et de voitures de grand luxe, tandis que s'organisent des fêtes orgiaques qui constituent une véritable provocation. Et, en plus, leurs participants affirment croire en Jésus-Christ ou en Mahomet ! »*

L'homélie du prélat n'eut pas l'heur de plaire aux opulents fêtards de Marbella. M. Jaime de Mora y Aragon, un « fidèle » de M. Kassoughi et un animateur de premier plan de ces festivités brusquement dénoncées, fut chargé de la réplique : *« Kassoughi donne depuis huit ans du travail à trois cents familles andalouses à Marbella »*, affirma-t-il avant d'ajouter perfidement : *« Le voyage du pape en Espagne a certainement coûté bien plus que les fêtes de Marbella. L'Eglise est bien mal placée pour critiquer l'ostentation et les provocations d'autrui. »*

La réponse de Mgr Buxarrais n'allait pas tarder : *« Les voyages du pape coûtent peut-être beaucoup d'argent, mais ils servent, eux, à proclamer la liberté, la justice, la paix et la foi. Ce qui est dégradant, c'est cet étalage d'érotisme et de sensualité. »* La polémique, de toute évidence, n'est pas close et un autre porte-parole attitré de la jet society, M. José Luis de Villalonga, est reparti à l'attaque.

Après avoir affirmé qu'*« avec le budget de l'actuel voyage du pape en Afrique on pourrait nourrir bien des indigènes durant de nombreuses années »*, il a rassuré le public sur la moralité des nuits de Marbella. *« L'évêque de Malaga ne sait pas ce qu'il dit lorsqu'il parle d'orgie. Je n'ai jamais constaté que les participants à ces fêtes se mettaient tout nus à leur arrivée. D'ailleurs, vu leur âge, ils ont plutôt intérêt à rester habillés ! »*

THIERRY MALINIAK.

Bulgarie

Une diatribe de l'ambassade d'URSS

Sofia (*Reuter*). – L'ambassadeur soviétique à Sofia, M. Léonid Grekov, a vivement critiqué les résultats économiques de la Bulgarie, sans doute la plus fidèle alliée de l'URSS, laissant entendre que les travailleurs bulgares manquent de conscience idéologique.

Dans une interview à l'hebdomadaire *Pogled*, publié en juillet, l'ambassadeur a jugé défavorablement la qualité des produits bulgares exportés en Union soviétique, les investissements de la Bulgarie et ses programmes énergétiques. Ces commentaires sont d'un style tout à fait inhabituels dans le cadre des rapports normalement harmonieux entre Moscou et Sofia.

M. Grekov s'est montré particulièrement tranchant dans sa critique des travailleurs bulgares qui, selon lui, passent trop de temps à travailler pour eux-mêmes sur leurs lopins de terre personnels. *« Dans certains secteurs, la productivité bulgare est deux à trois fois inférieure à celle d'Union soviétique*, a-t-il affirmé. *La classe ouvrière bulgare n'est pas assez « prolétarisée ». Les travailleurs ont souvent des maisons de campagne. Ils font divers travaux agricoles, ce qui explique qu'ils éprouvent le besoin de se reposer quand ils retournent à l'usine. »*

M. Grekov a toutefois contrebalancé sa critique des produits bulgares – qui, selon lui, posent *« des problèmes de qualité »* – en affirmant qu'on pouvait en dire autant de marchandises soviétiques exportées en Bulgarie.

Commentant le programme d'investissements bulgares, l'ambassadeur a affirmé que le pays est équipé de machines coûteuses *« qui ne fonctionnent qu'à 10 % ou 15 % de leur capacité »*.

Les remarques de l'ambassadeur ont été faites dans le cadre d'une appréciation par ailleurs chaleureuse des rapports entre l'URSS et la Bulgarie.

RFA

LA POLICE CRAINT UNE RECRUDESCENCE DES ACTIVITÉS DE LA FRACTION ARMÉE ROUGE

L'attentat à la voiture piégée qui a fait deux morts, le jeudi 8 août à la base militaire américaine de Francfort-Rhin-Main, pourrait avoir un rapport avec le meurtre, la veille, d'un jeune soldat américain près de Wiesbaden. L'agence britannique Reuter a, en effet, reçu, le mardi *13 août, une lettre signée* de la Fraction armée rouge revendiquant l'attentat de Francfort et accompagnée de la carte d'identité du jeune Américain, Edward Pimental. Selon les enquêteurs, cette carte d'identité a pu servir aux terroristes pour pénétrer dans la base de Rhin-Main à bord de la voiture piégée, qui portait une fausse plaque d'immatriculation américaine.

Le soldat Edward Pimental, qui se trouvait depuis trois mois en RFA, avait été vu pour la dernière fois, lundi soir 5 août, dans une discothèque de Wiesbaden, dont il était sorti en compagnie d'une femme et d'un homme. Son corps avait été retrouvé, le lendemain matin, dans un bois proche.

Si cette hypothèse se vérifiait, ce serait la première fois que la Fraction armée rouge tue pour se donner les moyens de commettre un attentat. On pourrait craindre que le groupe terroriste ne soit entré dans une nouvelle phase particulièrement violente de son histoire.

L'office judiciaire ouest-allemand (BKA) a d'ailleurs adressé, mardi, une circulaire aux services de sécurité de République fédérale, dans laquelle il indique que *« l'attentat de Francfort n'est pas isolé mais fait craindre d'autres actions d'une autre ampleur »*. *« Compte tenu de la restructuration nationale et internationale de la Fraction armée rouge dans un Front anti-impérialiste ouest-européen, une situation plus périlleuse s'est instaurée »*, ajoute la circulaire. Les commandos, dirigés par le noyau dur de la Fraction armée rouge (six hommes et six femmes), ont réussi, récemment, à recruter des sympathisants qui les aident et ne sont pas fichés par les services de police, poursuit le BKA.

D'autre part, deux bombes incendiaires ont été découvertes, lundi dans un train, en gare de Francfort, dans un wagon réservé à l'armée américaine. Deux lettres revendiquant cette action au nom de la Fraction armée rouge sont parvenues, mardi, à l'agence ouest-allemande DPA et au journal berlinois *Tageszeitung*. Elles ont été postées alors que l'échec de l'attentat était déjà connu. Selon la police, cette action était l'œuvre d'amateurs. Il pourrait s'agir de nouvelles recrues du terrorisme peu expérimentées ou d'un groupe dissident de la Fraction armée rouge.

société

L'AFFAIRE GREENPEACE

LES ÉPOUX « TURENGE » DEVANT LE TRIBUNAL D'AUCKLAND

« Plus de mille pièces à conviction... »

Auckland. — Alain et Sophie Turenge, sur qui pèsent de lourdes charges dans l'affaire du *Rainbow-Warrior*, se trouvent décidément en bien mauvaise posture. Outre les révélations de la presse européenne — et plus particulièrement française, — leur défense s'annonce ardue pour leur brillant avocat, Mᵉ Gerard Curry. Mercredi 14 août, cet onéreux *barrister* d'Auckland a perdu la première manche en obtenant seulement la date du 4 novembre pour le début de la comparution en juridiction de première instance (District Court).

De notre envoyé spécial

Curieuse machine judiciaire que celle qui est en vigueur en Nouvelle-Zélande. En lever de rideau à la comparution du couple Turenge, le vénérable juge Brian Blackwood évacue une vingtaine de dossiers mineurs, se bornant, généralement, à renvoyer à deux ou quatre semaines le jugement de la cour. Seules les quelques affaires trop évidentes sont jugées immédiatement par le doyen des magistrats.

Alain et Sophie Turenge arrivent peu avant onze heures dans un convoi de trois voitures de police. Ils ont chacun la tête cachée par une serviette-éponge. Une demi-heure plus tard, Gerard Curry, l'avocat de Sophie Turenge — il représente aussi son associé, Lyn Stevens, qui assure la défense d'Alain Turenge —, fait son entrée dans la minuscule salle d'audience comble. L'équipe de juristes qui défend les Turgence est importante : les deux avocats qui plaideront le jour du procès (les *barristers*) sont assistés de deux autres défenseurs participant à l'établissement du dossier (ce sont les *sollicitors*) ; tous sont aidés par une escouade de collaboratrices appartenant également à l'un des plus importants cabinets d'avocats de toute la Nouvelle-Zélande.

Une fois les comparutions mineures achevées, le juge Blackwood ordonne une suspension de séance. Avant la reprise, la salle et tous ceux qui vont y pénétrer sont minutieusement fouillés. Sur les bancs du public, sont présents quelques membres de Greenpeace ainsi que la plupart des policiers qui dirigent l'enquête. Ils ont eu sous leurs ordres jusqu'à soixante-dix inspecteurs dans l'affaire du *Rainbow-Warrior*, du jamais vu en Nouvelle-Zélande. Parmi eux, Allan Galbraith. Près de lui, debout, un ressortissant français se présentera aux policiers comme un avocat parisien dont ce serait le deuxième voyage en Nouvelle-Zélande depuis le début de l'affaire. Impossible d'en savoir plus car il éconduit poliment mais fermement, d'une phrase en anglais, les journalistes.

Des centaines de témoins

A 12 h 10, les accusés sont présentés. Alain Turenge, en premier lieu, décontracté et sûr de lui. Comprenant parfaitement l'anglais, il écoutera attentivement les débats. A son arrivée, il jette un regard circulaire sur l'assistance et adresse un signe de tête et un sourire au mystérieux « avocat français ». Celle qui est supposée, d'après les faux passeports, être sa femme, Sophie, semble beaucoup plus anxieuse et fatiguée. Elle, aura recours au traducteur français.

La parole est au ministère public, *la Couronne*, selon la terminologie anglo-saxonne. Le procureur lit les actes d'accusation, qui comprennent six chefs d'inculpation relatifs aux infractions sur l'immigration et trois autres pour meurtre, conspiration et incendie volontaire avec usage d'explosif. « *Nous avons en notre possession plus de mille pièces à conviction*, dit le procureur, Michael Parker, *dont quatre cents au moins seront produites devant le tribunal, car nous aurons certainement davantage d'indices lorsque le* Rainbow-Warrior *aura été renfloué. L'enquête*, ajoute-t-il, *est loin d'être close. Sur la centaine de témoins que nous entendons et qui seront appelés à la barre, une quinzaine se trouvent disséminés en Nouvelle-Calédonie, en France et à Londres. Des inspecteurs sont sur place pour enquêter (...) En tout état cause, le procès devant la haute cour* (High Court) *ne pourra pas avoir lieu avant le début de l'année prochaine. Aussi, pour la comparution devant la* District Court (laquelle devra aussi statuer sur le passage en haute cour), *je demande de bénéficier d'un délai courant jusqu'en novembre. Il nous faut ce temps pour amasser les preuves* », conclut le jeune procureur.

Les Turenge ont attentivement écouté les arguments du ministère public. Le juge Blackwood donne ensuite la parole à la défense. « *Il faut souligner*, indique Gerard Curry, *que chaque jour qui passe voit s'accentuer les spéculations des médias qui, de toute évidence, risquent d'influencer le jury... Puisqu'il y a autant de témoins à citer, je demande que les audiences commencent au plus tôt. Aussi, je suggère, Votre Honneur, la date du 30 septembre* » [pour l'exposé des preuves de l'accusation].

Liberté refusée

Après quelques échanges d'ordre technique entre le procureur, l'avocat et le juge, celui-ci tranche, s'adressant aux accusés : « *Les faits qui vous sont reprochés étant très graves, je décide de vous refuser la liberté sous caution.* » C'était prévisible. Toutefois, conformément à la loi néo-zélandaise, le couple sera présenté devant la cour du district tous les quinze jours avant le début des *depositions hearings*, afin que leur avocat puisse réclamer une liberté sous caution. Quant à la date de la comparution, M. Blackwood s'adresse cette fois à l'avocat : « *Sir*, lui dit-il, *ce que vous dites au sujet de la presse est vrai, mais ce n'est pas du ressort de la cour. La procédure réclamée par la Couronne ne va pas à l'encontre de l'enquête et me semble nécessaire. Aussi la date suggérée par M. Parker me semble plus réaliste que la vôtre, et je propose la date du 4 novembre pour le début des auditions devant la* District Court *d'Auckland.* »

Il faut noter que le procureur pourra demander un report de cette échéance s'il juge que son dossier n'est pas suffisamment complet. Les débats devant la juridiction de première instance devraient durer six semaines, à l'issue desquelles il sera, selon toutes probabilités, décidé de la comparution du couple Turenge devant la juridiction suprême de Nouvelle-Zélande : la *High Court*.

En attendant, Alain et Sophie Turenge risquent de passer toute la fin de l'année 1985 à la prison Saint-Martin d'où ils n'apercevront même pas les superbes collines de gazon vert.

FRÉDÉRIC FILLOUX.

Deux abonnements de six mois au « Monde »

Dans leur prison d'Auckland, les « époux » Turenge ne manqueront pas de lecture. Deux abonnements de six mois au *Monde* ont été souscrits, aux noms de Sophie et Alain Turenge, le 5 août, au guichet du journal, par une personne qui a payé en espèces, deux fois 2 497 F. L'honorable bienfaiteur des deux emprisonnés a demandé que cet abonnement leur soit servi « dès que possible ».

Deux abonnements à *Libération* ont également été souscrits, au même moment, au nom des deux « amoureux » d'Auckland.

Le docteur Maniguet : « Je n'y suis pour rien »

Dans une interview publiée par *Paris-Match* (numéro du 23 août), le docteur Xavier Maniguet se défend d'avoir été mêlé à l'attentat contre le *Rainbow Warrior* et raconte sa croisière à bord de l'*Ouvea*, le voilier utilisé par les auteurs de cet attentat pour s'enfuir, et qui a disparu depuis.

Le docteur Maniguet ne connaissait pas, affirme-t-il, l'équipage de l'*Ouvea*, avec lequel il était entré en contact par l'intermédiaire de l'agence parisienne Odyssée, désireux qu'il était de s'initier à la voile (*le Monde* du 10 août). Raymond Velche, Michel Berthelo et Eric Audrenc, bien que d'un contact *« direct »*, n'étaient pas très *« liants »*, raconte le docteur Maniguet. *« Aujourd'hui encore, je n'arrive pas à savoir d'où ils étaient originaires ».*

A bord de l'*Ouvea*, loué pour cinquante jours à un prix qu'il ne précise pas mais qu'il affirme avoir réglé aux trois quarts, il y avait un Satnav, raconte le docteur Maniguet. *« C'est un instrument qui indique, toutes les heures ou toutes les deux heures, à mesure qu'un satellite passe au-dessus du bateau, sa latitude et sa longitude. »* Il y avait aussi un matériel de plongée *« fin prêt »*.

Après avoir essuyé une tempête à bord de l'*Ouvea*, le docteur Maniguet, parce qu'il en avait *« marre »* de cette croisière, décida de rentrer à Paris. Ses compagnons tentèrent de l'en dissuader. *« Ils prétendaient qu'ils n'étaient pas en nombre suffisant pour ramener le bateau à Nouméa ».* Les trois hommes, cependant, finirent par acquiescer à son départ. *« J'avais donné mon adresse à mes trois équipiers pour qu'ils m'envoient plus tard des photos. Aucun, en revanche, ne m'a laissé la sienne. »*

Le docteur Maniguet donne d'autre détails prouvant, selon lui, qu'il était impossible pour l'*Ouvea* de se trouver à Auckland le jour de l'attentat. Il assure être tombé des nues lorsqu'il appris que la police néo-zélandaise soupçonnait l'équipage et le soupçonnait lui-même. Il réaffirme que sa prétendue appartenance à l'extrême droite relève du *« délire »* et déclare, que depuis cette affaire, il a été menacé de mort au téléphone.

POUR DEUX POLICIERS NÉOZÉLANDAIS

Une mission de trois semaines à Nouméa

De notre correspondant

Nouméa. — Autant le commissaire Emmanuel Farrugia, de la sixième section de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), paraît souriant et décontracté, autant les deux policiers néo-zélandais venus enquêter avec lui à Nouméa sur la mystérieuse disparition du voilier *Ouvea* apparaissent tendus.

Selon un ballet d'allure très diplomatique, mardi, le Boeing-747 de la compagnie UTA qui amenait de Paris le commissaire Farrugia et son adjoint, l'inspecteur Bernard Dartiès, s'est posé une petite heure avant que le DC 10 d'UTA venant d'Auckland n'amène leurs deux homologues « *Kiwis* » (surnom donné aux Néo-Zélandais en Nouvelle-Calédonie). Le senior detective inspector Michael Weekes, et son adjoint, le Detective inspector Peter Williams, savent manifestement qu'ils ont beaucoup de pain sur la planche en Nouvelle-Calédonie. Ils ont, d'ores et déjà, indiqué que leur mission durerait environ trois semaines.

Ces mêmes inspecteurs néo-zélandais, qui seront accompagnés d'un troisième, connaissent déjà bien le terrain puisqu'ils avaient débarqué plus ou moins incognito à Nouméa, dès la fin juillet, et n'en était repartis que trois semaines plus tard. Vite repérés par la police de l'air et des frontières, ils avaient immédiatement pris en charge deux anges gardiens de la police nouméenne qui ne les avaient pas lâchés d'une semelle pendant tout leur séjour.

Cette fois-ci, les données de leur travail sont différentes. Ils disposent d'une commission rogatoire internationale en bonne et due forme, délivrée par la justice néo-zélandaise, transmise à Paris, traduite en français et remise dès leur arrivée au doyen des juges d'instruction à Nouméa, M. Richard Bometon. Ce dernier a autorisé les officiers de police judiciaire métropolitain à agir dans le cadre de cette commission rogatoire, un document de quatre pages dactylographiées, centré autour de l'*Ouvea*, de son équipage, de l'équipement qui avait été installé à bord et des conditions dans lesquelles il avait été loué.

Comme il est de règle en dehors du territoire national, les enquêteurs néo-zélandais ne pourront que suggérer à leurs collègues français telle ou telle démarche et contrôler que toutes les vérifications demandées dans la commission rogatoire sont bien effectuées.

En fait, explique un magistrat, « *il s'agit surtout de donner une consistance juridique aux vérifications déjà effectuées par les enquêteurs néo-zélandais au cours de leur première mission à Nouméa* ».

Les premières visites des enquêteurs français et néo-zélandais, qui sont accompagnés dans tous leurs déplacements par un policier de Nouméa, devaient être pour les locaux de la société Nouméa Yacht Charters, propriétaire de l'*Ouvea*, et le magasin MarineCorail, où l'équipage, conduit par le soi-disant Raymond Velche, a acheté et loué du matériel, notamment de plongée sous-marine.

Du côté néo-zélandais, on se félicite officiellement de la « *bonne disposition des autorités françaises* ». On cache à peine que cette « *bonne disposition* » contraste fortement avec l'accueil plutôt glacial qui avait été réservé à la première mission d'enquête néo-zélandaise.

(Intérim.)

Un rapport à M. Mitterrand a déclenché l'enquête

(Suite de la première page.)

Un « *groupe de droite* » au sein du contre-espionnage utilise « *le torpillage des écolos pour déstabiliser le président Mitterrand* » ; les conseillers de l'Elysée « *organisent une bavure* » pour justifier un « *grand coup de balai* » à la « *piscine* »...

Incroyable, mais vrai, assure notre confrère. Incroyable et diffamatoire, répliquent immédiatement les autorités mises en cause. Un communiqué de l'Elysée annonce, avec une rapidité exceptionnelle, que « *plainte en justice sera déposée* » contre l'hebdomadaire, et l'on précise, à la présidence, que ces poursuites seront demandées à titre personnel par les intéressés. Communiqué rapide du côté du RPR également : M. Pandraud dément, lui aussi, « *formellement* » les « *élucubrations dénues de tout fondement* » de *VSD*, et se réserve le droit de poursuivre ce dernier en justice.

« *Mais seuls contacts avec l'Elysée*, nous a déclaré l'ancien directeur général de la police nationale, *concernent la candidature de Paris au Jeux olympiques, sur laquelle il y a un consensus natuibak !* » Et de justifier en ces termes le silence politique de l'opposition sur l'affaire Greenpeace : « *L'Etat demeure. Ce n'est pas nous qui casserons les services de l'Etat. Ou ils ont fait coup, ou ils ne l'ont pas fait, on verra. Mais s'ils l'on fait, ce ne peut être sans couverture politique.* » A l'autre bord de l'échiquier politique, on est plus direct : « *Terrorisme d'Etat !* », résume M. Lajoinie, président du groupe communiste à l'Assemblée.

Le scénario de *VSD*, qui reprend une version déjà donnée par l'hebdomadaire d'extrême-droite *Minute*, — un sous-marin aurait déposé les plongeurs chargés de l'attentat, l'équipage de mercenaires de *l'Ouvea* et le couple Turenge, ces vrais militaires français faux suisses, venant en « doublons » — est évidemment invérifiable. Mais sa publication ne surprend pas : dans cette série à suspense, la mise en cause directe du chef de l'Etat, chef des armées, devait à terme survenir. Dans le monde du renseignement, les « casseroles », la découverte d'opérations parce qu'elles ont tourné au fiasco, ne vont ne vont pas sans contre-feux. Des espions — anciens ou actuels — évoluant en tout cas dans l'univers trouble des « barbouzes », où personne ne sait qui manipule qui, sont sur la sellette. Ils se défendent avec les moyens du bord : la contre-information.

Pourtant, l'on ne saurait évacuer une question : que sait, que savait, l'Elysée et M. François Mitterrand de l'affaire ? L'échange de lettres entre le président de la République et le premier ministre, suivi par la désignation du gaulliste Bernard Tricot, afin d'« *établir la vérité* », a été motivé par un premier rapport remis à M. Mitterrand. Nul doute que ce dernier savait alors à quoi s'en tenir sur la mission du couple Turenge. Il semble même qu'il ait, d'emblée, été fort courroucé d'apprendre la présence de militaires français sous de fausses identités dans un pays étranger. M. Charles Hernu, ministre de la défense, aurait eu à pâtir de la colère présidentille.

Sur la foi de ce rapport, M. Mitterrand, en approuvant la désignation de M. Tricot, sait-il ou il va ; prend-il un risque calculé en mesurant les retombées possibles de l'enquête administrative ? En d'autres termes, sait-il déjà quelle est l'hypothèse la plus crédible : celle, basse et moins grave pour la DGSE, d'une double opération, l'une de surveillance militaire de Greenpeace (les « époux Turenge ») ; l'autre, de « barbouzes » non liées directement à la DGSE (l'*Ouvea* et, peut-être, d'autres) ; ou celle, haute et beaucoup plus explosive, d'une seule opération impliquant la DGSE dans l'attentat et dans ce cas l'amiral Lacoste, ses subordonnés et le ministre de la défense pourraient s'inquiéter de leur sort futur ?

Dans les allées gouvernementales, personne ne se risque à accréditer l'une des hypothèses plutôt que l'autre. Un extrême silence est de rigueur. La prudence règne : « *C'est une affaire foireuse, et elle fera de toute façon des vagues* » entend-on chez M. Fabius ; « *le pire est peut-être joujours sûr* » confie un haut fonctionnaire policier ; etc... Pourtant des éclaircicements pourraient intervenir prochainement dans le cours de l'enquête policière française et néo-zélandaise.

Ainsi des époux « Turenge ». Ils sont militaires, de bons amis diligents leurs offrent d'un des meilleurs avocats de Nouvelle-Zélande et des abonnements au *Monde* et à *Libération*, payés en liquide. Si leurs supposés identités réelles avancées — Alain Tourand et Françoise Verlon — en Australie ne correspondent à aucun nom d'officiers militaires français, en revanche, celle de Françoise Prieur, pour Sophie Turenge, paraît plus crédible.

Ainsi surtout de l'équipage de l'*Ouvea*. Comme *le Canard enchaîné* de ce mercredi l'a annoncé, Raymond Velch, le « skipper » du voilier, qui a fait deux voyages en Nouvelle-Calédonie juste avant d'embarquer sur le bateau, se trouve bien toujours en Nouvelle-Calédonie, ainsi que l'*Ouvea* qui n'aurait pas été sabordé. Nul doute que les deux policiers de la police judiciaire parisienne arrivés à Nouméa mardi, ne s'intéressent à leur sort...

EDWY PLENEL.

L'ACCIDENT DU BOEING DE LA JAPAN AIRLINES

L'appareil avait subi un accident à l'atterrissage il y a sept ans

Alors que les opérations de dégagement se poursuivent sur les lieux de la catastrophe du Boeing-747 de la Japan Airlines qui s'est écrasé lundi 12 août dans une région montagneuse à 100 kilomètres au nord-ouest de Tokyo, divers éléments et découvertes devraient permettre de cerner peu à peu les causes de l'accident : boîtes noires retrouvées, témoignage d'une hôtesse survivante, morceaux de Boeing repêchés en mer...

Des responsables de l'aviation civile japonaise ont retrouvé mercredi les deux boîtes noires — l'enregistreur de données techniques du vol et l'enregistreur de conversations du cockpit — du Boeing-747 de la Japan Airlines. Par ailleurs Mˡˡᵉ Yumi Ochiai, l'hôtesse qui, avec trois autres passagers, a survécu à l'accident du Boeing-747 a affirmé mercredi qu'il y avait un trou dans le plafond de l'appareil au-dessus de son siège et qu'elle ne pensait pas que la rupture de la porte arrière droite de l'avion soit à l'origine du drame.

Mˡˡᵉ Ochiai, une assistante-hôtesse qui avait pris le vol 123 Tokyo-Osaka comme passagère, a dit aux enquêteurs qu'elle pouvait voir le ciel par ce trou dans le plafond. Elle était assise au dernier rang, sur le deuxième siège à partir du hublot, dans la partie gauche de l'appareil.

Sa déclaration remet en cause l'explication avancée par le pilote de l'avion, qui avait indiqué, dans une communication radio, que la porte arrière droite (R5) du fuselage avait cédé.

En outre, le même Boeing-747 qui s'est écrasé lundi, avait subi des dégâts importants lors d'un atterrissage mouvementé sur l'aéroport d'Osaka (ouest du Japon) en juin 1978 et les autorités examinent les liens éventuels entre les deux accidents, ont déclaré mardi des responsables du ministère des transports japonais.

Les panneaux extérieurs et la structure du fuselage arrière de l'avion avaient été endommagés après avoir « raclé » sur 400 mètres la piste d'Osaka, ont précisé les responsables japonais.

Les dégâts avaient été réparés et, après une série de tests, le Boeing avait été déclaré bon pour le service, mais l'éventualité d'une relation de cause à effet avec la catastatrophe de lundi doit être examinée, ont indiqué les responsables du ministère des transports.

Quant à la partie supérieure du gouvernail arrière d'un avion découverte mardi dans la mer au large de la péninsule de Miura (sud de Tokyo), les experts doivent déterminer s'il s'agit bien d'un débris provenant du Boeing de la JAL. L'appareil, rappelle-t-on, avait effectivement survolé la mer peu avant la catastrophe.

La compagnie Boeing a annoncé l'envoi d'une équipe de spécialistes pour aider à la recherche des causes de l'accident.

Enfin, les appels téléphoniques revendiquant auprès de la Japan Airlines ou de la force d'autodéfense, l'« attentat » contre le Boeing n'ont pas jusqu'à présent été pris au sérieux par la police japonaise.

Quelque quatre mille cinq cents personnes (policiers, soldats, pompiers et secouristes) poursuivaient mercredi leurs recherches afin de retrouver les corps des passagers et membres d'équipage du Boeing-747.

Cinquante-deux corps avaient été dégagés des débris de l'avion mardi en fin de soirée, a précisé la police. Ils doivent être transportés par hélicoptère jusqu'à Fujioka, où sont coordonnées les opérations de secours. — *(AFP.)*

MÉDECINE

PRESCRIT EN CAS D'ARTÉRITE

Le suloctidil est provisoirement retiré du marché

Un médicament, le suloctidil (Fluvisco), a été provisoirement retiré du marché par la direction de la pharmacie et du médicament (secrétariat d'Etat à la santé). Cette décision a été prise en raison du risque d'hépatite auquel expose ce produit commercialisé par les laboratoires Searle.

Selon le dictionnaire Vidal des médicaments, le suloctidil est proposé « *dans les manifestations de l'artérite des membres inférieurs, en particulier dans la claudication intermittente* ». Le Vidal remarque que « *ces indications sont proposées à partir d'essais cliniques contrôlés, non exempts de critique méthodologique, significatifs au plan statistique et suggérant une activité thérapeutique* ».

Dès janvier 1985, l'attention du corps médical avait été attirée sur le risque d'hépatite lié à l'emploi de ce médicament mis sur le marché en 1980. « *Dans le même temps, une enquête nationale de pharmacovigilance a été mise en place en liaison avec la firme* », indique la direction de la pharmacie et du médicament dans un communiqué. Elle ajoute que « *les cas d'hépatite constatés tant au niveau national qu'au niveau international conduisent l'administration, en accord avec la firme, à suspendre l'autorisation de mise sur le marché* ».

En France, un million deux cent mille boîtes de suloctidil ont été vendues au cours des six premiers mois de 1985. La Belgique a retiré tout récemment, et pour les mêmes raisons, ce produit du marché. De son côté, la RFA a décidé de ne pas renouveler l'autorisation de mise sur le marché.

SCIENCES

La vie vient-elle d'ailleurs ?

(Suite de la première page.)

C'est assez cependant pour qu'elles aient pu atteindre les nuages interstellaires qui absorbent en partie les radiations. C'est assez aussi pour que, au contact de cette matière, elles aient pu s'entourer d'une mince enveloppe qui les a protégées plus encore contre les UV. Expériences et calculs faits, MM. Weber et Greenberg concluent que 10 % des spores pourraient alors survivre dans l'espace pendant des périodes allant de 4,5 à 45 millions d'années.

Comment se forme ce « cocon » ? Comment les spores sont-elles éjectées de leur système planétaire d'origine : profitent-elles du passage d'une comète ou de collisions de météorites pour s'échapper dans le cosmos ? Les astrophysiciens avouent ne pas le savoir, pas plus, précisent-ils, *« qu'ils n'ont complètement répondu à la question de la panspermie »*. Mais leurs résultats expérimentaux ont malgré tout permis de resserrer le champ d'études et peut-être contribueront-ils à rendre cette théorie moins invraisemblable.

E. G.

économie

REPÈRES

Dollar : reprise à 8,53 F

L'annonce d'une légère augmentation des ventes au détail en juillet outre-Atlantique, la première depuis trois mois, a favorisé une reprise du dollar, mercredi 14 août, sur la plupart des grandes places financières internationales, mais avec très peu d'affaires. Le « billet vert » est ainsi remonté à 8,53 F (contre 8,4960 F la veille) et à 2,7880 DM (contre 2,7736 DM). Selon les cambistes, la relative fermeté des taux d'intérêt enregistrée sur les « Federal Funds » (8 1/8 %, contre 7 7/8 %) aurait aussi favorisé des rachats de dollars, le Fed n'étant pas intervenu en injectant des liquidités, comme la rumeur en avait couru.

Biens d'équipement : commandes en hausse de 67 % au deuxième trimestre

Les contrats de biens d'équipement obtenus par les entreprises françaises, au deuxième trimestre 1985, s'élèvent à 22,9 milliards de francs, ce qui représente une augmentation de 67 % *par rapport* au premier trimestre (13,7 milliards). Cette progression est due principalement aux commandes d'Airbus, qui, avec quarante appareils (soit 8,5 milliards de francs), représente plus du tiers des affaires obtenues. Hors Airbus, les conclusions de contrats restent dans la tendance observée depuis dix-huit mois et se maintiennent à un niveau semestriel moyen d'environ 25 milliards de francs. La Chine occupe, désormais, avec 3,4 milliards de commandes, le troisième rang dans les contrats de *biens d'équipement*, alors que *la part des pays en voie de développement pétroliers ne cesse de* décroître : ils ne représentent plus, au premier semestre 1985, que 21 % des contrats conclus, contre 55 % *pour les PVD non* pétroliers.

Pétrole : l'Indonésie réduit le prix de son brut lourd

L'Indonésie, principal producteur asiatique de pétrole, membre de l'OPEP, a annoncé à ses clients qu'elle diminuait rétroactivement, à compter du 1er août, le prix de son brut extra-lourd, apprend-on dans les milieux du négoce pétrolier. Cette baisse, non encore confirmée officiellement, atteint 1,90 dollar par baril, soit 7,3 %. Elle s'applique à une qualité – nommée « Duri » – qui ne fait pas partie de la grille officielle de l'OPEP. L'Indonésie aurait également *l'intention de réduire, de façon plus limitée (– 0,20 dollar par* baril), les prix d'un certain nombre d'autres qualités de brut. En *revanche, le tarif officiel de son pétrole de référence OPEP ne* devrait pas être modifié.

Salaire horaire ouvrier : + 1,8 % au deuxième trimestre

Le salaire horaire ouvrier a progressé de 1,8 % au deuxième trimestre 1985, selon les résultats provisoires de l'enquête trimestrielle du ministère du travail. Avec cette hausse, supérieure à l'augmentation des prix pendant la même période (+ 1,3 %), les salaires récupéreraient le pouvoir d'achat perdu au premier trimestre. Le salaire horaire avait alors enregistré une évolution de + 1,4 %, contre + 1,8 % pour l'indice des prix. Sur un an, du 1er juillet 1984 au 1er juillet 1985, la progression des salaires horaires ouvriers est de 6,1 % (6,3 % du 1er avril 1984 au 1er avril 1985). Il reste que l'augmentation est inférieure à celle constatée les années précédentes au cours du deuxième trimestre et que le mouvement de ralentissement paraît se confirmer, la progression ayant été de 6,4 %, rappelons-le, pour l'année 1984. A propos de *la durée hebdomadaire effective du travail des employés, l'enquête* précise que celle-ci reste « stable », avec 38,9 heures au deuxième trimestre, et *en « hausse sensible » pour les ouvriers* avec 39,1 heures.

CORRESPONDANCE

L'embarras d'EDF (suite)

A la suite de l'article, intitulé « L'embarras d'EDF » publié dans nos éditions du 10 août, la direction de l'établissement nous a adressé la lettre suivante :

Contrairement aux affirmations de l'article du *Monde* du 10 août, la productivité d'EDF sur la période 1979-1984 ne s'est pas dégradée, mais au contraire a enregistré des gains de l'ordre de 2,1 % en moyenne par an, soit près de 11 % pour les cinq ans. Cette évaluation repose sur un calcul tout a fait classique, dit de productivité globale des facteurs, qui permet, notamment, au conseil d'administration d'EDF où siègent des représentants des pouvoirs publics, d'apprécier l'évolution de la productivité de l'entreprise.

Une autre question – et c'est de là que peut provenir l'erreur – est l'évolution des charges effectives qui concourent à la fixation des tarifs. Interviennent alors non seulement les quantités de « facteurs de production » (capital, travail, matières premières...) mises en œuvre, que les gains de productivité permettent précisément de réduire, mais aussi l'évolution des prix de ces facteurs et les conditions de financement de l'entreprise. Il est exact que le prix moyen de vente du kWh a connu, en monnaie constante, un certain accroissement sur la période (10 % environ et non 17 % comme indiqué dans l'article du 10 août) : cet accroissement et aisément explicable par l'évolution de données qui échappent à l'entreprise – prix des combustibles, hausse des taux d'intérêt, cours du dollar, – et ne remet nullement en cause les résultats obtenus en matière de productivité qui sont de sa responsbilité propre.

A noter que les effectifs d'EDF durant la période considérée, ramenés au kWh livré, ont diminué de 10 %.

∴

La subtilité des calculs d'EDF échappera sans doute aux consommateurs, comme elle échappe manifestement à son administration de tutelle. Ainsi M. Syrota, directeur général de l'energie au ministère de l'industrie, déclarait-il, le 17 avril dernier, devant l'Institut d'études politiques de Paris, que les perspectives ouvertes par l'abaissement des coûts de revient et des prix de l'électricité, prévus par le contrat de plan « tranchent avec l'évolution que les usagers ont supportée ces dernières années, la croissance des ventes (+ 24 % en volume entre 1979 et 1984) s'étant accompagnée d'une hausse de 16 % du prix en francs constants ».

Car la hausse du prix de vente du kilowatt/heure n'a pas été, comme l'assure aujourd'hui EDF, de 10 % environ, mais bien de 16 à 17 % comme nous l'avions écrit, ce que confirme non seulement le directeur de l'énergie, mais aussi le rapport sur « les résultats techniques d'exploitation 1984 » publié par EDF lui-même (en page 20 du rapport).

Une question demeure : pourquoi, si la productivité d'EDF s'est améliorée, comme l'assure le service public de 2,1 % l'an, ses prix de revient et de vente ont-ils à ce point augmenté ? La réponse est simple : dans ses calculs de « productivité », l'établissement ne prend en compte ni les salaires, ni le coût des matières premières, ni surtout les frais financiers. Or c'est précisément le gonflement des charges financières qui est à l'origine de la dégradation de ses résultats. Tablant sur une consommation d'électricité supérieure de moitié à la réalité, EDF a surinvesti et s'est endetté massivement, pour partie, sous la pression du gouvernement, en dollars, ce qui a entraîné une hausse des frais de capital par kilowatt/heure livré de 46,5 % en cinq ans (selon le rapport de gestion 1983).

D'ou le dérapage des coûts, des prix et des résultats de l'établissement, dont les pertes cumulées ont atteint, rappelons-le, de 1979 à 1984 (inclus) près de 20 milliards de francs (19,956 milliards exactement). – V. M.

● **ELF obtient une participation à un permis prometteur en Norvège.** – Le groupe français ELF-Aquitaine a été choisi par les autorités norvégiennes pour participer aux travaux d'exploration sur le permis le plus convoité de la mer du Nord lors de la dernière attribution de licences. Le bloc 34/8, situé à proximité des champs de Statfjord et de Gullfaks, dans la province pétrolière de Statfjord, est supposé contenir des réserves importantes, selon les géologues. Il a finalement été attribué à un groupe de six compagnies, dont quatre norvégiennes et deux étrangères : *CONOCO* (13 %) et ELF (13 %).

CHANGES

POURSUIVANT LA MODERNISATION DE LA PLACE FINANCIÈRE DE PARIS

Le ministère de l'économie autorise les options sur devises et sur valeurs mobilières à l'étranger

La modernisation de la place financière de Paris, qui a mis longtemps à entrer dans les mœurs, progresse maintenant à marche forcée.

A peine les agents de change, les banquiers et l'ensemble des investisseurs avaient-ils commencé à *se familiariser* avec les nouvelles structures prévues pour la fin de l'année 1985, voire le début de l'année suivante (marché à terme d'instruments financiers, marchés continus, organismes de contrepartie, séance matinale à la Bourse de Paris...) qu'il leur faut faire connaissance avec deux nouveaux produits lancés par la Rue de Rivoli : les options sur devises et les options *sur* valeurs mobilières utilisables sur les marchés étrangers.

Dans un bref communiqué, le ministère de l'économie et des finances s'est borné à présenter le 13 août cette introduction de la technique des options sur devises (destinée plus particulièrement aux entreprises) *et l'élargissement de l'utilisation* des options sur valeurs mobilières, en attendant la création, à Paris, d'un véritable marché d'options négociables à l'instar de ce qui existe à l'étranger (voir tableau). Dans les deux cas, la préoccupation est identique : permettre à des entreprises et à des financiers de *« se couvrir »* contre les variations erratiques des taux de *change – à la hausse comme à la* baisse – en utilisant la technique des options. Celle-ci était inusitée jusqu'à présent en France, et ces mêmes opérateurs ne pouvaient se protéger contre les fantaisies du dollar et d'autres monnaies qu'en recourant, à certaines conditions, aux marchés à terme dont le succès international est indéniable.

Contrairement à l'opération à terme qui oblige le vendeur à livrer (généralement sans remise physique) la marchandise à une échéance fixée d'avance et à un prix déterminé (l'acheteur devant procéder de même, mais à l'envers pour que la transaction puisse s'effectuer), l'option permet de limiter la mise de fonds initiale à un montant déterminé d'avance : la prime.

Une mission pour les banques

Ainsi, l'option permet à un opérateur d'acquérir une quantité définie de marchandises (ici des devises ou des valeurs mobilières) durant une période de trois, six ou neuf mois, à un prix convenu lors de la signature du contrat et ce *moyennant* paiement de ladite prime qui réduit le risque de l'investisseur. L'option de vente permet la même opération en sens inverse.

L'introduction de cette technique des options qui s'est développée sur certains marchés étrangers, s'inscrit dans le cadre de la réglementation des changes en vigueur en France. Elle permettra, en particulier, la couverture de toutes les créances en devises sur l'étranger. Les exportateurs pourront ainsi couvrir les risques naissant des soumissions à des appels d'offres internationaux, de ventes sur catalogue...

Est-ce à dire que les entreprises pourront dorénavant procéder elles-mêmes à ces options sur devises ? Apparemment pas. La circulaire établie par la Banque de France le 9 août, et adressée en début de semaine aux intermédiaires agréés (les banques), leur donne clairement mission d'effectuer ces opérations en nom et place des sociétés concernées. Ainsi, un exportateur *qui veut conclure ce type* de contrat d'options s'adressera à sa banque et c'est elle qui réalisera l'opération en bénéficiant alors d'une entière liberté de couverture sur les devises et les échéances mentionnées par le client. De même, l'intermédiaire *agréé aura toute latitude pour « se couvrir »* de ce risque exercé pour le compte de son client, sur les marchés d'options existants ou, directement, sur le marché des changes, voire auprès d'un autre banquier.

La circulaire passe minutieusement en revue le sort réservé aux résidents, aux non-résidents, aux exportateurs et aux importateurs dont la couverture des risques sera *limitée « aux cas dans lesquels les achats à terme sont autorisés »* (une formule qui vise la quinzaine d'entreprises bénéficiant d'un agrément *ad hoc* de la Banque de France et celles opérant sur certaines matières premières).

Pour ce qui est *« des dispositions qui régissent l'utilisation des options sur valeurs mobilières sur les marchés étrangers »*, second volet de *« la nouvelle étape de modernisation de la place »*, telle qu'elle est présentée par la rue de Rivoli, il s'agit d'ouvrir l'éventail des opérations autorisées à l'investisseur boursier. *« Leur financement demeure assuré par le marché de la devise-titre »*, cet instrument de conversion, créé en mai 1981, et qui constitue un passage obligé pour toutes les transactions d'actions et d'obligations étrangères effectuées par des résidents français.

Jusqu'à présent, les investisseurs n'avaient accès au système des options sur telle ou telle valeur cotée qu'à *la* condition de détenir ces mêmes titres, la couverture portant alors sur ces actions exitantes. Maintenant, on pourra acheter et vendre librement des options négociées sur les places étrangères, à commencer par le Chicago Board Options Exchange, le numéro un mondial des marchés d'options, créé en 1973, et qui assure à lui seul près de 65 % des transactions mondiales (70 millions de contrats pour le seul premier semestre 1985).

Il s'agit là d'une incontestable libéralisation puisque cette procédure était interdite aux résidents français depuis 1977. On retiendra pour la petite histoire qu'en 1979, lorsque l'European Options Exchange (EOE) – le marché européen des options d'Amsterdam – décida d'introduire des valeurs françaises dans sa liste de titres cotés, la Banque de France émit aussitôt une circulaire *interdisant aux résidants* de s'aventurer sur cette place néerlandaise (qu'il ne faut pas confondre avec la bourse des valeurs d'Amsterdam). *« Pendant quelque temps nous avons coté une demi-douzaine de valeurs, dont Peugeot*, se souvient M. T.E. Westertep, le directeur général de l'EOE. *Mais nous avons finalement abandonné en attendant que les autorités françaises reconsidèrent leur attitude. »* Voilà qui est fait.

SERGE MARTI.

Marchés d'options internationaux

LA PRÉDOMINANCE DES PLACES AMÉRICAINES

	NOMBRE D'OPTIONS TRAITÉES EN 1984
1. Chicago Board Options Exchange (CBOE) ..	123 272 736
2. American Stock Exchange (Amex)	40 104 659
3. Philadelphia Stock Exchange (PHLX)	17 664 798
4. Pacific Stock Exchange (PSE)	11 366 056
5. European Options Exchange (EOE)	5 081 752
6. New York Stock Exchange (NYSE)	4 093 816
7. Sao Paulo Stock Exchange (SPSE)	3 295 689
8. Toronto Stock Exchange (TSE)	2 424 715
9. Commodity Exchange New York (Comex) ..	1 532 357
10. Chicago Mercantile Exchange (CME)	1 402 518
11. London Stock Exchange (LSE)	1 120 428
12. Montreal Exchange (ME)	959 383
13. Sydney Stock Exchange (SSE)	258 264
14. Vancouver Stock Exchange (VSE)	126 965
	212 504 478

BANQUES

Indosuez regroupe ses agences de la région parisienne

La Banque Indosuez, qui possède actuellement un *réseau* de six agences (1) à Paris et en banlieue (*outre treize implantations en province*), va procéder – d'ici au milieu de l'année *1986* – à la fermeture de ses guichets. La clientèle, composée *essentiellement de* particuliers intéressés par l'activité de gestion de fortune, sera progressivement regroupée au siège de l'établissement, boulevard Haussmann, où des travaux ont été entrepris à cet effet. Quant à la clientèle commerciale, également invitée à prendre le chemin du siège, elle pourra être rattachée, si elle le souhaite, à la Banque parisienne de crédit (BPC) ou à la Banque Vernes et commerciale de Paris, deux établissements passés, fin 1984, sous le contrôle du groupe Suez, dans le cadre du renforcement de son secteur bancaire, et plus particulièrement axés sur les PME.

Le personnel (vingt à vingt-cinq personnes en tout pour l'ensemble des agences parisiennes) devrait également être réintégré par la Banque Indosuez, qui présente cette mesure comme une rationalisation de ses activités dans un souci de rentabilité et d'efficacité.

En fait, il s'agit de supprimer une série d'implantations qui ne se justifiaient plus vraiment (elles fonctionnaient chacune avec deux ou trois personnes, les conseillers de la banque se rendant à domicile), tout en accentuant le caractère *« haut de gamme »* de la clientèle. En termes financiers, l'intérêt de l'opération est restreint, puisque Indosuez était seulement locataire des locaux qu'elle abandonne. La banque s'efforce, d'ores et déjà, de les faire reprendre par d'autres occupants, notamment bancaires.

D'autres établissements devraient suivre l'exemple d'Indosuez (la récente prise de participation du Crédit commercial de France dans la Banque Chaix pourrait bien réserver quelques surprises à cet égard), mais c'est en région parisienne, une zone « rouge » pour le Conseil national du crédit, qui ne veut pas entendre parler d'ouvertures de guichets, que devraient s'opérer les prochaines redistributions de cartes géographiques.

S. M.

(1) Il s'agit des agences situées avenues Michel-Ange, Victor-Hugo, Mozart et Rapp à Paris, ainsi qu'à Versailles et à Neuilly.

AFFAIRES

WASHINGTON S'OPPOSERAIT A LA VENTE A LA CHINE D'UN RÉSEAU TRANSPAC PAR UNE FIRME FRANÇAISE

La société de services informatiques française SESA devrait se voir interdire d'exporter en Chine un réseau téléinformatique de type Transpac. Le contrat, représentant entre 20 et 30 millions de francs, avait été remporté, en décembre dernier, face à l'américain ITT et au canadien Northern Telecom, mais un aval doit être donné par le COCOM (Comité occidental de contrôle des exportations) sur ce type d'exportation. Or les Etats-Unis s'apprêteraient, estime-t-on à Paris, à faire jouer leur droit de veto lors de la réunion de décision qui doit avoir lieu dans quelques semaines au sein du COCOM. Déjà les officiels américains ont émis des *« réserves »* lors des réunions préparatoires. Ce sont les logiciels avancés de ces réseaux de transmission *« par paquets »* qui seraient jugés stratégiques par Washington et susceptibles d'applications militaires.

Si veto il y a, il signifierait que la politique américaine d'assouplisse*ment envers la Chine observée* depuis quelques mois marquerait le pas. Rien pourtant ne permet encore de l'affirmer et l'on se déclare assez optimiste dans les milieux gouvernementaux à Paris. La SESA, impatiente, est en revanche plus pessimiste

L'optimisme des milieux officiels tient à la *récente décision du* COCOM d'autoriser ITT à exporter des centraux téléphoniques en Chine, après un veto américain qui avait duré plusieurs mois. La CGE française (maison mère de la SESA par ailleurs) en a profité pour vendre également des centraux électroniques. ITT était justement bloqué pour les logiciels avancés de ses centraux. Reste donc à savoir si les logiciels Transpac sont ou non plus *« stratégiques »* que ceux des centraux. Le fait est en tout cas que la France dispose en la matière d'une avance technique importante sur les *firmes américaines. Au COCOM*, la politique américaine n'oublie jamais vraiment ces aspects industriels quand ils jouent en sa défaveur...

EL. B.

FISCALITÉ

LE FICHIER DES CONTRIBUABLES OFFICIELLEMENT CRÉÉ

La création du fichier informatique des contribuables prévue par la Direction générale des impôts et *autorisée en décembre dernier par la* Commission nationale de l'informatique et des libertés (*le Monde* du 21 décembre 1984) fait l'objet d'un décret publié au *Journal officiel* du 13 août. Dans ce fichier, intitulé *« simplification des procédures d'imposition »*, les contribuables seront identifiés comme l'a demandé le premier ministre, par un numéro qui ne sera pas celui de la Sécurité sociale afin d'éviter les *« recoupements »* avec d'autres fichiers. Outre ce numéro, le fichier comprendra pour chacun des quelque 20 à 30 millions de contribuables son nom (pour les particuliers) ou sa dénomination sociale (pour les *entreprises*), sa profession, la nature des impôts, ses adresses, etc. L'objectif du ministère des finances est de lutter contre la fraude fiscale qui atteindrait, selon certaines estimations, 100 milliards de francs par an.

TRANSPORTS

AIR INTER : PAS DE FOUILLE PAS D'EMBARQUEMENT

Deux commandants de bord d'Air Inter ont refusé, dimanche 11 août *au soir, d'embarquer* leurs passagers à destination de Marseille et de Bordeaux, parce que la police de l'air et des frontières d'Orly, *confrontée* à un trafic aérien important, n'avait pu procéder à la fouille des voyageurs.

Les deux pilotes ont néamoins fait décoller leurs appareils à vide pour ne pas perturber la rotation aérienne sur ces deux villes, et les voyageurs ont été contraints de prendre les vols suivants.

● **Concorde : le « grand équilibre » est possible, selon Air France.** – Concorde, qui a déjà atteint, *depuis deux ans*, une exploitation bénéficiaire (*le Monde* du 13 août 1985), devrait également, selon Air France, parvenir au *« grand équilibre »* (équilibre financier tenant compte du coût de l'investissement). D'après la compagnie nationale, « l'évolution convergente d'un bénéfice d'exploitation croissant (31,3 millions en 1983, 63,4 millions en 1984) et de charges financières décroissantes (140 millions en 1984, 125 en 1985 et 100 prévus en 1986) laisse entrevoir la possibilité d'un grand équilibre à terme ».

ÉTRANGER

L'état de santé de l'économie américaine

En avant... comme avant

L'économie américaine reste aussi solide que vulnérable. On s'incline devant le ressort d'un pays qui, contrairement aux Etats européens, s'est sorti de la crise consécutive aux chocs pétroliers, et a fortement relancé son activité. Mais, au vu des signes néfastes qui s'amoncellent, la question reste posée de savoir si cette croissance n'était pas qu'une bulle de savon.

Première inquiétude, le déficit commercial. Il s'est encore élargi en juin, au point que certains doutent qu'il puisse jamais être comblé : 150 milliards de dollars prévus cette année, contre 123 milliards en 1984. Autant de parts de marché abandonnées aux étrangers, à charge pour tous les secteurs de l'industrie de les reconquérir. La chimie souffre, le *textile est en lambeaux*.

Au total, l'industrie a perdu 220 000 salariés depuis janvier. De 1980 à aujourd'hui, 2,3 millions de postes ont disparu de 107 des 139 principales entreprises. Bien sûr, ces pertes ont été en partie amorties par des gains ailleurs dans l'industrie. Mais, désormais, les meilleurs employeurs sont dans les services, les banques ou les fast-foods (les emplois hamburgers), qui ont créé 6 ou 7 millions d'emplois depuis 1982. Evolution normale d'un pays développé ? Peut-être. Mais le dynamisme du secteur tertiaire ne dépend-il pas, justement, de la bonne santé de l'industrie ? Celle-ci reste malgré tout un secteur important. Elle ne fait travailler que 20 % de tous les actifs non agricoles, mais n'en contribue pas moins pour près de 50 % au PNB américain.

Les critiques jubilent

L'image la plus fidèle de l'industrie est donnée en négatif par les quelque quatre cents propositions de lois protectionnistes qui, depuis le début de l'année, s'entassent sur les bureaux des membres du Congrès. On voudrait protéger, qui la chaussure, qui le textile, comme on a réussi à le faire pour l'acier. Et ce n'est pas un hasard si le Congrès s'en prend aujourd'hui au secteur des semi-conducteurs, sur la base d'une accusation de dumping du japonais Hitachi : même le leadership américain en matière de haute technologie subit aujourd'hui les assauts de la concurrence étrangère. Autre fleuron des exportations américaines, l'agriculture est mise à mal par la surproduction mondiale. Reste-t-il une branche de l'industrie qui ne soit pas atteinte ?

Les Américains accusent les pays à faibles coûts de main-d'œuvre, et surtout le Japon, d'être responsables de résultats commerciaux anormalement catastrophiques. Mais ceux-ci ont beau jeu de rejeter la faute sur les Etats-Unis. Qui d'autre a laissé le dollar atteindre des cours aussi prohibitifs ? La baisse actuelle (8,60 contre 10,60 en février) semble aller dans la bonne direction. Mais, d'une part, le dollar reste plus de deux fois plus cher qu'il y a sept ans. Et, surtout, il reste autant d'experts aux Etats-Unis et par le monde que prédisent le déclin du « billet vert » que ceux qui annoncent son nouvel affermissement.

En tout cas, en maintenant le prix des biens étrangers anormalement bas, le cours de la monnaie fait aujourd'hui du pays un bon acheteur, mais un bien piètre vendeur. Conséquence directe de cette incapacité à exporter, l'activité économique marque le pas : sa croissance chute brutalement de 3,9 % à 0,3 % en l'espace d'un trimestre, entre la fin de 1984 et le début de 1985. Un affaiblissement répercuté sur les profits des entreprises, qui baissent à leur tour.

Les critiques de la *reagonomics* – la politique économique mise en place par le président – jubilent. Ils l'avaient bien dit : la croissance économique n'est pas « saine », elle contient en elle-même les germes de sa propre destruction.

Principal cheval de bataille de l'opposition, le déficit budgétaire, qui a favorisé la hausse du cours du dollar, en provoquant la hausse des taux d'intérêt. Qu'en est-il exactement ? Au départ stimulus de l'économie, il aurait dû se résorber grâce aux revenus supplémentaires de l'impôt, qui sont fonction de la reprise de l'activité. En fait, il s'est creusé : 65 milliards de dollars en 1981, 150 milliards en 1982, 200 milliards en 1984. Cette année, toutes les promesses du président Reagan n'ont permis de le ramener – sur le papier – qu'à 172 milliards de dollars, en fait plus, à mesure que se ralentit l'activité économique, et que le Congrès vote des lois d'affectations dépassant le plafond fixé.

Le déficit des finances publiques est d'autant plus préoccupant qu'il oblige l'Etat à le financer en recourant aux marchés internationaux de capitaux. Les Etats-Unis doivent donc continuer de pratiquer des taux d'intérêt supérieurs à ceux du reste du monde. Au contraire, favoriser la croissance qui s'essouffle impliquerait d'abaisser ces mêmes taux. Un dilemme dont la croissance risque de faire les frais.

Puisque le président Reagan lui-même se dit soucieux de réduire ce déficit, on aurait pu s'attendre que ce souci apparaisse dans la réforme fiscale, qu'il compte défendre de nouveau à l'automne. Au contraire, le premier effet de ce train de mesures serait d'appauvrir encore le Trésor de 7,6 milliards de dollars (*le Monde* du 8 août).

Sur le strict plan économique, ce projet consiste essentiellement à appliquer à la fiscalité la philosophie libérale des premiers temps de la présidence. Pour M. Reagan, en effet, seul un libre fonctionnement du marché permet à l'économie américaine de s'adapter aux chocs extérieurs. Transposées au plan fiscal, ces théories condamnent les incitations à l'investissement qui faussent le calcul économique.

Coûte que coûte

On ne sait ce qu'il adviendra de cette immense réforme, sorte de serpent de mer de l'économie américaine, que M. Reagan fait resurgir périodiquement. Il se peut qu'elle disparaisse d'elle-même, « *morte d'ennui* » selon l'expression d'un journaliste américain. A moins qu'elle ne soit finalement votée par le Congrès, preuve supplémentaire de la détermination de M. Reagan à mettre en œuvre son programme coûte que coûte.

D'ailleurs, tous ne sont pas aussi pessimistes sur l'avenir de l'économie américaine. Après tout, les prix ne devraient pas croître à un rythme supérieur à 4 % l'an cette année encore. Le chômage reste relativement faible, frappant 7,3 % de la population active. Bien sûr, les Etats-Unis ont leurs « exclus » de la croissance, comme l'attestent les 41,3 % de jeunes Noirs sans emploi, ou les longues files d'attente aux portes des « abris » qui offrent un toit aux pauvres quand dehors le blizzard souffle.

Tant pis pour eux, jugent de trop nombreux Américains, ceux qui s'en sont sortis. L'Amérique s'est remise au travail. Le hippie a été remplacé par le *yuppie* (1) : cet enfant du *baby boom* a troqué ses jeans et ses cotons à fleurs pour un costume strict – porté par les hommes et par les femmes. Pour être en forme au bureau, il passe les petites heures du matin et la soirée à « jogger » ou à faire de la musculation. Il ne boit plus d'alcool, prend peu de vacances et en oublie de se marier, de crainte de se faire prendre son poste par plus loup que lui.

Alors, recul ou progrès ? M. Reagan ne se pose pas de ces questions. Comme en 1982, le président a imposé un projet de budget qui ne reniait pas un point du programme économique mis en place au lendemain de son élection. Toujours plus de coupes dans les programmes d'aide sociale, dans les budgets de l'agriculture ou des transports en commun. A mêmes recettes, mêmes résultats. L'Amérique en avant comme avant. Et le monde aimerait bien y croire.

DOMINIK BAROUCH.

(1) Difficilement traduisible. Aux Etats-Unis, le *yuppie* est un *young urban professional* – jeune cadre citadin – ou encore une *young upwardly mobile professional* – un jeune qui monte. En plus dynamique, et avec encore moins de scrupules malgré ses apparences sympathiques, on pourrait le comparer à nos cadres dynamiques, ces jeunes loups aux dents longues.

AGRICULTURE

LE RAPPORT ANNUEL DE LA FAO

L'Afrique, seul continent dont la production croît moins vite que la population

Au moment où Jean-Paul II appelle la communauté internationale à s'interroger sur l'aide qu'elle se doit d'apporter à l'Afrique (*le Monde* du 14 août), le rapport annuel de la FAO (1), publié, mercredi 11 août, à Rome, met l'accent sur l'aggravation de la situation des pays africains les plus pauvres. Sur ce continent, la production par habitant diminue d'environ 1 % par an depuis 1970 ; elle augmente, dans le même temps, partout ailleurs et parfois dans de fortes proportions.

« *L'Afrique n'a pas encore touché le fond* », note M. Saouma, directeur général de la FAO. « *L'aide extérieure doit doubler* », estime-t-il, et cela pour pallier la principale difficulté qui n'est pas, en Afrique, le manque de terre, mais la pénurie chronique d'investissements. Ce continent, précise le rapport, possède 800 millions d'hectares de terres « *potentiellement arables* » ; or, seuls 170 millions d'entre eux sont cultivés. C'est ainsi que le Tchad – l'un des cinq pays les plus affectés par la sécheresse (un million et demi de sinistrés), – pourrait, paradoxalement, nourrir à lui seul la population du Sahel tout entier, si du moins l'agriculture y était développée intensivement et le stockage des récoltes généralisé.

Toutefois, s'il y a plus de pauvreté sur la planète, il y a aussi davantage de vivres. La production agricole et alimentaire mondiale a augmenté de plus de 4 % l'an dernier : il s'agit, note la FAO, de l'un des meilleurs résultats enregistrés au cours de la dernière décennie. La production céréalière en particulier a progressé de 8,5 % en 1984, atteignant le niveau record de 1,78 million de tonnes ; quant au niveau des stocks de report céréaliers (qui permettent d'assurer la soudure entre deux récoltes), la FAO le juge suffisant pour assurer la sécurité alimentaire de la planète.

Fait remarquable : si l'accroissement de la production se concentre dans les grands pays producteurs du monde industrialisé (Amériques du Nord et Australie), la Chine et l'Inde figurent largement en tête du palmarès des pays du tiers-monde. « *L'exemple de l'Inde montre qu'un redressement spectaculaire est possible en vingt ans* », souligne M. Saouma. Alors, « *pourquoi pas en Afrique ?* » C'est, il est vrai, une question de survie pour au moins trente pays de ce continent – quatre cent quatre-vingt-quatre millions de personnes – qui, à en croire le rapport, ne pourront en l'an 2000 nourrir leur population.

(1) Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

● **Vins frelatés : démissions en Rhénanie-Palatinat.** – Le scandale des vins additionnés de diéthylèneglycol (antigel) a provoqué le 13 août en Rhénanie-Palatinat la démission du secrétaire d'Etat chargé des questions vinicoles (M. F. Stark), du directeur des services viticoles et de son adjoint (MM. H. Bernd Ueing et J. Koy). Le land de Rhénanie-Palatinat est touché plus que les autres par cette fraude, parce que de nombreux expéditeurs autrichiens y débarquent leurs containers de vin, qui y est ensuite mis en bouteilles. Bonn avait reproché au gouvernement de Mayence le retard avec lequel avait été traité cette affaire. Jusqu'ici, 31 vins allemands et 803 vins autrichiens à l'antigel ont été découverts en Allemagne fédérale. En Autriche, quarante personnes (viticulteurs, négociants, chimistes) sont actuellement emprisonnées. – *(AFP.)*

● ERRATUM. – La campagne d'affiches sur la natalité évoquée dans *le Monde* du 13 août a été commandée par trois sociétés d'affichage publicitaire et non deux : Avenir Publicité, Giraudy, et Dauphin.

SOCIAL

La grogne des bateliers

Le monde de la batellerie est en émoi. En cette fin d'été, des péniches de plus en plus nombreuses attendent, amarrées, le blé des moissons. L'an passé, à la même époque, le trafic avait littéralement explosé ; mais, cette année, les offres se font rares, et, pour peu que les mariniers ne soient pas bien placés sur la liste du tour de rôle, le jour de la séance au bureau d'affrètement, ils en seront quittes pour quelques journées d'attente supplémentaires.

Car c'est le lent démarrage du marché céréalier qui a mis le feu aux poudres et décidé les bateliers à barrer, il y a quelques jours, la Seine et son affluent le Loing, à Saint-Mammès et Moret. On ne peut en effet parler d'écroulement du trafic céréalier entre août 1984 et juillet 1985. Mais les mariniers savent bien que l'année en cours ne sera pas aussi favorable que la précédente : la campagne du blé avait vite et bien démarré, et des contrats, comme celui signé avec l'URSS, avaient stimulé la demande. Cette année, en revanche, le marché international semble bel et bien déprimé.

Les difficultés de la conjoncture mettent en relief, du même coup, les traditionnels problèmes des mariniers. La concurrence des autres moyens de transport les frappe de plein fouet ; outre la route et le rail, c'est aussi – et peut-être davantage – les grandes compagnies de navigation qui sont visées. Ces dernières voient leurs grands marchés de pondéreux (sable, charbon) s'écrouler ; alors, tout naturellement, elles lorgnent sur le quasi-monopole que les artisans mariniers possèdent sur le marché céréalier. Et ces derniers redoutent que ces grosses compagnies – comme la SANARA, qui contrôle à elle seule, avec ses quelque cent trente bateaux, plus de 30 % du trafic fluvial – ne leur enlèvent ce monopole. « *Nous manquons de plus en plus de fret* », se plaint un artisan batelier. « *Si les grosses barges industrielles transportent notre blé, cela veut dire qu'au moins cent cinquante de nos péniches vont disparaître. Pas question.* »

La chance de survie

Au cabinet de M. Auroux, secrétaire d'Etat chargé des transports, on évite de trancher entre les deux parties. Un emploi vaut un emploi, dit, en substance M. Salini, chargé des transports routiers et fluviaux : « *A eux de s'organiser au sein des organes dont on les a dotés.* » La toute nouvelle chambre de la batellerie artisanale – créée fin 1983, à la suite du rapport Grégoire, par M. Fiterman, alors ministre des transports, doit, dit-on au ministère, suppléer au moins en partie, grâce à son fonds de soutien, les indemnités d'attente à l'affrètement qu'il versait lui-même naguère. On juge que la convention récemment signée entre l'Office national de la navigation (ONN), organisme de tutelle responsable de l'organisation du marché et l'Entreprise artisanale de transport par eau (EATE) doit permettre de démarrer des actions commerciales importantes. « *Ils peuvent bien dire : débrouillez-vous,* répond M. Talmant, qui a succédé à M. Achille Delesalle à la tête de l'EATE. *Mais il faudrait peut-être qu'ils ouvrent les robinets.* »

L'avenir de la batellerie artisanale, incontestablement en crise depuis 1973, dépendra à coup sûr de la capacité de cette profession à s'organiser de façon responsable en véritable partenaire économique : c'est même, gageons-le, sa seule chance de survie.

LA DIRECTION DE « TOURISME ET TRAVAIL » RÉPLIQUE AUX SALARIÉS QUI METTAIENT EN CAUSE LA CGT

La direction de Tourisme et Travail, l'organisme de tourisme social proche de la CGT, qui a déposé son bilan le 24 juin dernier, a qualifié de « *grotesques* » les affirmations publiées dans une lettre ouverte signée par une vingtaine de salariés.

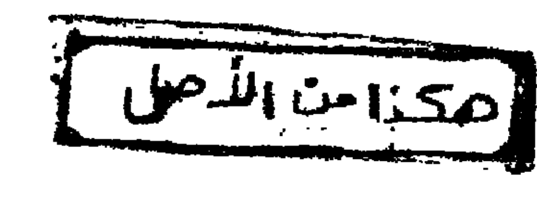
Dans ce texte, les salariés mettaient en cause la CGT et la direction, amenés à prévoir un plan de licenciement pour quarante-quatre des cent trente personnes employées au siège parisien de Tourisme et Travail. « *A défaut d'avoir remis en cause le tourisme social et son contenu (...) ainsi que la politique inconsistante d'une direction de même tendance, les sections syndicales négocient (...) l'incompétence commune par le biais d'un éventuel plan social* », écrivaient-ils en s'inquiétant de l'utilisation du prêt de 60 millions de francs obtenu sous l'égide des pouvoirs publics, le 17 juillet. Quatre millions auraient été dépensés pour aider les deux cent mille adhérents de Tourisme et Travail partis en vacances. « *Le trou était-il si énorme ?* » s'interrogent-ils. « *L'été se passe bien pour les adhérents* », a répliqué le 13 août M. Jean Faucher, président de Tourisme et Travail, en assurant que les dirigeants « *travaillent activement à la mise au point d'un plan de restructuration* ».

● **Incidents chez Renault.** – Une cinquantaine de syndiqués CGT ont déboulonné, dans la soirée du 13 août, des rails sur la voie ferrée aboutissant à l'usine Renault de Douai, pour empêcher le départ de wagons contenant des éléments d'une presse de R 9 pour une usine espagnole de la Régie. A Montpellier, le 13 au matin, à la demande de la direction, qui avait obtenu le 8 août un jugement de référé du tribunal de grande instance, une compagnie de CRS a expulsé le piquet de grève qui bloquait la succursale Renault. Une trentaine d'employés, en grève depuis le 25 juillet, occupaient cette succursale depuis le 2 août pour protester contre le licenciement d'un ouvrier, la mise à pied pour deux à cinq jours de quatre autres et la rétrogradation d'un chef d'équipe, pour « *faute grave* ».

● **SEITA : la CGT dénonce la modification du statut du personnel.** – Un décret, publié au *Journal officiel* du 9 août, modifie le statut du personnel de la SEITA (Société d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes) dont la préparation avait été à l'origine du conflit de l'automne dernier, pertubant la distribution pendant huit semaines environ. Le texte, pour l'essentiel, introduit le critère du mérite pour l'avancement du personnel, accentue la mobilité, supprime les quotas de recrutement au bénéfice des apparentés des salariés et aligne le régime spécial de retraite sur le régime général. Dans un communiqué, la Fédération CGT des tabacs et allumettes dénonce « *ce mauvais coup* » et s'indigne « *d'un alignement* » de la situation des agents de la SEITA « *sur celle des travailleurs du secteur privé* ».

MARCHÉS FI...

AUTOUR DE LA C...



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

13 août

Effritement : – 0,6 %

L'annonce par le ministère de l'économie d'un futur marché d'options sur valeurs mobilières à Paris, dont on ne connaît pas encore les modalités exactes, a pris de court les opérateurs à la Bourse. La décision était attendue et elle s'inscrit dans le cadre de l'importante modernisation de la place financière entreprise par les pouvoirs publics, mais on ne pensait pas qu'elle serait annoncée au cœur de l'été.

D'après le communiqué de la Rue de Rivoli, le financement de ces opérations d'options sur actions s'effectuerait par le canal de la devise-titre, ce qui a entraîné mardi une certaine tension de cet instrument, dont la prime est remontée à 4,40 %. Le dollar-titre proprement dit a régressé à 8,74/79 F contre 8,84/88 F, tandis que le billet vert poursuivait sa glissade sur le marché des changes à 8,4960 F en séance officielle (contre 8,5650 F la veille au « fixing »), réveillant quelques appréhensions quant à une éventuelle remontée des taux d'intérêt si le franc français venait à s'affaiblir.

Sur le parquet, l'indicateur instantané était en baisse de 0,6 % à l'approche de la clôture. Dans le sillage de Promodès et Moulinex, en repli de 3 % à 4 % après avoir été « réservés », en raison de l'abondance des ventes, figuraient Pétroles BP, Aussedat-Rey, Dumez, Signaux, Imétal, Crouzet, Primagaz, Luchaire, Fives-Lille, Bis, en baisse de 2 % environ.

A l'inverse, SADE et ECCO étaient réservées à la hausse avec un gain de 2 %, Damart, CFDE, CFAO, l'Oréal, SEB, Poclain, Radiotechnique, Compagnie La Hénin progressent jusqu'à 4 % environ.

Le lingot gagne 50 F, à 89 650 F, tandis que le napoléon s'adjugeait 3 F, à 572 F, le métal fin passant de 326,60 dollars l'once la veille à 328,50 dollars mardi sur le marché international, au vu du « fixing » de Londres.

NEW-YORK

Calme

La tension est retombée, mardi, à Wall Street. Très nerveux la veille, le marché a évolué de façon assez irrégulière, mais dans le calme et, d'une façon générale, en ne s'éloignant pas beaucoup de ses niveaux précédents. A la clôture, l'indice des industrielles s'établissait même à 1 315,29 (+ 1,01 point). Le bilan de la journée n'a, toutefois, pas réfléchi ce résultat légèrement positif. Sur 1 985 valeurs traitées, 775 ont encore baissé, 689 ont monté et 521 n'ont pas varié.

L'annonce d'une hausse de 0,4 % des ventes au détail, en juillet, a un peu revigoré la communauté. Cette progression est faible, mais c'est la première depuis avril. En outre, elle est légèrement supérieure aux prévisions. Pour les analystes, le marché est entré dans une phase de transition. Selon eux, il a les nerfs à fleur de peau, est irrésolu et, par conséquent, très vulnérable à la moindre nouvelle défavorable. Toutefois, autour du « Big Board », le sentiment, tout en étant encore assez flou, est que la situation économique va lentement s'améliorer, même si les taux d'intérêt ne baissent pas davantage. Un professionnel assurait que le phénomène de « stagflation » avait été déjà très largement anticipé, et qu'une reprise d'été n'était pas de ce fait impossible.

L'activité a porté sur 80,30 millions de titres, contre 77,34 millions la veille.

VALEURS	Cours du 12 août	Cours du 13 août
Alcoa	33 3/4	34
A.T.T.	21	20 7/8
Boeing	48 7/8	49 1/8
Chase Manhattan Bank	55 1/8	55
Du Pont de Nemours	57 3/8	57 1/8
Eastman Kodak	44 1/4	44 3/8
Exxon	51 3/8	51 3/8
Ford	44 1/8	44
General Electric	61 1/4	61 1/8
General Foods	78 5/8	78 1/4
General Motors	68 1/8	67
Goodyear	27 3/4	28
I.B.M.	128 7/8	128 3/4
I.T.T.	32 3/4	32 5/8
Mobil Oil	29 3/8	29 1/4
Pfizer	49 1/8	49 1/8
Schlumberger	37 5/8	37 1/8
Texaco	35 3/8	35 5/8
U.A.L. Inc.	58 3/8	58 1/2
Union Carbide	48 3/4	51 3/4
U.S. Steel	29 5/8	29 3/8
Westinghouse	33 3/8	33 1/8
Xerox Corp.	52	52 1/4

AUTOUR DE LA CORBEILLE

TAIWAN ASSOUPLIT LE CONTROLE DES CHANGES. — La Banque centrale de Taiwan vient de supprimer le système de taux d'intérêt fixes sur les dépôts et les comptes commerciaux en devises, assouplissant ainsi les mécanismes du contrôle des changes. Les taux fixes, qui étaient plus bas que ceux des marchés étrangers, ne reflétaient pas la valeur de la monnaie taïwanaise, a précisé la banque.

Elle a, d'autre part, indiqué que les trente-deux banques étrangères et les douze banques de Taiwan, qui offrent ces deux types de comptes, pouvaient, désormais, fixer leurs propres taux pour refléter les fluctuations du marché mondial.

Les taux annuels fixés pour ces deux types de comptes de dépôt en devises étaient, jusqu'à présent, de 7,25 % pour trois mois, 7,55 % pour six mois, 8,25 % pour neuf mois et 8,5 % pour un an.

Enfin, on indique dans les milieux financiers que le gouvernement de Taiwan serait prêt, toujours dans un souci de libéralisation du contrôle des changes, à autoriser les importations d'or par le secteur privé.

Le Central Trust of China détient actuellement le monopole de transactions sur l'or, celui-ci étant inclus dans le contrôle des changes et soumis à un strict contrôle à l'importation. Néanmoins, les ventes d'or au marché noir sont courantes dans l'île.

LA FILIALE « INFORMATIQUE » D'INTERTECHNIQUE FERA SON ENTRÉE EN BOURSE FIN 1985. — La société Intertechnique (aérospatiale, informatique) va confier ses activités « informatiques » à une filiale, In-Informatique, dont les actions seront introduites au second marché de la Bourse de Paris durant la première quinzaine de décembre.

La nouvelle société s'engage à vendre 210 000 à 300 000 de ses titres, soit 10 % à 15 % d'un capital de 600 millions de francs. Intertechnique conservera 70,18 % du capital de sa filiale, le reste étant détenu par plusieurs investisseurs français et étrangers. *« Le but de cette filialisation est d'assurer à l'activité informatique un mode de gestion adapté et différent de celui du secteur aérospatial »*, indique la société.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 28 déc. 1984)

	12 août	13 août
Valeurs françaises	117,1	116,4
Valeurs étrangères	96	95,3

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	12 août	13 août
Indice général	217,4	217

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 14 août .... 9 3/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	13 août	14 août
1 dollar (en yens)	236,80	237,50

BOURSE DE PARIS — Comptant — 13 AOUT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Actions au comptant

Étrangères

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV 13/8

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 13/8	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	8 565	8 496	8 150	8 750
ECU	6 806	6 810	....	....
Allemagne (100 DM)	306 800	305 780	295 500	310 500
Belgique (100 F)	15 130	15 111	14 460	15 300
Pays-Bas (100 fl.)	272 030	271 910	262	277
Danemark (100 krd)	84 580	84 530	81	88
Norvège (100 k)	103 850	103 560	100	107
Grande-Bretagne (£ 1)	11 840	11 873	11 360	12
Grèce (100 drachmes)	6 492	6 497	6	7 500
Italie (1 000 lires)	4 557	4 564	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	370 950	371 250	3 600	3 770
Suède (100 krs)	102 930	102 560	98	105
Autriche (100 sch)	43 550	43 600	42 450	44 400
Espagne (100 pes.)	5 192	5 189	5 050	5 600
Portugal (100 esc.)	5 120	5 120	5 200	6 100
Canada ($ can 1)	6 296	6 259	6	6 400
Japon (100 yens)	3 605	3 583	3 470	3 820

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 13/8
Or fin (kilo en barre)	89600	89600
Or fin (en lingot)	89600	89650
Pièce française (20 fr)	569	572
Pièce française (10 fr)	434	.....
Pièce suisse (20 fr)	569	570
Pièce latine (20 fr)	547	547
Souverain	665	667
Pièce de 20 dollars	3800	3880
Pièce de 10 dollars	1905	1950
Pièce de 5 dollars	1275	.....
Pièce de 50 pesos	3600	3640
Pièce de 10 florins	546	546

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

A Beyrouth

ATTENTAT DANS LE SECTEUR CHRÉTIEN : 9 MORTS, 40 BLESSÉS

Beyrouth *(AFP)*. — Neuf personnes, dont trois enfants, ont été tuées et quarante autres blessées ce mercredi 14 août au matin par l'explosion d'une voiture piégée, dans le quartier de Baouchrieh, zone industrielle à la sortie nord du secteur chrétien de Beyrouth, a indiqué la radio phalangiste la Voix du Liban.

Un porte-parole de la police libanaise a confirmé l'explosion, indiquant que *« neuf personnes ont trouvé la mort, selon un premier bilan »*. Il a ajouté que les opérations de secours étaient toujours en cours. *« L'explosion s'est produite devant une station d'essence »*, a-t-il précisé.

Il s'agit du second attentat meurtrier à la voiture piégée en secteur chrétien depuis le 22 mai. Cinquante-cinq personnes avaient alors été tuées et cent vingt-cinq blessées dans l'attentat de Sin-el-Fil. Un autre attentat à la voiture piégée avait eu lieu il y a deux semaines, près d'une caserne des Forces libanaises (milice chrétienne) à Kaslik.

● *Soldats tués dans une embuscade en Inde.* — Sept soldats indiens ont été tués, mardi 13 août, dans une embuscade tendue par des rebelles près d'Ukhral, dans l'Etat de Manipur (Nord-Est de l'Inde), a annoncé l'agence Press Trust of India (PTI). *(AFP.)*

● *Accident mortel aux Houillères de Lorraine.* — Un ouvrier est mort, enseveli sous un éboulement, mardi 13 août, au siège Vouters des Houillères du bassin de Lorraine, à Freyming-Merlebach (Moselle). Il s'agit du vingt-septième accident mortel aux HBL depuis le début de l'année. L'accident a été provoqué par l'effondrement du toit de la galerie où travaillait M. Jean-Claude Trezinski, trente-huit ans. — *(AFP.)*

Le numéro du « Monde » daté 14 août 1985 a été tiré à 404 501 exemplaires

A B C D E F G

LE SÉNAT RENVOIE LE DÉBAT SUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE AU 19 AOUT

Du casse-tête canaque à celui de la cohabitation

La séance de mardi après-midi 13 août aura pu paraître un peu courte à la petite centaine de sénateurs qui avaient interrompu leurs vacances. Vingt minutes auront suffi à M. Alain Poher pour procéder aux communications d'usage : décret de convocation de la session extraordinaire, décision du Conseil constitutionnel l'ayant rendue nécessaire, nomination d'un parlementaire en mission (1)... et ordre du jour des prochaines séances.

Le gouvernement, en la personne de M. André Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement, ne s'est pas opposé à ce que la seconde délibération de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie commence non, mercredi 14 août comme il l'avait initialement envisagé, mais lundi après-midi 19 août. Pour l'opposition (majoritaire au palais du Luxembourg) la présence, à Paris, de M. Dick Ukeiwé, sénateur RPR de la Nouvelle-Calédonie, constituait « une expérience morale », selon la formule de M. Jacques Larché (RI, Seine-et-Marne), président de la commission des lois.

Le président du gouvernement territorial n'arrivant à Paris que ce mercredi matin, la Commission des lois — dont il est membre — ne devrait se réunir que dans l'après-midi. La compréhension manifestée par le gouvernement pour ce report se justifie sans doute par la volonté de ne pas durcir inutilement le débat.

L'obstacle de l'ordre du jour ainsi négocié — ce qui permet au gouvernement d'envisager la fin de la session extraordinaire pour le mardi 20 ou le mercredi 21 août, — il restait aux sénateurs de l'opposition à définir leur stratégie. Une réunion de concertation entre les responsables des différents groupes de la majorité sénatoriale, mardi 13 août en fin d'après-midi, tenue dans le bureau de M. Poher, a permis d'en arrêter les principes, quitte à ce que certaines modalités soient affinées dans les jours qui viennent.

Considérant qu'elle ne peut refuser une nouvelle délibération de la loi, tel que l'a décidé le président de la République en vertu de l'article 10 de la Constitution, la majorité sénatoriale entend reprendre le texte article par article. Ainsi rétablira-t-elle la quasi-totalité de la version qu'elle avait rédigée en première lecture : maintien de la suppression du mot *« association »* accolé à celui d'*« indépendance »* dans l'article premier, et de l'autorisation donnée au gouvernement d'agir par ordonnances. Il lui faudra aussi mettre au point un nouveau tableau du nombre de sièges des conseils régionaux.

Le chiffre de vingt et un arrêté par le gouvernement pour la région de Nouméa n'apparaît pas, aux yeux de la majorité sénatoriale, comme susceptible de régler l'*« erreur manifeste »* condamnée par le Conseil constitutionnel dans sa décision du 8 août. MM. Larché et Etienne Dailly (gauche démocratique, Seine-et-Marne, rapporteur de la commission des lois) considèrent que le Parlement se doit d'arrêter, à défaut d'une règle stricte, du moins une méthode qui permette une tolérance *« amplitude »*, en deçà et au-delà du chiffre strictement proportionnel entre la population et le nombre d'élus.

A cela s'ajoutera, pour la majorité sénatoriale, une dénonciation ferme de la procédure à laquelle le gouvernement et le président de la République ont eu recours pour obtenir la correction du texte imposée par le Conseil constitutionnel *(voir encadré)*.

La majorité sénatoriale est certes très tentée de faire la démonstration d'un François Mitterrand pris en flagrant délit de violation de la Constitution. Pour réussir ce pari, il faut que le Conseil constitutionnel, saisi une nouvelle fois, lui donne raison, c'est-à-dire qu'il convienne que le chef de l'Etat ne pouvait demander une seconde délibération sur l'ensemble de la loi pour obtenir la rectification de l'article censuré par le juge suprême.

Certains envisagent, non sans appréhension, un jugement en la matière de l'assemblée du Palais-Royal, car il toucherait à la question de la cohabitation. Si le Conseil constitutionnel donne tort à l'opposition, il conforte du même coup, pensent les sénateurs, ceux qui, au sein de cette opposition, considèrent la cohabitation comme stérile, puisque M. Mitterrand aurait, grâce à l'article 10, de multiples possibilités de retarder l'application des lois votées par une majorité qui lui serait hostile. En revanche, s'il lui donnait raison, le Conseil constitutionnel alimenterait l'argumentaire de ceux pour qui toute cohabitation conduirait inéluctablement à une diminution des prérogatives présidentielles, au risque de favoriser le retour au régime d'assemblée.

Répondre dès maintenant, par le biais du juge constitutionnel, au casse-tête de la cohabitation n'apparaît pas opportun à tous les sénateurs de l'opposition. D'autres y voient au contraire une occasion de rapprocher les points de vue. A cet égard, les positions de MM. Giscard d'Estaing et Debré leur apparaissent d'un grand poids. Ceux-là jugent qu'un engagement de M. Alain Poher comme signataire d'un recours au Conseil constitutionnel, venant conforter la position de l'ancien président de la République et de l'ancien premier ministre, serait tout à fait déterminant.

Canaques et caldoches, en tout cas, sont bien loin de ce débat, éminemment métropolitain.

ANNE CHAUSSEBOURG.

(1) M. Lucien Delmas (PS Dordogne) est placé en mission temporaire conjointe auprès de MM. Gaston Defferre, ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, et Roland Dumas, ministre des relations extérieures.

Mystérieux article 10

« Le président de la République promulgue les lois dans les quinze jours qui suivent la transmission au gouvernement de la loi définitivement adoptée.

» Il peut, avant l'expiration de ce délai, demander au Parlement une nouvelle délibération de la loi ou de certains de ses articles. Cette nouvelle délibération ne peut-être refusée. »

L'article 10 de la Constitution a été oublié pendant vingt-sept ans. Son premier alinéa n'est qu'une routine. Le second a été utilisé pour la première fois par M. Mitterrand en 1983, après l'abandon du projet d'exposition universelle en 1989. L'initiative est alors passée d'autant plus facilement inaperçue que la nouvelle délibération en question n'a jamais eu lieu.

Aujourd'hui, les trois lignes de ce paragraphe sortent de leur léthargie, s'animent pour l'un de ces débats politico-constitutionnels passionnés pendant lesquels quelques centaines de personnes se font régulièrement entendre auprès d'une France entière qui assiste, médusée, à leurs joutes compliquées.

Un ancien chef de l'Etat, M. Giscard d'Estaing, un ancien premier ministre du général de Gaulle, père de la Constitution de 1958, ont tonné. Les spécialistes s'affairent. Le Conseil constitutionnel sera saisi par l'opposition dès que la nouvelle loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie sera, encore une fois, définitivement adoptée. Mais de quoi parle-t-on au juste ?

La mystérieuse disposition de l'article 10 vient de loin. Apparu dans la Constitution du 4 novembre 1848, elle a toujours été reconduite, sous des formulations diverses, jusqu'à nos jours. Deux parenthèses dans cette longue continuité : le Second Empire et le régime de Vichy (1).

Si l'adoption de cette disposition n'alla pas de soi pour l'Assemblée constituante de 1946, beaucoup la jugeant périmée et inapplicable en régime parlementaire — ce qui revient à dire qu'elle aurait un tout autre sens en régime présidentiel, — elle resurgit en 1958 dans la Constitution de la V[e] République sans provoquer le moindre débat.

Inutilisé sous la III[e] République, ce droit de demander une nouvelle délibération de la loi conféré au chef de l'Etat a, en revanche, beaucoup servi sous la IV[e] (douze fois). Il a tantôt été utilisé pour réparer des erreurs de type technique qui s'étaient glissées dans les textes et tantôt parce que le chef de l'Etat voulait inviter le Parlement à modifier des textes votés qui ne lui agréaient pas.

Deux chefs d'Etat bien ballottés par les événements, Vincent Auriol et René Coty, usèrent donc du droit de faire délibérer une nouvelle fois sur un texte voté par le Parlement. Devenus depuis 1958 la clef de voûte du régime, leurs successeurs ne s'en étaient pas servis jusqu'à maintenant.

MICHEL KAJMAN.

(1) Nous empruntons ces renseignements à un article de M. Joël-Yves Plouvin, « *Le* droit présidentiel de demander une nouvelle délibération de la loi », paru dans *la Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, n° 6, 1980.

LE PASTIS DE M. PASQUA

M. Charles Pasqua, président du groupe RPR du Sénat, a été interrogé, le mardi 13 août, au micro de Radio-Monte-Carlo, sur la situation dans le Gard. Le président du conseil général de ce département, M. Gilbert Baumet, ancien socialiste, s'était rallié au RPR et, avant de faire machine en arrière, devait prendre la tête de la liste de ce mouvement pour les élections législatives, ce qui avait amené le maire de Nîmes, M. Jean Bousquet, candidat à la direction d'une liste commune de l'opposition, à rompre avec le parti chiraquien.

« La première ambition de M. Bousquet devrait être de faire en sorte d'être réélu la prochaine fois » à la mairie de Nîmes, a déclaré M. Pasqua, en soulignant que le RPR *« avait tout fait »*, en 1983, pour la victoire de M. Bousquet aux élections municipales.

M. Bousquet a répondu, dans l'après-midi, en observant que l'inscription de M. Baumet au groupe RPR du Sénat avait fait passer celui-ci de cinquante à cinquante et un membres. *« Pour M. Pasqua, qui a longtemps travaillé pour une maison de pastis, « 51 » était un très bon chiffre*, a dit M. Bousquet. *Depuis le départ de M. Baumet, il a dû rajouter de l'eau. »*

De son côté, M. Claude Labbé, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, déclare, dans une interview publiée par *Paris-Match*, que, *« une fois les passions apaisées, M. Gilbert Baumet maintiendra sa décision de se battre aux côtés du RPR dans le Gard »*.

Le *Journal officiel* a publié, mercredi, le retrait de M. Baumet du groupe RPR du Sénat et sa réinscription parmi les *« sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe »*.

Décès du compositeur Marcel Mihalovici

Le compositeur Marcel Mihalovici est mort à Paris le lundi 12 août, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Né à Bucarest en 1898, Marcel Mihalovici avait fait ses études musicales dans sa ville natale, avant de venir à Paris en 1919 suivre l'enseignement de Vincent d'Indy à la Schola Cantorum. Naturalisé français en 1955, il avait épousé la pianiste Monique Hass et fut, avec Martinu et Harsany, l'un des plus éminents représentants de ce que l'on appelait l'Ecole de Paris pour désigner, faute de mieux, un groupe de musiciens d'origine étrangère, résidant en France, et liés d'amitié en dépit d'esthétiques fort diverses. De 1959 à 1962, Marcel Mihalovici enseigna à la Schola Cantorum et reçut en 1979 le Grand Prix de la SACEM.

Violoniste de formation, il laisse une œuvre de musique de chambre d'une rare qualité, où les cordes occupent une place de choix. Sa méditation pour violon, *Torse*, spécialement écrite pour la circonstance, est inscrite au programme des épreuves du premier concours Yehudi Menuhin qui se déroulera à Paris du 8 au 18 septembre, et l'on entendra sa seconde sonate pour violon et piano le 18 février 1986 à Radio-France. Mais on lui doit également d'importantes pages pour orchestre, dont cinq symphonies, ainsi que cinq opéras, dont *Phèdre*, d'après Racine (1949), peut être considéré comme son chef-d'œuvre.

Admirateur de Brahms, Mihalovici avait le goût des architectures fermes et réfléchies. Poussant son langage jusqu'aux frontières de l'atonalité, il a néanmoins toujours gardé présente à l'esprit cette sensibilité modale qui, comme chez Bartok et son compatriote Enesco, trouvait sa source dans la musique populaire. Suivant depuis longtemps sa propre voie, Marcel Mihalovici ne se souciait pas des mots d'ordre de l'avant-garde et, mû par une nécessité intérieure que l'âge n'avait pas diminuée, il aimait à souligner que, si cette nécessité ne devait rien aux modes du jour, elle n'en était pas moins étroitement liée à notre époque.

GÉRARD CONDÉ.

LES FUTURES TÉLÉVISIONS LOCALES

Des « numéro zéro » sur FR 3

Les candidats à la création d'une télévision locale privée pourront diffuser une ou plusieurs émissions sur une chaîne régionale de FR 3, avant même d'obtenir de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle l'autorisation d'émettre. La Régie française d'espaces (RFE) a été chargée par le gouvernement d'organiser ce dispositif de « préfiguration ». Son directeur, M. Jean-Paul Ciret, a remis ses premières propositions au secrétaire d'Etat chargé de la technique de la communication, M. Georges Fillioud, qui doit rendre sa décision dans les jours à venir.

Pourquoi la RFE ? Créée au dernier trimestre 1984, cette régie — rattachée à la Régie française de publicité — exploite les créneaux horaires disponibles des sociétés de télévision publiques. Elle diffuse donc des émissions sur TF 1, A 2 et FR 3, entre 9 heures et midi et en début de nuit, au moment où les trois chaînes cessent d'émettre. C'est aux entreprises et aux institutions que la RFE propose du temps d'antenne, en leur permettant de développer une communication interne ou en direction du public. Après quatre mois de fonctionnement effectif, elle a commercialisé soixante-quinze heures de programmes, plus de deux cents heures sont à l'étude pour les trois derniers mois de cette année.

Plusieurs émissions deviennent des rendez-vous réguliers pour les téléspectateurs : « Encore une question », magazine qui permet aux fabricants et aux prestataires de services d'expliquer leurs produits, « Samedi vision » et « Ticket pour ». Le chiffre d'affaires réalisé par la RFE profite pour une large part à la production audiovisuelle, et notamment au Fonds de soutien à l'industrie des programmes.

Le savoir-faire de la RFE en matière de distribution d'espaces télévisuels a donc incité le gouvernement à lui confier une nouvelle mission, destinée à faciliter l'implantation des chaînes locales. Elle propose ainsi d'aménager un créneau horaire commun aux douze grands réseaux régionaux de FR 3 (vingt-cinq chaînes). Ce temps d'antenne serait réservé à la diffusion des programmes conçus par les télévisions locales. Deux mécanismes de fonctionnement sont envisagés : ou bien les projets sont acceptés et programmés sans restriction, ou bien une sélection prélude à tout passage sur l'antenne. Dans cette éventualité, *« seule une autorité compétente et extérieure à la RFE peut être habilitée à déterminer les critères à respecter*, souligne M. Ciret. *Une commission opterait alors pour ou contre la diffusion »*.

Dès que M. Fillioud aura fait savoir son choix, la RFE recevra les dossiers à Paris et planifiera ces nouveaux programmes, en liaison avec la direction de FR 3. Cet espace de diffusion ne représente qu'une structure transitoire, viable jusqu'au moment où les télévisions locales disposeront de leurs propres émetteurs. A moins que FR 3 décide, à terme, d'accueillir sur son réseau les propositions ponctuelles de promoteurs privés. Une hypothèse émise par le directeur général de la chaîne, M. Serge Moati.

La « préfiguration » permet en tout cas aux futures chaînes locales de sensibiliser d'éventuels parrains pour leurs émissions. De faire parler d'elles dans la presse et parmi la population, mobilisant un potentiel de téléspectateurs avant même d'exister. Egalement de tester en grandeur réelle leur capacité de programmation. L'accès à ce canal de diffusion ne pourra être complètement gratuit, précise-t-on à la RFE. Il s'agit de couvrir au moins les frais de gestion engagés par la société, mais les tarifs de diffusion n'atteindront jamais les taux pratiqués par la RFE pour son activité commerciale habituelle.

Davantage d'émissions « cryptées »

Celle-ci — la vraie vocation de la régie — est en train de percer. Ses règles de fonctionnement doivent s'assouplir dans les semaines à venir. Une commission d'agrément veille à ne diffuser que des produits strictement conformes à la déontologie en vigueur dans ce domaine de la communication d'entreprise. Elle envisage d'accepter le mécénat — jusqu'à présent un lien direct devait s'établir entre l'annonceur et l'émission, c'est le parrainage ou « sponsoring » — ainsi que des magazines très promotionnels, comme ceux qui s'adressent aux réseaux de vente des annonceurs.

D'autre part, les émissions « cryptées » se multiplieront à partir de 1986, pour un public restreint disposant de décodeurs. La RFE s'est en effet donné l'objectif de participer à l'élargissement du marché des décodeurs, avec TDF et Canal Plus. Cette initiative se révèle surtout intéressante pour les branches professionnelles où la communication est très réglementée, comme le secteur médical par exemple.

C. Y.

● *L'AFP supprime à Lisbonne son service en portugais.* — Le service AFP en portugais de Lisbonne est supprimé depuis le 13 août. Ce service, qui fonctionnait depuis trente ans, n'avait pas suffisamment d'abonnés. Sa fermeture va entraîner vingt et un licenciements (interprètes et opérateurs). Les correspondants à Lisbonne continueront la couverture de l'actualité au Portugal en français. D'autre part, le service brésilien de l'agence en portugais poursuit ses activités.

LA GUERRE DES SCHTROUMPFS EST TERMINÉE

Le groupe Bruxelles-Lambert devient majoritaire dans les éditions Dupuis

« Cette affaire a tout du roman-feuilleton, et comme dans tout roman-feuilleton, il y a une fin. » C'est ainsi que M. Antoine de Clermont-Tonnerre, PDG des Editions mondiales, a commenté l'accord signé entre son groupe, le holding financier belge Bruxelles-Lambert, et le groupe Hachette pour le rachat de la société d'édition belge Dupuis.

Cet accord prévoit que le capital du numéro un de la bande dessinée sera réparti de la manière suivante : 51 % pour le groupe Bruxelles-Lambert et 24,5 % respectivement pour Hachette et les Editions mondiales. Après une phase transitoire qui pourrait durer de trois à six mois, la société Dupuis sera transformée en holding comprenant quatre filiales : édition, presse, imprimerie et audiovisuel. Les Editions mondiales céderont alors à leurs deux partenaires leur participation dans le holding et détiendront en contrepartie 80 % de la société de presse ; GBL en conservant 20 %.

Ainsi se termine une bataille juridique et financière qui durait depuis neuf mois et qui a menacé la survie de l'entreprise. Il semble bien d'ailleurs que ce soit ce péril qui ait poussé les trois rivaux à trouver un compromis après s'être déchirés à coups de procès et de transactions avec la famille Dupuis, elle-même divisée. L'accord conclu, d'autre part, devrait rassurer les syndicats belges, qui ont, dès le début de l'affaire, exprimé leurs craintes de voir l'entreprise Dupuis passer sous contrôle français et certains des travaux d'édition transférés de l'autre côté de la frontière. Le fait que GBL conserve 20 % des actions dans la future société chargée d'exploiter les titres de presse fournit une garantie supplémentaire à une opinion belge qui craignait pour l'emploi.

GBL apparaît d'ailleurs comme le grand vainqueur de cette partie de bras de fer. Le second groupe financier belge, majoritaire, va pouvoir développer autour des secteurs édition et audiovisuel de la société Dupuis ses vastes ambitions dans le domaine des « loisirs culturels ». On parle déjà de la création autour de GBL-Dupuis et de la compagnie luxembourgeoise de télévision — dont GBL est déjà un actionnaire important — d'une nouvelle société qui exploiterait toutes les retombées, notamment dans le domaine de l'audiovisuel et des parcs de loisirs, du succès des Schtroumpfs, de Lucky Luke et de Gaston Lagaffe, en Europe et aux Etats-Unis. Une mine d'or.

